

Troisième séance, jeudi 15 octobre 2020

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-4		Communications		
2020-CE-4	Loi	2020-CE-4 Loi Modification du Code de procédure et de juridiction administrative (actes matériels) - suite directe	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Julia Senti <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2020-DIAF-29	Décret	Naturalisations 2020 - décret 4	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Andréa Wassmer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2020-GC-143	Motion	Initiative cantonale - Eviter la fin de la production de betteraves sucrières suisses	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Pierre-André Grandgirard Fritz Glauser <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-GC-170	Motion	Initiative cantonale - Pour une présentation sans équivoque de la quantité de sucres rapides présents dans les denrées alimentaires	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Jean-Daniel Schumacher <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Bernard Bapst, Eric Collomb, Philippe Demierre, Sébastien Dorthe, Bertrand Morel, Elias Moussa, Ralph Alexander Schmid et Erika Schnyder.

M^{me} et MM. Anne-Claude Demierre, Olivier Curty, Georges Godel, Jean-Pierre Siggen, Jean-François Steiert et Maurice Ropraz, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. Aucune communication.

Loi 2020-CE-4**2020-CE-4 Loi Modification du Code de procédure et de juridiction administrative (actes matériels) - suite directe**

Rapporteur-e:	Senti Julia (<i>PS/SP, LA</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	28.01.2020 (<i>BGC octobre 2020, p. 3413</i>)
Préavis de la commission:	31.08.2020 (<i>BGC octobre 2020, p. 3423</i>)

Entrée en matière

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Am Montag, dem 31. August 2020 behandelten wir in einer gerade mal einundzwanzigminütigen Sitzung das Anliegen von Motionär Kubski, welchem der Staatsrat direkt Folge geleistet hatte und über welches wir heute im Rat entscheiden.

Thema ist eine Gesetzeslücke im Freiburgischen Gesetz über die Verwaltungsrechtspflege betreffend die „Entscheide über Realakte“. Realakte sind schlichte Verwaltungshandlungen die ohne formelle Entscheide zustande kommen, jedoch auf ein faktisches Resultat abzielen – etwa wie die Kommunikation einer Warnung der Bevölkerung, welche darauf abzielt dass ein spezifisches Produkt nicht gekauft wird, was wiederum für den Verkäufer des entsprechenden Produktes konkrete Folgen haben kann und ihm ein schutzwürdiges Interesse geben kann und ihm die Einleitung eines Verfahrens gegen den Realakt ermöglicht. In der Kommission wurde festgestellt, dass es sich bei dieser Lücke offensichtlich um ein Versehen handeln muss, da die Grundlage sowohl in der Bundes-, als auch der Kantonsverfassung, sowie im Schweizerischen Verwaltungsverfahrensgesetz besteht und sinngemäß angewendet wird.

Die Rechtsweggarantie des Artikels 29a der Bundesverfassung, welche jeder Person den Anspruch auf Beurteilung Ihrer Rechtsstreitigkeit durch eine richterliche Behörde einräumt wurde ebenfalls im Artikel 30 der Freiburger Kantonsverfassung übernommen. Lediglich die entsprechende Übernahme analog zu Artikel 25a des Schweizer Verwaltungsverfahrensgesetzes lässt auf sich warten. Dabei ist zu erwähnen, dass seit Inkrafttreten der BV 2002 11 Kantone die Chance ergriffen haben und eine Bestimmung analog zum Gesetz auf Bundesebene eingeführt haben. Dies ist insofern wichtig, als sich Freiburg an der bestehenden Rechtsprechung dieser Kantone, neben jener des Bundesverwaltungsgerichts und des Bundesgerichts orientieren kann, welche genauere Auskunft über die Voraussetzungen zur Geltendmachung dieses Rechtsweges geben.

Die Behebung dieser Lücke ist somit zwar nicht dringend, führt aber definitiv zu mehr Sicherheit und Klarheit im Freiburgischen Gesetz über die Verwaltungsrechtspflege (VRG)!

Angesprochen wurde in der Kommission auch das Risiko einer eventuellen Erhöhung der Fälle im Kanton Freiburg durch Einführung dieser Bestimmung, die Gefahr wird aber aufgrund der hohen Hürde an Beeinträchtigungen in Rechten und Pflichten einer Person um ein schutzwürdiges Interesse zu haben als gering eingestuft, zudem ist nicht zu vergessen, dass die beschriebenen Belange schon bisher geltend gemacht werden konnten. Die Erfahrungsberichte aus den Kantonen, welche schon über eine solche Bestimmung verfügen, bestätigen zudem die Einschätzung der Kommission. Es kann somit nicht von einem wesentlichen Einfluss dieser Gesetzesvervollständigung ausgegangen.

Die Kommission unterstützt somit die Vervollständigung des Freiburger Gesetzes über die Verwaltungsrechtspflege mit einem neuen Artikel 110a und auch die Anpassung der Kostenregelung in Artikel 134 Absatz 3 VRG einstimmig. Wir laden Sie ein, dasselbe zu tun und Freiburg so zum 12. Schweizer Kanton zu machen, welcher diese Lücke schliesst.

Zuletzt danke ich Herrn de Tribolet, dem Chef de Service adjoint des Freiburger Amtes für Gesetzgebung, für seine Anwesenheit während der Sitzung, sowie Herrn Pugin für das Protokoll.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Comme vous avez pu le constater, le projet de loi qui vous est présenté vise à combler une lacune pointée du doigt par M. le député Grégoire Kubski. Si la distinction entre un acte matériel et une décision peut sembler relever du débat d'experts, il s'agit bien ici de rétablir un droit fondamental de toute personne qui s'estime lésée par un acte ou une autorité et est en droit de pouvoir le contester. Le Conseil d'Etat a donc reconnu cette lacune et décidé d'y donner une suite directe. Comme le relève le message, cette lacune était heureusement partiellement comblée par l'application par analogie des règles de procédure existantes, ce qui permet d'espérer que personne dans les faits n'ait été privé de ses droits.

La mise à jour du code de procédure et de juridiction administrative offre une solution plus cohérente et plus claire, et je vous invite donc à la soutenir.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Si aujourd'hui le Service cantonal de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) devait, par mégarde, déconseiller publiquement la consommation de lait de vache issu de producteurs du Mouret ou de Vuadens, du fait d'une suspicion de maladie bovine et si rien de sérieux ne justifiait cette alerte, en l'état aucune voie de droit ordinaire ne serait ouverte pour permettre au producteur de lait concerné de faire cesser la date issue de cette recommandation potentiellement illicite. C'est un sujet ma fois bien technique car nous parlons ici d'actes matériels, qui contrairement aux décisions, ne visent pas à modifier une situation juridique, mais à modifier une situation de fait. Or, dans ces situations, la législation fribourgeoise ne prévoyait pas de voie de droit jusqu'à ce jour. On doit pourtant garantir l'accès aux juges, comme nous l'impose notre constitution, mais rien n'était prévu jusqu'à ce jour dans la loi. Avec cette disposition, Fribourg respectera ainsi bien mieux le principe constitutionnel de l'accès aux juges. La solution proposée n'est pas une invention totalement nouvelle mais on reprend là des modèles standards prévus par d'autres cantons (il y en a onze) ainsi que par la Confédération dans la procédure administrative. Grâce à ces modèles, soit de la Confédération, soit des cantons, les instances judiciaires fribourgeoises pourront se baser à la fois sur la jurisprudence du Tribunal administratif fédéral ainsi que sur les jurisprudences des différents cantons. On ne part donc pas dans l'inconnu, et la pratique tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal démontre qu'il n'y a pas une avalanche de demandes, puisque les conditions pour activer cette voie de droit sont très, très restrictives dans la mesure où il faut être particulièrement touché dans ses droits et obligations pour pouvoir agir.

Il est essentiel que la loi contienne expressément des voies de droit pour garantir le principe constitutionnel de l'accès aux juges. Il est essentiel que le fait d'agir en justice ne soit pas réservé à une caste de spécialistes ou d'avocats. Il est essentiel enfin que la citoyenne ou le citoyen fribourgeois ne se voie pas répondre par une autorité: "il n'y a pas de décision, donc vous ne pouvez rien faire". Avec l'adoption d'un tel article, le canton de Fribourg possédera ainsi un régime juridique moderne garantissant un moyen de défense à chacune et chacun et qui permettra de renforcer le lien de confiance entre les entités étatiques et la population. Je me rallie aux vues du Conseil d'Etat, que je remercie pour la suite directe, et vous recommande de bien vouloir soutenir ce projet. Avec cette motion, l'agriculteur concerné par l'annonce publique du SAAV pourra agir et surtout saura comment agir. Je vous remercie.

Chevalley Michel (*UDC/SVP, VE*). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec l'objet dont nous parlons ici, si ce n'est d'avoir siégé au sein de la commission parlementaire qui l'a étudié. Je m'exprime donc au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

On dit que les voies du Seigneur sont impénétrables. Le simple profane que je suis n'est pas loin de penser que les voies juridiques le sont tout autant. Fort de ce constat, je me suis dit qu'il est parfois bon de vulgariser. Prenons justement un exemple, non sans vous avoir préalablement averti que toute ressemblance avec des personnes ou des faits existants ou ayant existé n'est absolument pas fortuite. L'affaire dont je vais brièvement vous entretenir est bien réelle: appelons-la "l'affaire Cazis" (Cazis, du nom de la commune grisonne théâtre de l'incident que je vais vous décrire). La commune de Cazis informe les habitants de l'un de ses hameaux de sa décision d'y fermer la déchetterie aux ordures ménagères, en partant du principe qu'il y en a une autre à seulement 1,6 km. Les habitants font un recours dont la commune ne tient pas compte, considérant qu'elle s'est fendue d'un acte matériel - nous voilà à ce fameux terme - et non d'une décision sujette elle, et elle seulement, à opposition. La commune refusant de rendre une décision attaquable, quelques habitants font recours auprès du Tribunal administratif cantonal, puis se voient déboutés auprès du Tribunal fédéral. Je vous passe les détails juridiques, mais au final, le Tribunal fédéral admet le recours, annule le jugement et renvoie la cause au Tribunal administratif pour qu'il rende une nouvelle décision dans le sens des considérants. Que faut-il déduire de tout ça ? Elémentaire mon cher Watson: le CPJA, puisque c'est de lui qu'il s'agit ici, doit donner à la personne qui se sent lésée par un acte matériel, la possibilité de faire un recours, et donc la garantie de pouvoir saisir la justice. Cette garantie n'existe pas dans le droit fribourgeois, cela a été dit. Il s'agit donc de combler cette lacune et par voie de conséquence, de se mettre ainsi en conformité avec le droit fédéral.

J'en appelle donc à votre bon sens pour accepter la modification de la loi proposée. Ladite modification ne change certes rien à la justice divine, toujours aussi impénétrable, mais elle rendra la justice fribourgeoise un peu plus accessible, et pour le citoyen, c'est un cadeau du ciel. Le peuple des élus, des élus du groupe de l'Union démocratique du centre bien sûr, soutient unanimement ce projet de loi et vous invite à en faire autant.

Defferrard Francine (*PDC/CVP, SC*). Au quotidien effectivement, les collectivités publiques ne font pas que rendre des décisions, bon nombre de leurs actes, qui n'entrent pas dans cette motion, peuvent toutefois créer des relations avec les administrés. Ces actes, cela a été cité, peuvent consister en des fournitures de renseignements, des communications de mesures et des mises à disposition d'infrastructures d'intérêt général - notre collègue Chevalley vient d'en faire état en citant l'exemple d'un point de récolte de déchets -. Notre Constitution cantonale de 2004 doit prévoir et garantir un droit d'accès à la justice pour tout différend, conformément à notre Constitution fédérale de 99. Il ne s'agit pas de n'importe quels différends ou litiges, mais ce sont des différends qui impactent l'administré et mettent en jeu des intérêts individuels dignes de protection. L'évolution régressante que nous avons constatée en Suisse n'est pas propre à notre pays, mais se généralise dans l'Union européenne. La motion qui nous est soumise aujourd'hui propose effectivement de mettre en oeuvre ce droit d'accès aux juges pour tout différend et de combler une lacune dans notre législation cantonale. La solution proposée, tant par le motionnaire

que par le Conseil d'Etat, s'inspire de ce qui est fait au niveau fédéral et dans 11 autres cantons suisses. L'ensemble du groupe démocrate-chrétien la soutiendra.

Senti Julia (PS/SP, LA). Je constate qu'il y a un soutien fort de tous les groupes. Je tiens encore à remercier les personnes qui ont cité les exemples du lait de vache et de la commune de Cazis. A M. Chevalley, Je dirais plutôt qu'on parle d'un cadeau de M. Kubski au lieu d'un cadeau du ciel! Je constate enfin que tout le monde soutient cette modification et que l'on peut donc aller de l'avant.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Merci aux intervenants qui se sont exprimés pour soutenir cette modification. Je rappelle néanmoins que si la voie de droit n'existait pas, elle a été appliquée par analogie: par conséquent, dans les faits, personne n'a dû souffrir de ce manque jusqu'à présent, même s'il est logique de compléter cette lacune. Merci pour votre soutien.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Code de procédure et de juridiction administrative (CPJA)

Art. 110a (nouveau)

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Pour rappel, cet article permet, en cas d'acte matériel non autorisé, de le supprimer, de parvenir à donner une réponse aux conséquences d'un tel acte et de constater son illicéité.

> Adopté.

Art. 134 al. 3 (modifié)

Senti Julia (PS/SP, LA). Ich verweise ebenfalls auf das schon Gesagte, hierbei handelt es sich lediglich um die Vervollständigung des Artikels.

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adoptées.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Code de procédure et de juridiction administrative (CPJA)

Art. 110a (nouveau)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 134 al. 3 (modifié)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 92 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Senti Julia (LA,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP). *Total: 92.*

A voté non:

Glasson Benoît (GR,PLR/FDP). *Total: 1.*

—

Décret 2020-DIAF-29 Naturalisations 2020 - décret 4

Rapporteur-e:	Wassmer Andréa (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	09.06.2020 (BGC octobre 2020, p. 3575)
Préavis de la commission:	24.09.2020 (BGC octobre 2020, p. 3584)

Entrée en matière

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). 19 dossiers sont compris dans le projet de décret des naturalisations soumis aujourd'hui au vote du Grand Conseil. La commission a étudié ces dossiers et auditionné les personnes l'exigeant par la loi au cours de 13 séances. Elle émet un préavis favorable à la naturalisation des candidates et candidats compris dans 112 dossiers. Les naturalisations des candidates et candidats compris dans 6 dossiers ont été préavisées négativement. Toutes ces personnes ont demandé de suspendre leur demande de naturalisation. De plus, une candidate a demandé le report de sa naturalisation à une date ultérieure pour des raisons personnelles. Les dossiers de ces 7 candidates et candidats n'entreront donc pas en ligne de compte lors du vote. Nous y reviendrons à la lecture des articles.

En conclusion, la commission présente aujourd'hui les préavis favorables à la naturalisation de 220 personnes: elles remplissent en effet toutes les conditions légales, tant fédérales que cantonales pour être naturalisées. La commission des naturalisations à l'unanimité vous demande d'entrer en matière sur le présent projet de décret.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie la présidente et la commission pour le travail effectué. Je confirme les propos de la Rapporteuse et le Conseil d'Etat se rallie au projet de la commission.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). La commission propose au Grand Conseil de modifier le projet de décret comme suit: "les candidates et candidats des dossiers 28, 37, 67, 70, 93 ainsi qu'un des candidats du dossier 26 souhaitent suspendre leur procédure de demande de naturalisation". De même, comme mentionné tout à l'heure, la candidate du dossier 19 souhaite reporter sa naturalisation à une date ultérieure pour des raisons personnelles. Par conséquent ces 7 dossiers sont retirés du projet de décret.

La commission préavise positivement la naturalisation des candidates et des candidats figurant dans les dossiers 1 et 2 de l'annexe 2. En effet, après vérification, les impôts encore dûs lors de l'adoption du projet de décret par le Conseil d'Etat sont désormais entièrement payés. Les connaissances géographiques du canton et du pays ainsi que celles de nos institutions politiques étaient suffisantes lors des auditions. La commission est donc d'avis que rien ne s'oppose à la naturalisation des candidates et candidats de ces deux dossiers. Les autres modifications concernent des jeunes ayant atteint la majorité, sortis du dossier des parents, ainsi que quelques corrections concernant des lieux de domicile.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat se rallie aux propositions de la commission.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission.

> Adopté selon la proposition de la Commission.

Art. 2

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Suite à ce que nous venons de voir à l'article 1, la commission propose que la naturalisation ne soit refusée à aucune ni à aucun candidat de ce décret.

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

Titre et préambule

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il ressort des délibérations, par 91 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP).

Total: 91.

Motion 2020-GC-143**Initiative cantonale - Eviter la fin de la production de betteraves sucrières suisses**

Auteur-s:	Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR) Glauser Fritz (PLR/FDP, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	18.09.2020 (BGC septembre 2020, p. 2981)
Développement:	18.09.2020 (BGC septembre 2020, p. 2981)
Réponse du Conseil d'Etat:	29.09.2020 (BGC octobre 2020, p. 3698)

Prise en considération

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Châtonnaye et je préside l'Union des paysans fribourgeois.

Le groupe libéral radical a bien étudié et discuté cette motion. Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse détaillée et le soutien à cette motion.

Cette année, les betteraves sucrières sont fortement touchées par la jaunisse virale, causant des pertes massives de rendement. Suite à l'interdiction des néonicotinoïdes en 2019, les plantes ne sont plus protégées contre les ravageurs de surface. Les pucerons sont les vecteurs de cette jaunisse, qui se propage rapidement et à très grande échelle dans nos campagnes. Les conséquences de l'interdiction du traitement des semences avec le néonicotinoïde Gaucho se font fortement sentir. La situation est alarmante. Autrefois reine des champs, la betterave sucrière est aujourd'hui en voie d'extinction en Suisse romande. Après l'hiver doux de l'année dernière, la jaunisse virale a si gravement infecté les champs, que l'ensemble du canton est concerné. Au lieu d'un vert intense, les plantes sont jaunes et les betteraves sont peu développées. Les premiers résultats de la campagne confirment les pires craintes: les rendements sont en baisse de 30 à 50 % et la teneur en sucre extrêmement basse, entraînant inévitablement des pertes économiques. Si les choses continuent ainsi, la surface cultivée diminuera fortement et la chaîne de mise en valeur de la betterave à sucre dans les deux usines sera en grave difficulté.

De nombreux états membres de l'Union européenne ont déjà délivré des autorisations d'urgence pour des produits phytosanitaires à la place des néonicotinoïdes. Les betteraviers suisses exigent une égalité de traitement, avec une autorisation temporaire pour l'enrobage au pesticide Gaucho, autorisation que seules les autorités fédérales peuvent délivrer. L'autorisation exceptionnelle de ce traitement devrait être utilisée pour trouver des variétés résistantes et des stratégies de lutte biologique. A cette fin, le financement de la recherche doit être augmenté, les activités de recherches agronomiques encore intensifiées et renforcées.

Nous souhaitons une solution pour produire des betteraves sucrières sans néonicotinoïde, mais dans l'attente des résultats de la recherche, nous avons cependant besoin de cette autorisation temporaire, uniquement pour la culture des betteraves, qui est une culture non florissante. Sans ces mesures, la surface betteravière diminuera drastiquement et les deux usines sucrières ne pourront plus fonctionner à pleine capacité. Une étude économique indépendante a démontré que seul le modèle à deux fabriques permet à Sucre Suisse SA de produire rentablement. La perte de l'industrie sucrière suisse entraînerait une dépendance totale vis-à-vis de l'étranger et l'importation de sucre produit de manière moins durable, que ce soit en Europe ou ailleurs dans le monde, par exemple en détruisant la forêt vierge.

Le groupe libéral radical et moi-même vous invitons à soutenir les betteraviers et notre motion.

Bonny David (PS/SP, SC). Je ne suis pas du genre à me plaindre, mais je tenais tout de même à signaler que le groupe socialiste était extrêmement déçu de la manière dont cela s'était passé la dernière fois au sujet de cette procédure accélérée, puisque nous avons voté sans avoir le moindre texte, ce qui est inadmissible. Ce n'est pas fairplay. De plus, les deux motionnaires, MM. Grandgirard et Glauser, n'ont, dans leurs propos, jamais mentionné qu'il s'agissait de réintroduire des insecticides. A ce sujet, il s'avère que ces insecticides tuent les abeilles. De plus, des biologistes neuchâtelois ont écrit à la Confédération que ces insecticides étaient potentiellement néfastes pour la santé humaine et endommageaient les sols à long terme. Ce n'est donc pas une solution. Nous ne sommes pas contre les betteraviers: au contraire, nous sommes là pour les aider, mais on peut certainement faire mieux. On peut par exemple investir pour la recherche: nous avons les meilleures hautes écoles et universités en Suisse. Il est dommage que la recherche se soit arrêtée et il faut absolument la relancer, trouver des solutions et ne pas revenir en arrière.

Les consommateurs ont également de nouvelles habitudes: ils regardent aussi la qualité, la santé, l'environnement et je ne suis pas persuadé que le fait de remettre des insecticides va donner envie d'acheter notre sucre.

Pour conclure, la majorité du groupe socialiste s'opposera à l'introduction de l'insecticide. Nous ne voulons pas de retour en arrière. Nous sommes extrêmement déçus de la réponse du Conseil d'Etat et nous rappelons qu'il existe également la stévia, une plante qui sucre environ 300 fois plus que le vrai sucre, sans calories ni caries. Il y a peut-être aussi une piste de ce côté-là.

Zamofing Dominique (PDC/CVP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur, mais non producteur de betteraves sucrières. Je m'exprime au nom du groupe PDC.

La culture de la betterave sucrière est en péril en Suisse. Les cultivateurs sont désespérés et les sucreries risquent une pénurie dans un avenir très proche. La jaunisse virale, véhiculée par les pucerons, est un véritable fléau pour cette culture, qui représente 1430 ha et concerne 296 producteurs dans notre canton. Les producteurs fribourgeois livrent principalement leurs betteraves à la sucrerie d'Aarberg. Cela permet un circuit court et garantit un approvisionnement pour obtenir du sucre suisse. Il est midi moins cinq pour cette production. Les producteurs sont désœuvrés et nombreux sont ceux qui ont décidé d'arrêter la culture dans ces conditions. L'interdiction de l'enrobage de la semence par le produit Gaucho était censée protéger les abeilles des néonicotinoïdes. C'est une aberration: les abeilles ne butinent pas la betterave, car elle ne fait pas de fleurs. Les traitements supplémentaires doivent être effectués sans grande efficacité au détriment des insectes utiles, et c'est dommageable.

Les producteurs demandent un délai pour l'interdiction de ce produit, en espérant que la recherche agronomique développe des variétés résistantes. L'industrie du sucre représente environ 2000 emplois en Suisse et il serait dommageable de laisser tomber ce secteur au profit d'une importation totale de sucre étranger, qui ne respecte pas forcément nos standards de production. Cette demande de réintroduction a déjà été acceptée par de nombreux pays européens, dont la France la semaine passée, et cela pour une durée de trois ans.

Le groupe PDC soutiendra à l'unanimité cette motion.

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). Le groupe vert centre gauche veut soutenir le plus efficacement possible les producteurs de betteraves. La situation actuelle est extrêmement compliquée pour eux et nous savons qu'ils essaient de défendre, de façon légitime, leurs cultures et leurs revenus. Mais la solution proposée ne nous semble pas du tout appropriée et voici quelques chiffres précis pour décrire la situation:

- > 8 / Les betteraviers ont eu 8 ans pour se préparer à l'interdiction du Gaucho. Pourquoi la profession n'a-t-elle pas anticipé cette échéance? Les dégâts des pucerons à la betterave sont connus depuis des dizaines d'années. En deux ans supplémentaires d'utilisation, il sera impossible de trouver des variétés résistantes ou une parade miraculeuse.
- > 1200 / C'est le nombre d'études scientifiques sérieuses qui décrivent et confirment la dangerosité de cet insecticide extrêmement toxique. C'est un perturbateur endocrinien et on connaît très bien les dégâts que ceux-ci causent sur la santé humaine, en particulier sur les enfants.
- > 3 et 10 / Le produit toxique est rémanent dans le sol et les cultures suivantes pendant trois ans. On en retrouve des traces jusqu'à 10 km autour de la parcelle traitée. Les bienfaits de ce produit sont-ils suffisants pour oublier ces graves conséquences? Nous estimons que non.
- > 6 / 6 %, soit la baisse de rendement annoncée par le dernier pointage des sucreries pour la récolte 2020. Celle-ci prévoit en effet une augmentation des rendements en Suisse alémanique et une légère baisse de 6 % en Suisse romande. On est donc bien loin des 50 % de baisse annoncés par les motionnaires. La pression qui est mise sur le Grand Conseil pour se décider nous semble alors tout à fait déplacée.

En conclusion, nous nous permettons de mettre en doute le pouvoir du seul Gaucho pour "sauver" le sucre suisse. Nous soutenons en revanche, et avec fermeté, une meilleure protection aux frontières pour garantir à la branche un meilleur prix, le déblocage des fonds pour activer la recherche agronomique voire même l'interdiction totale des importations du sucre qui serait cultivé avec ce néonicotinoïde toxique. Notre groupe va refuser, dans sa très grande majorité, de transmettre cette initiative au Conseil fédéral.

Repond Nicolas (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste a étudié avec attention les souhaits de nos collègues députés Glauser et Grandgirard, ainsi que les réponses du Conseil d'Etat à cette motion.

Sur le fond, tout le monde dans ce Parlement désire certainement éviter la fin de la production des betteraves sucrières suisses, ceci pour des raisons évidentes d'économie locale et régionale. Sur la forme, la solution proposée par nos deux collègues députés de remettre en vigueur urgemment le néonicotinoïde Gaucho ne correspond, selon nous, ni à la ligne de l'OFAG et sa future politique agricole PA22+, ni à la logique de développement durable. Nous rappelons que les néonicotinoïdes viennent justement d'être interdits il y a à peine 2 ans par l'Union européenne et la Suisse, ceci entre autres à cause de leur toxicité pour l'environnement et des graves nuisances qu'ils créent aux insectes pollinisateurs. La Fédération suisse des betteraviers donne d'ailleurs un message différent de celui des motionnaires dans son communiqué de presse du 17 septembre 2020: elle demande la fin des importations de sucre en provenance de pays ayant une autorisation pour des produits phytosanitaires non-autorisés en Suisse ou, comme alternative, l'homologation temporaire de trois ans pour un enrobage en néonicotinoïdes. Elle souhaite donc avant tout l'interdiction des importations de sucre en provenance des pays ayant à nouveau réintroduit les néonicotinoïdes. Le seul betteravier suisse avait d'ailleurs eu le temps de préparer la transition de l'après-néonicotinoïdes, puisqu'il savait depuis 2012 que l'utilisation de ces derniers irait vers une interdiction avant 2020. Il aurait ainsi pu demander depuis 2012 ce que souhaitent les motionnaires aujourd'hui au point b de leur motion, soit d'entreprendre des recherches sur de nouvelles variétés de betteraves biologiquement résistantes. Les betteraviers bio nous disent d'ailleurs qu'ils sont bien moins touchés que leurs confrères cultivateurs de nombreuses variétés non bio, alors qu'une seule variété leur est proposée depuis des années. Comment voulez-vous dès lors que la recherche puisse trouver des variétés de betteraves résistantes en seulement trois ans, alors que cela fait des années qu'il n'y a qu'une seule variété de betteraves mise à disposition des cultivateurs bio? Il sera d'autant plus difficile à la recherche de trouver des solutions dans les trois ans, car la culture de betteraves est bisannuelle et qu'il faut donc attendre deux ans pour connaître les résultats des dernières sélections. Aussi, faire croire à ce plenum que la réintroduction du Gaucho ne durera que trois ans pour trouver une solution contre de multiples maladies et la jaunisse des betteraves n'est qu'un leurre.

De plus, les betteraves souffrent aujourd'hui des mêmes maladies qu'il y a quelques années: par exemple le syndrome de basse-riche, dont les symptômes sont pour ainsi dire les mêmes que ceux de la jaunisse virale, soit le jaunissement du feuillage et une baisse de la teneur en sucre. En 2018, le bulletin du centre betteravier suisse précisait que le jaunissement du feuillage ressemble fortement au jaunissement de la jaunisse virale et que de nombreuses analyses sont nécessaires pour exclure la cause virale. Ainsi, en 2017, soit avant l'interdiction des néonicotinoïdes, les betteraves étaient déjà confrontées aux mêmes maladies, ceci pour des raisons autant virales que bactériennes. Ce ne sont donc pas les néonicotinoïdes qui vont régler demain tous les problèmes d'hier et d'aujourd'hui des betteraviers suisses. L'unique solution aux problèmes des betteraviers vient de l'approche biologique, et les motionnaires ont raison en le soulignant dans le point b. C'est ainsi que les betteraviers suisses et fribourgeois pourraient se distinguer des autres pays producteurs: en profitant maintenant de cette crise de la betterave pour faire la transition vers la betterave bio que l'on trouve de plus en plus en Suisse. Les rendements sont moindres, mais les revenus supérieurs à la betterave standard. De plus, leurs terres redeviendraient de meilleure qualité et on pourrait vraiment donner raison à la publicité de Sucre suisse: "Sucre suisse, naturellement naturel". Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et ce qui le serait encore moins avec le retour des néonicotinoïdes.

Pour les raisons précitées, une partie du groupe socialiste s'opposera à la transmission de cette motion telle que présentée par les motionnaires. Une autre partie du groupe socialiste s'abstiendra, car il pense qu'il faut faire quelque chose, mais pas de la manière proposée. Il souhaite ainsi qu'en cas d'acceptation de la motion, le Conseil d'Etat tienne compte, dans le texte de l'initiative qu'il proposera aux députés:

1. des remarques formulées précédemment,
2. d'une initiative allant dans un sens de recherche progressive vers une agriculture bio et plus en accord avec le développement durable,
3. des souhaits proposés en priorité par la Fédération suisse des betteraviers, à savoir interdire toute importation de sucre provenant de productions utilisant des néonicotinoïdes.

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). Presque tout est dit autour de cette betterave.

Vorbeugen ist besser als Heilen - das haben wir ja gestern und vorgestern einstimmig entschieden und ich bin heute auch der Ansicht, dass wir das anpassen müssen.

La production de betteraves en Suisse est un secteur important pour l'agriculture de ce pays. Pourquoi? Il y a plusieurs raisons. Actuellement, on produit des betteraves sur 17 000 ha en Suisse. On fait tourner deux usines excellentes, qui font le meilleur sucre, celui qu'on a pu consommer tout à l'heure avec notre café. Oui, la betterave a plusieurs rôles dans l'agriculture. Elle produit, quand tout va bien, environ 16 % de sucre par 100 kg de betteraves. Ces betteraves sont livrées à Frauenfeld pour la Suisse alémanique et à Aarberg pour la Suisse romande, Berne et le Seeland. Que fait-on là-bas? Une fois qu'on a sorti les 16 % de sucre, il reste la pulpe de betteraves, qui est réutilisée pour l'affouragement du bétail. On sort deux sortes de mélasse: celle que l'on met dans les aliments destinés aux bovins et, parfois un petit pot de mélasse pour le déjeuner du matin, sur une bonne tranche de pain avec du blé suisse. Oui, si on arrête les betteraves, c'est la fin d'une branche agricole importante dans notre pays. Et, aujourd'hui, je vous invite à trouver la meilleure des moins bonnes solutions, soit de traiter les semences avant de les mettre en terre.

J'ai encore autre chose à vous dire. Je ne sais pas combien de députés sont producteurs de betteraves: M. Grandgirard, moi et peut-être 2-3 autres. La betterave pousse environ 200 jours dans la terre. On la sème, quand tout va bien, au mois de mars ou début avril. On la récolte fin septembre, octobre ou novembre. Cette racine grandit dans la terre et il est important qu'il y ait de l'oxygène qui entre dans ce sol. C'est essentiel pour la rotation des cultures et le maintien d'une bonne terre: l'agriculteur est responsable de faire une rotation correcte: chez nous, tous les 5 ans, sur la même parcelle, il y a des betteraves. On essaie donc d'éviter ainsi un petit peu la pourriture, mais malheureusement, cette année, notre exploitation a été touchée à environ 15 %. J'ai donc pris la pâte à traiter, j'y ai mis l'insecticide et une semaine après, je me suis dit que je faisais ça pour rien. Certainement que cela a été inutile, parce que le technicien qui est passé m'a dit: "Charly, qu'as-tu fait? Est-ce que tu as fait juste ou faux?". L'efficacité étant nulle, j'ai donc laissé tomber. Maintenant, on doit prendre la décision la moins polluante. Les semences sont produites, vous le savez, au Danemark, en Allemagne du Nord, en partie en Belgique et au nord de la France. En Suisse, on a des stations de recherche, mais on est malheureusement pas encore prêts à anticiper ce qu'il y aura dans 3 ans. Mais si on arrête cette branche-là, malheureusement, d'autres branches seront également touchées. C'est la raison pour laquelle je vous invite à soutenir massivement cette motion.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis ancien producteur de betteraves. Je m'exprime au nom du groupe UDC.

Le but de la motion est d'éviter la fin de la production de betteraves sucrières en Suisse. Les motionnaires Glauser et Grandgirard demandent d'autoriser temporairement l'utilisation du produit Gaucho pour le traitement de la semence de betteraves et d'intensifier la recherche de variétés résistantes. Les jeunes plants de betteraves sont infestés par divers nuisibles. Les pucerons transmettent le virus de la jaunisse, qui provoque une diminution importante de la croissance des betteraves et une grande perte de rendement. Cela compromet sérieusement la rentabilité de cette culture. La culture de betteraves a un rôle important pour une bonne rotation des cultures dans notre canton et notre pays. La production fribourgeoise représente 8 % de la production suisse. Elle est transformée dans la sucrerie d'Aarberg, toute proche, ce qui contribue à un approvisionnement de proximité en sucre de notre pays.

Le groupe UDC a pris connaissance de cette motion avec grand intérêt, pour le maintien d'une production de betteraves intéressante dans nos campagnes, et demande que cette initiative soit déclarée pertinente et urgente. Notre groupe accepte à l'unanimité cette motion et vous invite à en faire de même.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (*VCG/MLG, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis maître-agricultrice bio, co-présidente de Bio Fribourg et présidente de la Coopérative paysanne ProGana Bio Romandie, active dans la commercialisation de lait bio et céréales bio de Suisse romande.

Pour alimenter la réflexion des députés, je souhaite apporter l'éclairage de celles et ceux qui n'ont pas besoin d'insecticides de synthèse pour produire de la betterave dans ce pays. J'ai fait le point la semaine passée avec cinq producteurs de betteraves à sucre bio en Suisse romande, dont deux Fribourgeois. Chez tous, les rendements attendus sont tout à fait satisfaisants, malgré la pression de la jaunisse qui les a touchés aussi, mais de manière beaucoup moins virulente. Un producteur m'a dit, en plaisantant bien sûr, que son champ avait heureusement tellement de mauvaises herbes que les pucerons n'ont sans doute pas trouvé les feuilles de la betterave. Le principal combat pour nous est la concurrence des mauvaises herbes, mais nous trouvons des solutions année après année. Or, ces producteurs bio n'ont pas du tout l'intention d'arrêter la betterave et, même si le Gaucho revient - vous voyez que nous, nous avons le sens économique - ils prévoient même d'augmenter leurs surfaces pour faire face à une inévitable nouvelle demande. Alors, comment font-ils? Ils sèment des variétés moins productives, mais plus résistantes. Ils ont aussi d'autres techniques de cultures. Mais surtout, en bio - et c'est cela que vous devez retenir -, nous visons la moitié du rendement des producteurs conventionnels. Par contre, la betterave bio est payée trois fois plus cher. Ce prix permet de supporter les fortes variabilités de rendement que connaît naturellement cette culture. Quand j'ai demandé aux betteraviers bio s'ils soutenaient la demande de réintroduction de l'insecticide en enrobage des semences, ils m'ont dit qu'à choisir, ils préféreraient cette manière de faire plutôt qu'il soit remplacé par cinq épandages avec pulvérisation d'autres insecticides encore plus forts à proximité de leurs champs.

Vous pouvez donc constater que la résistance contre le Gaucho ne viendra pas des collègues bio qui sont, dans le cas présent, selon moi assez conciliants. Mais ils tiennent à préciser une chose: utiliser ce pesticide-là, sous cette forme, c'est un peu comme si les producteurs de lait demandaient à pouvoir donner tous les jours des antibiotiques à toutes leurs vaches, au cas où une fois une aurait une mammite. Selon eux, on ne peut pas travailler comme ça aujourd'hui.

J'aimerais maintenant vous donner ma lecture personnelle de la situation: une lecture économique, mais également une lecture d'images. Mais, pour cela, il faut élargir un peu le débat: il y a trois ans, des collègues betteraviers voulaient arrêter la betterave à cause du syndrome de basse-richeesse; il y a deux ans, c'était la sécheresse, l'année dernière la canicule et cette année ce sont les pucerons. L'année prochaine, ce sera quoi? S'il vous plaît, allons une fois au fond des choses. Il n'y a qu'un seul problème fondamental à la betterave, c'est qu'elle n'est pas du tout assez payée pour le travail et le souci qu'elle donne. La betterave sucrière est une production de volume, intensive, organisée en système industriel, techniquement très complexe et soumise à une concurrence étrangère mortifère. Son modèle économique actuel est un rouleau compresseur pour les producteurs suisses. Alors, si nous voulons sauver la betterave, il faut surtout demander un prix correct. Dans le débat global sur l'agriculture, les citoyens et les consommateurs ne donnent pas toujours les bonnes réponses, mais ils posent les bonnes questions. De la manière dont nous leur répondrons dépendra leur motivation de nous soutenir et leur envie d'acheter notre sucre plutôt que le sucre étranger. Je n'ai pas de conseils à donner aux betteraviers, mais je pense que s'ils veulent vendre leurs betteraves au prix ridicule de la France, eh bien ils n'ont qu'à la cultiver comme les Français, avec un insecticide interdit.

C'était l'occasion rêvée, Messieurs les betteraviers, de différencier le sucre suisse de celui de l'étranger. C'était l'occasion rêvée de faire comprendre combien les betteraviers ici sont attentifs à la protection des abeilles et à la santé des enfants et c'est pourquoi ils ont absolument besoin d'un meilleur prix pour supporter les baisses de rendement.

A quelques mois d'une votation sur deux initiatives cruciales pour notre métier, le message serait très bien passé. Messieurs Glauser et Grandgirard, n'allez maintenant pas dire partout que je suis contre les betteraviers; ce n'est pas vrai et tout le Grand Conseil en est témoin. Ce n'est pas le puceron qui est en train de tuer la betterave suisse, c'est bien le modèle économique industriel de cette culture. N'oubliez surtout pas que le miracle viendra d'un perturbateur endocrinien, qui a fait déjà l'unanimité contre lui par tous les scientifiques et les médecins. Je voterai non, car je suis persuadée que c'est uniquement en

différenciant notre sucre de celui des autres pays, qu'on pourra maintenir cette production chez nous et surtout garder deux sucreries dans notre pays. Tout le reste n'est que fuite en avant.

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur non producteur de betteraves et également apiculteur.

Pour répondre à mon collègue David Bonny, et cela a aussi été dit par mon collègue Dominique Zamofing: les abeilles ne vont pas sur les betteraves, parce que celles-ci ne sont pas mellifères. On ne verra donc pas un champ de betteraves butiné par des abeilles. Je vais faire un peu l'avocat du diable ce matin. Je suis moi-même, dans mon exploitation avec mon frère, en reconversion bio et j'approuve tout à fait les propos de ma collègue Sylvie Bonvin-Sansonnens, qui dit que le problème de la betterave est aussi et surtout lié au prix. Certes, mais nous avons aussi un problème récurrent cette année et qui le sera peut-être aussi l'année prochaine. On sait qu'on ne peut pas venir à bout de maladies sans rien faire. Je pense qu'à l'heure actuelle, nous, les agriculteurs, sommes aussi soumis à des pressions et à des contrôles: on ne va pas simplement mettre une pompe à traiter derrière notre tracteur et aller bon an mal an, par plaisir, traiter nos champs: c'est comme si on prenait aujourd'hui une aspirine parce qu'on pourrait éventuellement avoir mal à la tête demain. Non, on le fait seulement quand la menace est là, On va agir uniquement selon les besoins.

Quant à la production de la stévia, comme l'a revendiqué mon collègue David Bonny: certes on pourrait éventuellement la produire en Suisse, mais c'est quand même une plante qui vient de régions tempérées; je pense donc que cela prendra encore quelques années avant qu'elle ne fasse son nid ici en Suisse.

Il est vrai que nos centrales à sucre ont aussi connu ces années passées des pénuries qui les ont forcées à importer des betteraves de l'Allemagne et de l'Autriche pour pouvoir répondre à la demande. Il y a aussi des places de travail en jeu dans ces usines. Nous n'étions pas favorables au traitement de l'enrobage des semences - et c'était aussi une piste -, mais je pense qu'il faut aussi se donner des outils pour pouvoir travailler correctement. Comme je le dis - et je me répète -, on ne va pas mettre une pompe à traiter par plaisir derrière notre tracteur, nous traitons uniquement par besoin.

Avant même de me mettre en reconversion bio sur mon exploitation, on a réduit ces 20 dernières années de plus de 80 % les traitements dans nos cultures.

Personnellement, je voterai oui à cette motion, car on doit aussi agir et se donner les moyens d'agir. On est en pleine pandémie, et si quelqu'un dans notre entourage - ce n'est pas souhaitable bien entendu -, tombait malade du covid ou d'une autre maladie, j'aurais du mal à imaginer devoir lui dire: "Non, tu ne peux pas te soigner avec ces médicaments parce que cela va à l'encontre d'autres logiques biologiques". Donc, personnellement, je voterai oui à cette motion.

Müller Chantal (*PS/SP, LA*). Ich habe eigentlich keine Interessenbindung mit dieser Motion zu deklarieren, ausser dass ich kein Fan von Zucker bin.

Ich bin noch immer etwas überrascht, wenn nicht empört über diese Vorgehensweise, dass wir nun schon jetzt über diese Motion sprechen. Doch dies wurde schon erwähnt.

Nun zu dieser Motion. Ich bin gegen den Einsatz von Pestiziden. Wie können wir nach all diesen Ergebnissen von Pestiziden im Wasser auch nur darüber nachdenken, eines wieder einzuführen! Ich glaube, ich bin im falschen Film.

Wer garantiert uns, dass es tatsächlich so harmlos ist, wie behauptet wird? Wir wissen alle, etwas zu verbieten ist immer schwieriger, als es einzuführen. Und wie auch schon erwähnt, stehen zudem nächstes Jahr zwei Initiativen vor der Türe, die genau in die andere Richtung gehen.

Ich bin für einen Schweizer Zuckeranbau. Doch dieser soll biologisch und nachhaltig sein und ohne Pestizide auskommen. Dies ist möglich, wie Frau Kollegin Bovin-Sansonnens erläutert hat - eventuell zu höheren Preisen, doch wir haben die Wahl.

Ja, wir müssen gegebenenfalls Zucker importieren, wenn die Schweizer Produktion nicht mehr reichen würde. Klammerbemerkung: Ich wünschte mir, der Schweizer Konsum würde so sinken, dass die eventuell verminderte Schweizer Produktion locker reichen würde. Zudem würden auch die Gesundheitskosten mitsinken. Also, wenn wir importieren müssen, haben wir auch da die Wahl, welchen Zucker wir importieren. Wir haben als reiches Land eine Verantwortung zu tragen, genau auf diese Nachhaltigkeit zu achten.

Nur weil die Anderen es machen, heisst das noch lange nicht, dass wir das auch tun sollten. Das ist sehr kurzfristig gedacht.

In Anbetracht der Klimakrise und mit der Idee der Nachhaltigkeit kann ich dieser Motion überhaupt nicht zustimmen und ich bitte Sie, das Gleiche zu tun.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Comme Sylvie Bonvin-Sansonnens, je suis agriculteur, et je la remercie d'éclairer finalement toute cette assemblée. Elle l'a bien défini et expliqué, selon ce qui est visé par les producteurs bio, le bio a une diminution de rendement de 50 %. Une diminution de 50 % quand on a déjà un auto-approvisionnement en Suisse de 50 %, c'est chaque kilo de rendement qui sera diminué de ces 50 %. Aujourd'hui, on parle de la betterave, mais on parlera ensuite

des pommes de terre, du colza etc. Ces kilos de rendement perdus seront importés, qu'on le veuille ou non, car on a 8,5 millions de personnes à nourrir en Suisse.

Aujourd'hui, on voit la forêt qui brûle au Brésil, on voit la déforestation, on voit l'inexistence de contrôles à l'étranger, où on produit n'importe où, n'importe comment, et où on utilise la main d'oeuvre n'importe comment: voilà comment sera produit chaque kilo qui ne sera pas produit chez nous en Suisse. Il faut se rendre compte de cela: les personnes qui veulent moins produire en Suisse sont les premières responsables des feux au Brésil, de la pollution des pays étrangers et de l'exploitation de la main d'oeuvre dans ces pays. Elles se donnent bonne conscience pour les élections, se donnent bonne conscience chez nous en Suisse, mais elles polluent à l'étranger et il faut se rendre compte que c'est ce qu'on ne veut pas.

Aujourd'hui, il est clair qu'on doit investir dans la recherche. Aujourd'hui, et depuis 1993, nous avons diminué l'utilisation des produits phytosanitaires de manière énorme. Depuis qu'on a introduit la PI (production intégrée) et ensuite la PER (prestation écologique requise), on a pris de nombreuses mesures. On aimerait aussi être reconnu pour ces mesures, mais on a diminué les produits phytosanitaires. Par exemple, aujourd'hui, je produis mon blé avec seulement un herbicide. A l'époque, on devait souvent en mettre deux. On raccourcissait et on mettait encore un ou deux fongicides, alors qu'aujourd'hui, je mets uniquement un herbicide. Et il y a déjà des diminutions de rendement importantes. Si je ne mettais pas d'herbicide, la diminution serait encore plus importante, et ce qui manque serait importé depuis l'étranger, je vous le rappelle.

Aujourd'hui, j'invite le Conseil d'Etat, dans ses plans de mesures, et vous, les verts et les socialistes, à militer pour la recherche, mais une recherche qui maintient la production. A vouloir tout faire bio, on diminue la production et on pollue chez les autres. Aujourd'hui, on doit utiliser moins de produits phytosanitaires et c'est cette direction-là que doit prendre la recherche. On doit certes investir dans cette direction, mais ce n'est pas possible de tout interdire. On doit choisir un équilibre juste et correct, mais sans baisser notre production en Suisse. Si on baisse encore notre production en Suisse, on produit chez les autres, on diminue la main d'oeuvre chez nous, on fait couler nos entreprises et, à la place, on fait travailler des personnes à l'autre bout du monde dans des conditions complètement néfastes.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Il n'y que les idiots qui ne changent pas d'avis, je n'en démords pas. Dans un premier temps et par sympathie, je dois l'avouer, j'ai co-signé cette motion. Le temps de la réflexion m'a donné l'occasion de poser un jugement, en tenant compte des intérêts des producteurs et des consommateurs. J'ai bien écouté les "pour" et les "contre", mais ce n'est pas par un oui ou par un non que notre Grand Conseil va régler ce matin le problème d'un coup de baguette magique. Les néonicotinoïdes sont utilisés de manière prophylactique ou curative pour lutter contre les ravageurs des cultures. Un tiers de ces insecticides vendus dans le monde appartiennent à cette classe de pesticides mis sur le marché au début des années 1990 et qui comptent aujourd'hui 13 molécules différentes. Bien sûr, vous me direz que le Sénat français, la semaine passée, a quelque peu changé son fusil d'épaule en revenant en arrière, comme l'a précisé mon contemporain Charly Brönimann. En France, cela concerne tout de même 46 000 emplois, 25 000 agriculteurs, donc un pan de l'agriculture extrêmement important.

Je me sens également concerné par un autre élément: mon producteur demande l'autorisation, temporaire bien entendu, de l'insecticide Gaucho; eh bien, cette situation m'a interpellé: il y a quelques années, j'étais syndic d'une commune où j'ai subi de plein fouet la pollution d'une source d'eau potable. Je ne vous dis pas les ennuis rencontrés, notamment sur le plan juridique! Mais au final, nous avons trouvé une solution. Ce que j'ai déduit de cette histoire, c'est qu'à présent, les enjeux concernent également le souterrain, puisque lors du semis d'une graine enrobée de ce produit, seuls 2 à 20 % de la substance active sont absorbés par la racine et transférés dans l'ensemble de la plante. On dit que le solde restant, soit 80 % - mais je ne suis pas spécialiste -, peut contaminer les zones en bordure des champs et être transporté par ruissellement dans les cours d'eau pour, au final, polluer les nappes phréatiques.

J'ai aussi entendu les agriculteurs bio qui sont dans cette enceinte, et je pense que même si certaines cultures, comme la betterave sucrière ou encore les pommes de terre, représentent encore un défi quant à la manière de lutter contre les ravageurs, aucune n'est, à mon avis, incompatible avec le bio.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Je suis ni producteur de betteraves, ni apiculteur, mais je me renseigne. Pour la betterave, permettez-moi juste de dire ceci: l'insecticide n'est pas pulvérisé à l'air libre, mais intégré dans la semence, même si cela ne suffit pas à rassurer les apiculteurs. Le produit va se retrouver sur la rosée du matin, et comme l'explique un apiculteur, l'abeille boit énormément, va chercher l'eau sur la feuille de betterave et ramène ce poison à la ruche, ce qui va poser des problèmes neurologiques et de stérilisation des mâles. Cela va également engendrer un problème de développement des larves, et donc un problème de développement de la colonie, et c'est pour ça que nos abeilles vont pour la plupart mourir. Mais il est vrai qu'il s'agit d'un article venant de France 3 Région de Loire: peut-être qu'on réagit différemment en France...

Grandgirard Pierre-André (*PDC/CVP, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur et producteur de 7 ha de betteraves sucrières, président du Club agricole et membre du Club de la durabilité. Je suis également co-motionnaire de cet objet.

En préambule, je remercie le Conseil d'Etat, et en particulier M. le Conseiller d'Etat Castella, pour leur réponse pertinente et leur soutien à notre motion.

Comment exprimer la détresse des producteurs de betteraves en cet automne 2020? Comment exprimer la frustration et le désespoir du betteravier qui a soigné, bichonné sa culture durant 7 mois et qui voit, impuissant, dépérir sa culture privée de photosynthèse. Sur mon exploitation, au terme d'une période de végétation climatiquement optimale, la récolte s'est effectuée ces lundi soir et mardi matin. A l'appréciation de la grandeur des tas de betteraves, le constat est amer: 40 % de rendement physique en moins. Sans entrer dans les détails trop indigestes de la composante du prix, nous sommes passés, en 4 ans, de la production de 18 tonnes de sucre/ha à moins de 7 tonnes. Les pucerons verts, vecteurs de la jaunisse virale, sont en train de gagner la bataille. Nous devons réagir intelligemment et de façon crédible à cette situation périlleuse en effectuant une vraie pesée d'intérêts et surtout pas en adoptant une attitude dogmatique. Voulons-nous mettre à genoux une filière sucrière suisse performante et florissante, pesant 2000 emplois, et supprimer une production de sucre suisse durable et de proximité? Voulons-nous déléguer la compétence de produire notre sucre aux pays de l'Union européenne ou encore au Brésil, avec ses cultures de canne à sucre sur brûlis? Voulons-nous priver 296 familles paysannes fribourgeoises du savoir-faire et de la passion de cultiver la douce, exigeante et rémunératrice betterave en condition normale? Voulons-nous abandonner cette merveilleuse racine, reine d'une rotation équilibrée des cultures et maillon précieux de la biodiversité de nos campagnes? Voulons-nous faire l'impasse sur la formidable capacité de la betterave à capter le CO₂ (un hectare de betteraves fixe environ 40 tonnes de CO₂, contre seulement 2,3 tonnes émises par sa culture. Il produit aussi plus d'oxygène qu'un hectare de forêt)? Non, les producteurs de betteraves fribourgeois ne veulent pas abandonner cette noble plante cultivée en Suisse depuis 1912.

Alors, s'il vous plaît, tolérons le retour temporaire d'un insecticide de protection des semences qui a le mérite d'être efficace en petite quantité, en évitant de multiples traitements de surfaces avec des insecticides non sélectifs.

Savez-vous, chers Collègues, que la quantité de matière active d'imidaclopride utilisée pour la protection d'un hectare de betteraves est égale à la quantité de cette même matière active contenue dans cinq colliers anti-puces pour chiens? A la différence que le chien, on le caresse à mains nues sur le canapé du salon. La réintroduction temporaire de l'imidaclopride sera soumise à des conditions strictes: analyses renforcées des eaux de surface et souterraines, utilisation uniquement pour l'enrobage de semences et uniquement pour la betterave sucrière.

Sur ces propos, je vous laisse, chers Collègues, effectuer une pesée d'intérêts cohérente et responsable. L'acceptation massive de cette motion doit être un franc signal à la production durable de sucre dans notre canton. Les betteraviers fribourgeois vous remercient pour votre soutien.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). J'ai écouté attentivement les propos de la co-présidente de Bio Fribourg (ma présidente au niveau professionnel). Il est clair que l'on souhaiterait aussi produire de la betterave sucrière bio. Madame Bonvin-Sansonens a bien décrit les difficultés rencontrées. Il faut tout de même souligner que notre production sucrière n'est plus protégée du tout face au contexte international, ni en quantité, ni en douane. Actuellement, certaines initiatives ont été déposées à Berne pour soutenir davantage les surfaces de production, mais l'introduction d'une petite protection de 7 frs pour 100 kg de sucre à la frontière rencontre beaucoup plus de difficultés, malgré de nombreuses discussions à Berne sur les accords internationaux existants.

J'en viens maintenant au bio: pour faire tourner les usines - et ce n'est que Frauenfeld qui transforme la betterave bio -, on doit compléter avec des betteraves bio du sud de l'Allemagne car, avec la production indigène, on n'aurait même pas assez pour faire démarrer l'usine. Pourquoi est-ce que je dis ça? Dans le sucre suisse conventionnel, on a un avantage de qualité parce qu'on produit selon la méthode PER (prestation écologique requise). Il est connu que grâce à la PER, la qualité en Suisse est nettement supérieure du point de vue agronomique, comparé à nos concurrents d'Europe qui ont des conditions de base moins exigeantes. Dans le bio par contre, les standards sont les mêmes partout, mais en Allemagne par exemple, on n'a pas les mêmes coûts de production. Donc pour moi, en tant que producteur bio, ça ne vaut pas la peine de faire des betteraves bio. Mais je suis content que d'autres calculent autrement et arrivent à une autre conclusion.

Je voulais encore dire une chose: je n'accepte pas la comparaison avec le lait. Le canton de Fribourg est leader concernant ce programme de recherche afin de diminuer les antibiotiques. Je suis aussi producteur de lait. J'ai beaucoup de collègues qui sont maintenant très sensibles l'utilisation systématique d'antibiotiques et qui ont donc changé de stratégie. Vis-à-vis de la population, on ne doit pas avoir honte de décrire tous les efforts que l'on fait, par exemple en soutenant les initiatives parlementaires qui visent une diminution des produits nocifs à l'agriculture, que cela soit des produits phytosanitaires, des antibiotiques ou des engrais synthétiques. Je crois que l'agriculture suisse renoncera à beaucoup de ces produits, qui sont également des facteurs de coûts.

Une dernière chose: je suis aussi président des céréaliers et oléagineux. Ça ne me viendrait pas à l'idée de demander l'introduction de néonicotinoïdes pour le colza, parce que c'est une culture florissante. Et dans nos demandes à Berne pour l'autorisation d'utiliser le Gaücho pour la betterave, on y a été très sensibles. A l'instar des Belges, l'OFAG et l'Agroscope

ont fait des recherches pour voir si des résidus de cet insecticide se retrouvent dans les cultures florissantes, et si oui, on exigera des clauses strictes pour certaines cultures. Et bien sûr, plus intelligemment que le professeur de Neuchâtel qui parle à la télévision et qui ne souhaite pas faire de colza après les betteraves: il ne sait certainement pas que le colza est semé au mois d'août et que la betterave s'arrache au mois d'octobre. Je ne sais pas comment il y arriverait techniquement, mais il est professeur...

J'espère que vous soutiendrez cette motion, tout en vous donnant encore quelques réponses à des points sensibles. Si le sucre est importé, vous savez aussi qu'il sera soumis à autorisation. Et puis, en tant que membre du Conseil d'Agroscope, j'ai maintenant aussi l'impression qu'on trouvera rapidement des moyens biologiques pour lutter contre les pucerons verts qui transmettent cette jaunisse.

Merci de soutenir nos betteraviers fribourgeois et suisses.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le débat qui nous occupe est extrêmement complexe et sensible. Le nombre d'interventions en témoigne.

Ce débat suscite d'importantes et légitimes réactions, des partisans comme des opposants. D'autres régions ou pays d'Europe ont connu ou connaissent encore les mêmes discussions depuis plusieurs mois. Nos voisins vaudois ont soutenu une initiative similaire à celle qui vous est proposée aujourd'hui. Ce débat illustre à lui seul la complexité des questions environnementales et l'importance d'une vision globale et holistique, pour appréhender les enjeux, agir dans la bonne direction et proposer les meilleures solutions.

Comme vous avez pu le lire dans la réponse du Conseil d'Etat, les alternatives peuvent parfois être plus dommageables pour l'environnement que l'application-même de certains produits avec - et il faut le dire - de bonnes pratiques. En effet, la pratique actuelle nécessite des traitements de surface en plus grande quantité, avec des produits qui sont certes homologués, mais qui touchent sans distinction l'ensemble des insectes, avec des techniques d'épandage à large diffusion, bien plus problématique en quantité et en impact que le traitement des semences. On a entendu parler de cinq épandages cette année. J'ai été en contact sur le terrain avec des producteurs qui m'ont dit qu'ils avaient essayé avec dix épandages des produits différents. Honnêtement, je ne pense pas que c'était la meilleure solution. D'ailleurs, elle a été totalement inefficace.

Une autre alternative est la disparition pure et simple de la production sucrière suisse. Elle entraînerait bien évidemment une forte augmentation des importations, coûteuses en énergie, sans garantir que les produits importés aient été produits dans le respect de l'environnement. Je rappelle ici que la production de la canne à sucre, au Brésil par exemple, est une des plus grandes causes de déforestation, nuisible, comme vous le savez, au climat, à la biodiversité et à l'environnement. Nous sommes donc face à un vrai dilemme. Je crois que les garde-fous posés dans la réponse du Conseil d'Etat offrent toutefois une solution, c'est vrai non parfaite, mais un compromis satisfaisant dans l'attente - et là j'insiste - de vraies solutions ou alternatives qui ne soient pas pire que le mal. Une autorisation temporaire permettra de sauver la chaîne de production et les producteurs, le temps que des solutions durables soient trouvées, par exemple avec le développement de variétés de betteraves résistantes au virus du jaunissement.

Monsieur Bonny, la recherche ne s'est pas arrêtée et elle continue. Elle a encore besoin d'un peu de temps et je suis très heureux d'entendre que M. Glauser va mettre la pression au Conseil d'Agroscope pour aller dans ce sens.

Je rappelle ici que si demain nous devons fermer les sites suisses de production de sucre par manque d'approvisionnement, il est illusoire de croire que ces centres de production pourraient être à nouveau ouverts lorsque la recherche nous proposera enfin des alternatives crédibles. Dans ce cas, nous devrions alors renoncer aux circuits courts, aux normes exemplaires en matière d'environnement et nous approvisionner à l'étranger, sans garantie d'une meilleure protection de la nature, bien au contraire.

Je rappelle ici que seule la technique de l'enrobage des semences, qui limite fortement les quantités nécessaires et les risques, doit être autorisée.

Enfin, il conviendra également d'examiner les précautions supplémentaires à prendre concernant notamment la rotation des cultures - cela a été dit -, pour éviter d'avoir des cultures florissantes suite à la culture de la betterave, pour limiter le risque pour les pollinisateurs, à l'image de ce qui s'est fait et des contraintes qui ont été imposées par la Belgique.

Monsieur Pasquier, vous avez dit que vous aimeriez soutenir les betteraviers, mais vous n'apportez aucune alternative. Les collègues-mêmes de M^{me} la Présidente de Bio Fribourg - comme elle l'a elle-même dit -, ne s'opposent pas à ça, parce qu'ils savent qu'aujourd'hui nous n'avons pas d'alternative crédible, ou en tout cas qui soit moins dommageable pour l'environnement.

Monsieur Repond, vous avez parlé d'interdiction des importations: mais si nous ne produisons plus de betteraves, il faudra évidemment importer plus. Vous avez en outre parlé de la production bio: c'est vrai qu'elle se développe, mais elle est relativement difficile pour la betterave.

A Monsieur Chassot: malheureusement, toutes les cultures ne sont pas équitables face aux techniques du bio, certaines s'y prêtent beaucoup mieux que d'autres, comme la betterave notamment. Cela explique que la culture bio de la betterave est relativement faible en Suisse.

La problématique du prix est vraie et réelle. Elle ne touche pas seulement le sucre, mais également d'autres produits. Cette problématique doit être prise de manière générale pour garantir aux producteurs un prix décent.

J'aimerais encore vous rappeler ici que le nombre de producteurs est en baisse, que nous avons dans nos usines de production aujourd'hui une pénurie de fournitures et que, par conséquent, ces usines sont en danger.

Vous avez parlé d'une occasion rêvée et c'est vrai: on a une occasion rêvée de redynamiser notre culture de betteraves. Il nous faut juste un peu de temps pour arriver avec les alternatives qui nous permettront de saisir cette occasion.

J'aimerais terminer en disant que - comme M. Grandgirard l'a dit -, si vous allez sur le terrain, vous entendrez le désespoir de ces producteurs qui ne savent plus comment faire pour garantir une production minimale.

Avec ces précisions, je vous invite donc à soutenir la présente initiative et à la déclarer urgente pour - j'ai envie de le dire - le bien de nos produits locaux, mais aussi de notre environnement, parce que les alternatives ne sont pas meilleures.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 59 voix contre 35. Il y a 5 abstentions

Ont voté oui:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP). *Total: 59.*

Ont voté non:

Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 35.*

Se sont abstenus:

Berset Solange (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP). *Total: 5.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2019-GC-170

Initiative cantonale - Pour une présentation sans équivoque de la quantité de sucres rapides présents dans les denrées alimentaires

Auteur-s:	Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	21.10.2019 (BGC octobre 2019, p. 2996)
Développement:	21.10.2019 (BGC octobre 2019, p. 2996)
Réponse du Conseil d'Etat:	25.08.2020 (BGC octobre 2020, p. 3679)

Prise en considération

Gaillard Bertrand (PDC/CVP, GR). Vous pouvez constater que mes liens d'intérêts avec cet objet sont visibles sur ma personne, et mon médecin me le rappelle à chaque visite.

Les auteurs de cette motion demandent au Gouvernement fribourgeois de transmettre à l'Assemblée fédérale une invitation à édicter, dans le cadre de la loi et de l'ordonnance sur les denrées alimentaires, un acte juridique approprié notifiant la nécessité d'informer le consommateur sur la teneur en sucres rapides inclus dans tous les aliments préfabriqués et préemballés, en veillant à ce que cette indication puisse être visualisée sans équivoque par chaque consommateur, quel que soit son niveau de formation et son âge. La quantité de sucres pourrait par exemple prendre la forme schématisée d'un morceau de sucre.

Dans sa réponse à la motion, le Conseil d'Etat informe que cette problématique fait partie des priorités aux niveaux international, national et cantonal. Un étiquetage sans équivoque de la teneur en sucres rapides s'inscrit en cohérence avec la stratégie nationale de prévention des maladies.

La Suisse et le canton de Fribourg produisent de grandes quantités de denrées alimentaires de proximité (et pour l'instant également du sucre, mais le futur est incertain...). Il est important de promouvoir ces produits, sans toutefois créer des entraves ou des charges administratives supplémentaires dans la confection de ces produits locaux, surtout en regard des produits importés.

Sur la base de la réponse et des considérations du Conseil d'Etat, le groupe démocrate-chrétien vous invite à accepter cette motion.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a étudié avec attention les souhaits des motionnaires ainsi que les réponses et conclusions bien détaillées du Conseil d'Etat à cette motion demandant le dépôt d'une initiative cantonale.

Dans l'alimentation, le sucre est devenu, depuis les années 80 du siècle dernier, un grand problème de santé publique. Sa surconsommation, surtout en ce qui concerne les sucres rapides déclinés à toutes les sauces dans l'alimentation industrielle (et principalement dans les sodas), crée des dépendances dès l'enfance. Cette dépendance se manifeste sous diverses formes, telles que les problèmes d'obésité et de diabète qui peuvent commencer dès l'enfance. L'OSAV met d'ailleurs en évidence le fait qu'une consommation excessive de sucre peut nuire à la santé, et les Suisses en consommeraient deux fois plus que les recommandations de l'OMS. Il est donc urgent d'agir, et la motion qui nous est présentée contribue à amener une partie des solutions à cette problématique. Notre motion de 2016 GC-132 intitulée "interdiction ou limitation des sodas et barres chocolatées dans les distributeurs et les restaurants du degré secondaire I", y avait d'ailleurs également contribué en introduisant dans la loi sur la scolarité obligatoire des mesures préventives contre la surconsommation de sucre.

Nous saluons également le fait que le canton de Fribourg met en avant déjà depuis 2010 le programme cantonal "Je mange bien, je bouge bien", ainsi que d'autres mesures de prophylaxie sur la thématique du sucre dans les aliments. Nous nous réjouissons également que l'ordonnance concernant l'information sur les denrées alimentaires (OIDAI) rende la déclaration nutritionnelle obligatoire dès 2021, ce qui est une bonne chose en soi pour l'ensemble des consommateurs, mais pas pour qu'ils puissent connaître précisément la teneur en sucres rapides des aliments qu'ils achètent puisqu'il n'y a pour l'instant aucune obligation de l'afficher. Le problème est tout de même bien là si on veut aller au bout de la logique des motionnaires. En effet, aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'obligation d'indiquer la quantité de sucres rapides contenue dans les aliments, le

consommateur ne pourra pas visualiser et comprendre sans équivoque ces informations, que ce soit par le nutri-score ou par quelqu'autre étiquetage. C'est d'autant plus vrai que ce sont justement les fabricants ayant de mauvais scores sur les sucres rapides qui ne veulent pas utiliser le nutri-score ou quelqu'autre étiquetage lisible et reflétant bien leur quantité.

En même temps, le groupe socialiste entend bien le message du Conseil d'Etat, lorsqu'il fait mention du choix d'étiquetage pouvant représenter des obstacles au commerce et qui, de ce fait, pourrait s'avérer inopérant. C'est pourquoi le groupe socialiste suit d'une manière générale les propositions du Conseil d'Etat qui proposent d'encourager les mesures du DFI et de l'OSAV et d'adapter l'ordonnance concernant l'information sur les denrées alimentaires OIDA. En adaptant l'obligation d'étiquetage, c'est forcément entrer en matière sur un étiquetage spécifique. Après les considérations qui précèdent, le groupe socialiste soutiendra la motion telle que proposée par le Conseil d'Etat et lui demande d'aller dans ce sens pour développer l'initiative cantonale.

Schwaller-Merkle Esther (*PDC/CVP, SE*). Meine Interessen: Ich war Dozentin für Ernährung und Konsumbildung an der Pädagogischen Hochschule Freiburg.

Ich möchte das Anliegen der beiden Motionäre unterstützen und den Staatsrat ersuchen, noch einen Schritt weiterzugehen und die Visualisierung des Zuckergehalts auf den Nahrungsmittelverpackungen durch die Angabe in Zuckerwürfel voranzutreiben.

Wir essen viel zu viel Zucker. Im weltweiten Vergleich gehört die Schweiz zu den Spitzenreitern auf Platz 5. Der Durchschnittsschweizer vertilgt über 120 Gramm Zucker beziehungsweise 30 Würfelzucker pro Tag. Dabei sind 12,5 Würfelzucker oder 50 Gramm von der WHO empfohlen. Das Bundesamt für Gesundheit verzeichnet aufgrund dieses überhöhten Zuckerkonsums jährlich Folgekosten von 10 Milliarden Franken pro Jahr.

Nicht nur wir bestimmen, wieviel Zucker wir essen. Auch die Politik und die Wirtschaft beeinflussen unseren Zuckerkonsum. Zucker ist in der Nahrung komplett überflüssig. Ich meine damit den künstlich zugefügten Haushaltszucker, der in jedem Vorratsschrank steht, und auch alle anderen Zuckerarten wie Fruchtzucker, Traubenzucker oder Stärke. Der Körper kann die Energie, die er benötigt, auch aus anderen Nährstoffen wie Fett oder Proteinen gewinnen.

Doch weshalb steckt so viel zugefügter Zucker in unserer Nahrung, den man kaum spürt? Ganz einfach: weil es besser schmeckt. Zucker ist ein Geschmacksträger und Geschmacksverstärker. Er macht das Essen auch haltbar, ist ein günstiger Füllstoff oder ermöglicht, mit Schweizer Herkunft zu werben. Etwas mehr Schweizer Zucker drinnen und schon sind die Swissness-Regeln erfüllt.

Dass Süssgetränke, Schokolade, Gebäck und Schleckzeug viel Zucker enthalten, weiss man. Problematisch sind aber auch andere Zuckerquellen, solche, die eigentlich als gesund gelten wie Joghurt oder Müesli oder auch jene, die nicht offensichtlich sind, weil das Essen gar nicht süss schmeckt. Lasagne oder Hamburger enthalten auch Zucker. Der Zuckergehalt in Lebensmitteln muss zwar auf den Verpackungen angegeben werden und doch: Rund 50 Prozent der Bevölkerung ist nicht in der Lage, Lebensmitteletiketten zu lesen und zu verstehen.

Die Nahrungsmittelindustrie scheint nicht interessiert zu sein, den Zuckergehalt zu senken und die Rezepturen anzupassen. Ihr Interesse ist ein möglichst grosser Umsatz. Sie setzt auf Eigenverantwortung jedes Einzelnen und lehnt jede Verantwortung im Kampf gegen diese neue Volksepidemie ab.

Bereits vor 10 Jahren gab es Ansätze, eine Lebensmittel-App, Nutri-Score, einzuführen, damit sich die Konsumenten ein Bild machen können, was sie konsumieren. Dagegen sträubt sich allerdings eine starke Zuckerlobby in Bern, welche gegen eine obligatorische Einführung von Nutri-Score ist.

Bundesrat Alain Berset's Aufruf an die Nahrungsmittelindustrie, den Zuckergehalt zu senken, stösst auf wenig Gegenliebe, auch wenn gewisse Joghurthersteller mit einer Senkung von 10 Prozent Werbung machen. Der Verzehr von 180 g Joghurts entspricht dem Verzehr von 6 Zuckerwürfeln oder der Hälfte der täglich empfohlenen Zuckerration.

Die Visualisierung des Zuckergehalts auf der Verpackung durch die Angabe in Zuckerwürfeln würde helfen, die Menge zu erfassen und sich der Gefahren bewusst zu werden. Hier meine Frage an den Staatsrat: Wurden Abklärungen gemacht, in welcher Form man mit einfachen Mitteln diese Visualisierung für unseren Kanton dennoch umsetzen könnte? Zum Beispiel mit der Herstellung einer einfachen App mit Zuckerwürfeln oder eines kleinen Flyers in Kreditkartengrösse fürs Portemonnaie mit der Visualisierung der vorhandenen Zuckerwürfel für die gängigsten Nahrungsmittel. Mir scheint, dass dies für die Gesundheit unserer Bevölkerung einen Versuch wert wäre.

Mit diesen Ausführungen bitte ich den Grossrat, diese Motion zu unterstützen.

Ghielmini Kraysenbühl Paola (*VCG/MLG, SC*). Je m'exprime ici au nom du groupe Vert Centre Gauche.

Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance de la motion demandant au Gouvernement de transmettre à l'Assemblée fédérale une invitation à édicter un acte juridique approprié notifiant la nécessité d'informer les consommateurs sur la teneur

en sucres rapides dans les aliments préfabriqués. Cette notification devrait être comprise sans équivoque par tout le monde. C'est à sa grande majorité que notre groupe va approuver cette requête.

Le fait que bon nombre d'aliments donnent beaucoup de maladies non transmissibles n'est plus à démontrer. L'obésité et le surpoids sont souvent directement liés à la consommation de boissons sucrées et d'aliments industrialisés et transformés.

Les différentes statistiques citées par les motionnaires et les données fournies dans la réponse du Conseil d'Etat nous en montrent l'ampleur.

Dans un souci de prévention, le groupe Vert Centre Gauche est aussi de l'avis, comme les motionnaires, que les notices figurant sur les emballages des aliments doivent être facilement et rapidement comprises par tous les consommateurs. Ceci n'exclut bien sûr pas que les compositions détaillées doivent aussi figurer sur les emballages. Si la prévention incitant à une alimentation saine et équilibrée va continuer à se faire au niveau de l'information à la population, aux enfants et aux jeunes, il est important qu'au moment du choix d'un produit, le consommateur puisse identifier clairement les informations sur sa qualité. Nous pensons que cet étiquetage simple et facile devrait apparaître au moins sur les aliments industriels.

Le nutri-score, adopté par plusieurs pays européens, pourrait être une solution. Le nutri-score donne une indication nutritionnelle globale: une grande teneur en sucres, mais aussi en sel et en acides gras saturés donne un mauvais score à l'aliment en question.

Le Conseil national vient d'accepter un postulat pour étudier différents aspects de l'introduction du nutri-score dans l'étiquetage des denrées alimentaires transformées. Cette initiative cantonale va s'inscrire dans ces débats fédéraux et indiquera clairement aux autorités fédérales le souhait du Grand Conseil fribourgeois d'informer plus clairement le consommateur sur la qualité des aliments.

Herren-Rutschi Rudolf (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Ich habe keine direkten Interessenbindungen zu deklarieren, ausser, dass ich momentan noch Zuckerrübenpflanzer bin.

Schon die Tatsache, dass die Hälfte der Schweizer Bevölkerung übergewichtig ist und indirekt Kosten von 8 Milliarden Franken verursacht, lässt aufhorchen und zu korrigierenden Massnahmen schreiten. Die nationale Strategie, die auch von unserer Kantonsregierung übernommen wurde, ist sicher ein Schritt in die richtige Richtung. Auch die schrittweise Reduktion des allgemeinen Zuckergehalts muss weitergehen. Die aktuelle Deklaration vom Zuckergehalt auf Lebensmittelverpackungen ist wegen kleiner Schrift schwer ersichtlich und oft noch auf Teilrationen heruntergebrochen.

Wenn die Konsumenten über den schnellen Zucker in Lebensmitteln informiert werden sollen, müssten nach Annahme dieser Motion die Angabe sowie die Art der Kennzeichnung verändert werden. Auch wenn ein Nutri-Score für Importware nicht obligatorisch gemacht werden kann, besteht Handlungsbedarf, und es müsste versucht werden, die Kennzeichenpflicht anzupassen und optisch sichtbar zu machen.

Die Grossratsfraktion der Schweizerischen Volkspartei wird dieses Postulat unterstützen.

Müller Chantal (*PS/SP, LA*). Meine Interessenbindungen: Ich bin aktuell Oberärztin in der Permanence Meyriez und immer noch kein Fan von Zucker.

Es ist schon lange Zeit, dass wir das gesellschaftliche Problem des Zuckers endlich ernst nehmen und auch danach handeln. Ich denke, in ein paar Jahren - hoffentlich nicht in paar Jahrzehnten - werden wir darauf zurückblicken, wie wir es jetzt auf die Promotion der Zigaretten anno dazumal tun. Die gesundheitsschädigenden Folgen wurden von Lobbyisten damals genau gleich heruntergespielt wie jetzt beim Zucker. Warum sonst gäbe es eine IG Erfrischungsgetränke? Warum wehrt sich diese mit Händen und Füßen gegen eine Regelung? Natürlich weil es um viel Geld geht. Und die Gesundheit der Menschen, insbesondere der Kinder, ist ihnen egal.

Biologisch gesehen ist der sogenannte schnelle Zucker eine der besten Drogen für unseren Körper, ein bisschen wie Heroin. Es ist nämlich Gratisenergie. Der Körper liebt das, er muss keinen Aufwand betreiben, diesen Stoff für den Verbrauch zu präparieren. Er ist sozusagen "ready to go".

Das ist bei Proteinen, Fetten oder langen Zuckern anders. Dort muss der Körper Energie investieren, um daraus Energie zu gewinnen. Da ist es klar, wonach der Körper verlangt. Und wenn der Zuckerkonsum zu hoch wird, wird er zur Sucht. Er führt zu Diabetes und zu enormen gesundheitlichen und wirtschaftlichen Schäden.

Wir müssen aufhören, den Zucker - und insbesondere den Zuckerkonsum der Kinder - als Lappalie zu behandeln. Wir haben das beim Tabak lange genug gemacht und kennen dessen Folgen.

Ich bitte Sie, dieser Motion zuzustimmen für einen Minischritt in die richtige Richtung.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/FDP, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis motionnaire et je parle au nom du groupe libéral-radical.

Pourquoi est-ce que j'ai fait cette motion? Mes patients me demandent toujours: "mais qu'est-ce que vous faites au Grand Conseil? On a besoin de vous. Venez plutôt au cabinet".

C'est une réponse que je donne aujourd'hui: je traite tous les jours des gens obèses, diabétiques. Je leur donne tous les jours des conseils nutritionnels, mais ils me répondent qu'ils mangent des choses très saines, ne sachant pas qu'elles contiennent beaucoup de sucre. Ils me demandent évidemment comment ils pourraient le voir. C'est sur ce constat que j'ai composé cette motion.

Je suis très heureux de voir que beaucoup parmi vous allez l'accepter. Il y a plus d'une année, j'ai été interviewé par un grand quotidien alémanique sur trois pages. J'ai rencontré deux fois la journaliste qui m'a demandé si je pensais avoir une chance avec cette motion. Avec ma naïveté et ma positivité habituelles, je lui ai répondu par l'affirmative: si on expose les choses clairement, on va certainement réussir à convaincre les gens. Elle m'a ensuite dit que je n'avais aucune chance, que je ne savais pas contre qui je me battais. Si vous retrouvez l'article de la NZZ am Sonntag d'il y a une année et demie, vous verrez contre qui on va se battre avec cette motion. Je sais que cette proposition va être acceptée, la question est de savoir quand et comment.

J'aimerais encore faire quelques petites remarques. Nutri-score mentionne le sucre, le sel et les acides gras, mais on essaie à nouveau de noyer un peu le poisson. De toute ma vie, je n'ai jamais vu quelqu'un qui mangeait du sel ou du saindoux à la cuillère. Par contre, j'en ai vu manger beaucoup de bonbons. Pourquoi? Parce que le sucre est une drogue: elle stimule exactement les mêmes centres dans le cerveau que le tabac, que les drogues, que tous les autres les produits addictifs. C'est ce moyen-là qu'utilise l'industrie agroalimentaire pour vendre ces produits. J'aimerais non pas taxer le sucre, mais plutôt qu'on informe de manière conséquente le consommateur sur ce qu'il prend.

C'est la seule chose que j'ai à vous dire. On a parlé auparavant des producteurs de betterave et du fait que nous importons déjà un tiers du sucre de l'étranger en Suisse. Je ne mets en danger personne avec cette motion, j'essaie de casser cette chaîne qui nous rend dépendant du sucre dans tous les aliments que nous consommons.

Si vous acceptez, je serai très content, et surtout mes patients vous en seront très reconnaissants.

Je crois que l'effort que doit faire l'industrie alimentaire pour présenter clairement ce qu'il y a dans nos produits vaut quand même la chandelle pour les citoyens obèses et malades.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie tous les intervenants qui vont dans le sens de l'acceptation de cette motion, soutenue par le Conseil d'Etat.

Ces derniers mois ont montré qu'une bonne santé est la condition de base du bon fonctionnement de la société et de la liberté, collective et individuelle, qui nous est si chère. Si les maladies transmissibles inspirent respect et crainte, il y a d'autres maux. Très dévastateurs pour notre santé, ces maux s'installent de façon insidieuse et sournoise dans nos habitudes, parfois quotidiennes, et dans notre façon de manger. Le sucre, le sel, la fumée, certaines graisses, l'abus de médicaments ou d'alcool peuvent avoir des conséquences fatales pour notre santé. La lutte contre les maladies non transmissibles est donc un enjeu majeur dans lequel s'engage d'ailleurs notre canton depuis plusieurs années.

L'amélioration de l'information au consommateur permet de soutenir cette lutte tout en lui garantissant la liberté de manger ce qu'il souhaite en fonction de ses envies, mais en toute connaissance de cause. L'initiative cantonale présentée par MM. les Députés Schumacher et Gamba va dans ce sens et je la salue.

Je me permets toutefois de revenir sur un point de la réponse: le nutri-score. Cet étiquetage, simple et intuitif, permet aux consommateurs de se faire une idée très rapide des qualités nutritionnelles d'un produit. Cet outil est donc inévitablement un plus. Je tiens toutefois quand même à attirer l'attention sur certains biais de cet outil dont la facilité d'utilisation occulte parfois la complexité de la situation: je relève tout d'abord qu'une alimentation saine repose avant tout sur l'équilibre entre plusieurs aliments et que la consommation exclusive de produits classés A ne nous garantit pas encore cet équilibre. Par nature, le nutri-score ne porte que sur chaque aliment pris individuellement, et non sur l'ensemble des aliments. Il est important de prendre en compte cet élément. La simplicité du nutri-score ne nous permet pas non plus de faire une distinction précise entre certaines données. Je pense ici notamment à la différence entre les acides gras d'origine végétale ou animale par exemple. Le nutri-score ne nous dit rien non plus sur la provenance des produits et des conditions dans lesquelles ils ont été élaborés, mais ce n'est naturellement pas son objectif. Sa généralisation ne doit pas nous faire oublier l'importance de ces critères dans l'acte d'achat, ce qui est d'autant plus important pour notre canton et sa production agricole: un gruyère ou un jambon AOP par exemple, ne seront jamais classés A au nutri-score. Et je vous laisse imaginer la note qu'obtiendrait notre fondue moitié-moitié ou la double crème, pourtant si appréciées des gourmets. Puisque nous sommes entre nous, je vous avoue que le nutri-score n'arrivera jamais à me faire renoncer à faire bombance le jour de la Bénichon et à me faire renoncer à mon péché mignon ou aux plaisirs gourmands de la table. Si quiconque devait m'y inviter d'ailleurs, je peux justifier que mon titre de président du Salon suisse des goûts et terroirs me l'interdit.

Enfin, vous m'avez compris, le Conseil d'Etat soutient la proposition, mais il faut aussi veiller à donner au consommateur les moyens de faire ses propres choix et ne pas lui donner une fausse impression en se concentrant sur un seul critère au détriment des autres.

Avec ces précisions, je vous invite à soutenir la motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 91 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 91.*

Se sont abstenus:

Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

> La séance est levée à 10 h 27

La Présidente:

Kirthana WICKRAMASINGAM

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Alain RENEVEY, secrétaire parlementaire

Quatrième séance, vendredi 16 octobre 2020

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Assermentations				
2020-DFIN-13	Loi	Modification de la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Katharina Thalmann-Bolz <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2020-DFIN-5	Loi	Loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	Entrée en matière Renvoi partiel Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2020-GC-87	Mandat	Hospitalisation et mesures sanitaires en faveur de résidents d'EMS atteints du COVID-19	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Erika Schnyder Nicolas Repond Ursula Krattinger-Jutzet Chantal Pythoud-Gaillard Bernadette Hänni-Fischer Rose-Marie Rodriguez Giovanna Garghentini Python Christel Berset Olivier Flechtner Solange Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
Prises de congé				
Clôture de la session				

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Mirjam Ballmer, Bernard Bapst, Jean Bertschy, Sylvie Bonvin, Nicolas Bürgisser, Philippe Demierre, Pascal Moënnat, Ruedi Schläfli et Ralph Alexander Schmid.

MM. Didier Castella, Olivier Curty, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentations

Assermentation de M^{mes} et MM. Suat Ayan Janse van Vuuren, Raphaël Brandt, Petra Vondrasek, Samuel Hirt et Anna Schwaller, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session d'octobre 2020.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

Loi 2020-DFIN-13

Modification de la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers

Rapporteur-e:	Thalmann-Bolz Katharina (<i>UDC/SVP, LA</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	25.06.2020 (<i>BGC octobre 2020, p. 3527</i>)
Préavis de la commission:	28.09.2020 (<i>BGC octobre 2020, p. 3543</i>)

Entrée en matière

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindungen zu diesem Geschäft: Ich bin Mitglied der Exekutive in der Gemeinde Murten.

Die parlamentarische Kommission hat am 28. September 2020 den Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über die Handänderungs- und Grundpfandrechtssteuern an einer einzigen Sitzung beraten und einstimmig in der Version bis der Kommission genehmigt.

Der Kommission standen nebst dem Finanzdirektor auch der juristische Berater der Finanzdirektion, Herr José Progin, unterstützend zur Seite. Ich danke den Verantwortlichen für ihre Arbeit im Vorfeld zu diesem Gesetzesentwurf.

Herzlichen Dank auch dem Parlamentssekretär, Herrn Patrick Pugin, für das Bereitstellen des Sitzungssaales und für das ultraschnelle Verfassen des Protokolls.

Ausschlaggebend für den vorliegenden Gesetzesentwurf war eine Motion, eingereicht durch die Grossräte Bruno Marmier und Laurent Dietrich am 13. Dezember 2017. Sie wollten, dass Grundstückübertragungen an Gemeinden, Gemeindeverbände und Agglomerationen von den Handänderungssteuern befreit sein sollen, sofern diese Grundstücke zur Erfüllung der ihnen vom Gesetz übertragenen Aufgaben bestimmt sind.

Bei einem interkantonalen Vergleich mit 15 anderen Kantonen, die eine vergleichbare Steuer haben, ist hervorzuheben, dass der Kanton Freiburg bis heute derjenige Kanton mit der restriktivsten Regelung ist. Der Staatsrat befürwortete bereits in seiner Antwort auf die Motion eine Lockerung der Voraussetzungen für die Steuerbefreiung der Gemeinden, wollte aber keine vollständige Steuerbefreiung. Er schlug vor, sich an die allgemein anerkannte Lösung für Bund und andere Kantone anzuschliessen und Grundstückübertragungen von der Handänderungssteuer zu befreien, sofern diese Grundstücke *unmittelbar und dauernd* für öffentliche Zwecke bestimmt sind.

Der Grosse Rat hat die Motion am 12. September 2018 mit 91 Stimmen, ohne Gegenstimme, in der angepassten Fassung des Staatsrates gutgeheissen. Der nun vorliegende Entwurf übernimmt diesen Wortlaut.

Der Staatsrat nahm die Gelegenheit wahr, noch weitere Änderungen im Gesetz über die Handänderungs- und Grundpfandrechtssteuern vorzunehmen. Einerseits sind es Änderungen, die mit der kantonalen Rechtsprechung in Einklang zu bringen sind und andererseits sind es Anpassungen für die Praxistauglichkeit. Thematisch betrifft dies die Nutzungsrechte von expliziten Nebenräumen, Parkplätzen, Terrassen und Balkonen, die Regelung für die Ausbeutung eines Grundstücks, also für Kiesgruben und Steinbrüche, sowie die Steuerbefreiung bei Teilung von Grundstücken, eine sogenannte Familienfördermassnahme.

In einer eingeschränkten Vernehmlassung während des vergangenen Frühling wurde der Vorentwurf positiv bewertet. Die parlamentarische Kommission hat den Entwurf in ihrer Eintretensdebatte grundsätzlich begrüsst. Zu Kritik Anlass gab die explizite Aufzählung von Nutzungsrechten an Bauten, die besteuert werden sollen.

Was die Grundlage für die Festlegung des Anteils der für nicht öffentliche Zwecke genutzten Immobilien betrifft, die der Handänderungssteuer unterliegen, wurde festgestellt, dass eine messerscharfe Abgrenzung schwierig ist. Die Berechnungen in der Praxis werden auf Quadratmeter oder auf den Mietwert bezogen vorgenommen, wurde der Kommission versichert.

Geklärt wurde die Definition des öffentlichen Zwecks. Es wurde festgehalten, dass Stiftungen sowieso und teilweise auch Gesellschaften mit beschränkter Haftung von der Handänderungssteuer befreit werden können, sofern die Bedingungen von Artikel 9 Abs. 1b Bst. c erfüllt sind.

In der Detailberatung wurde von der Kommission beschlossen, die Burgergemeinden als Gemeinden, Gemeindeverbände und Agglomerationen gleichwertig zu betrachten. Zum Zeitpunkt der Kommissionssitzung konnte sich der Regierungsvertreter nicht positiv zum Antrag stellen, da der Sachverhalt zuerst mit dem Staatsrat geklärt werden musste.

Der Begriff Agglomerationen wird früher oder später von der Liste zu streichen sein. Von einzelnen Mitgliedern der Kommission als nicht befriedigend aufgenommen wurde die Ausnahme für eine Befreiung von der Handänderungssteuer für bewohnte Wohnungen der Familie bei einer Teilung zwischen geschiedenen Ehepartnern. Bereinigt werden konnte hingegen die neue Regelung bezüglich Ausbeutung von Grundstücken.

Die jährliche Besteuerung des Kiesabbaus sei logisch und vor allem einfacher zu handhaben.

Das Eintreten auf die Gesetzesvorlagen der Kommission wurde nicht bestritten. Alle Änderungen des Gesetzesentwurfs, die im *Projet* bis vorliegen, wurden in Diskussion mit dem zuständigen Vertreter des Staatsrates genehmigt.

Was die Änderungsanträge der Kommission betrifft, möchte ich erwähnen, dass sich der Staatsrat dem Änderungsantrag der Kommission in Artikel 3 Abs. 1, Bst. b anschliesst. Hingegen ist er gegen die Aufnahme der Burgergemeinde in Artikel 9 Abs. 1, Bst. a1.

Die Erklärung der Finanzdirektion zu diesem Kommissionsantrag wurde den Mitgliedern der vorberatenden Kommission erst im Nachgang der Sitzung schriftlich mitgeteilt. Eine Diskussion diesbezüglich konnte nicht mehr geführt werden.

Die Schlussabstimmung über den von der Kommission geänderten Gesetzesentwurf fiel einstimmig aus, wobei sich ein Mitglied früher aus der Sitzung verabschieden musste.

Werte Grossrätinnen und Grossräte, der vorliegende Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über die Handänderungs- und Grundpfandrechtssteuern entspricht nach Ansicht der Kommission einerseits dem Anliegen der Motionäre und andererseits übernimmt er Änderungen, die mit der kantonalen Rechtsprechung in Einklang zu bringen sind. Zudem nimmt er praxistaugliche Anpassungen vor.

Ich lade Sie im Namen der Kommission daher ein, auf den Gesetzesentwurf einzutreten und die geänderte Fassung, wie sie im *Projet* bis vorliegt, zu genehmigen.

Godel Georges, Directeur des finances. Le projet de loi qui vous est soumis aujourd'hui est d'abord destiné à mettre en oeuvre la motion déposée le 13 décembre 2017 par MM. les Députés Bruno Marmier et Laurent Dietrich. Cette motion visait à assouplir les conditions d'exonération des droits de mutation en faveur des communes, y compris les associations de communes et les agglomérations, sans toutefois aller jusqu'à une exemption générale et sans conditions. Dans sa réponse du 18 juin 2018, le Conseil d'Etat s'est déclaré favorable à l'objectif suivi par les motionnaires. Il a toutefois proposé un texte légal remodelé plus conforme avec les solutions communément admises. La prise en considération de cette motion dans la version remaniée par le Conseil d'Etat est acceptée par le Grand Conseil le 12 septembre 2018. L'occasion de cette adaptation légale a en outre été saisie pour apporter d'autres modifications à la loi sur les droits de mutation et les gains immobiliers: il s'agit principalement de corriger la loi sur certains points qui se sont révélés inadaptés dans la pratique. Je pense en particulier à l'instauration d'une taxation annuelle en cas d'exploitation de la substance d'un immeuble (gravière). Je pense également à l'imposition généralisée de certains droits d'usage - par exemple des places de parc -, de manière à appréhender les différentes constructions juridiques rencontrées dans les PPE. Je pense enfin à l'harmonisation du délai de blocage de 5 ans pour certaines restructurations à neutralité fiscale. Il s'agit en outre, pour des raisons de clarté et de sécurité juridique, de codifier l'exonération du partage du logement familial entre époux, entérinée par la jurisprudence du Tribunal cantonal. Enfin, en liens avec certaines opérations qui ne sont subordonnées à aucune inscription au registre foncier, dont l'imposition dépend éminemment d'une annonce spontanée - par exemple des transferts d'actions de sociétés immobilières -, le projet propose de renforcer le dispositif légal afin de limiter au maximum le risque que de telles opérations échappent à l'imposition.

Avec ces éléments, au nom du Conseil d'Etat, je vous demande d'entrer en matière sur ce projet de modification de la loi.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Mes liens d'intérêts: je vous informe que je suis membre du comité de la Chambre fribourgeoise de l'immobilier (CFI) du canton de Fribourg.

Le groupe libéral-radical entrera en matière pour la modification de la loi sur les droits de mutation. Les modifications en liens avec l'exonération des collectivités publiques, notamment les communes, pour tous les transferts immobiliers relevant de l'intérêt public sans exception, sont justifiées. La loi adaptée répond à ce titre correctement à la motion Marmier-Dietrich acceptée par notre Parlement. L'intégration des bourgeoisies dans le texte légal sera acceptée par notre groupe, car l'exonération n'est pas applicable dans les cas de transactions visant les immeubles de placement et de rendement. La nouvelle forme d'imposition pour les substances d'immeubles, par exemple les redevances d'exploitation de gravières, trouve aussi notre accord. Ce qui plaît par contre beaucoup moins à notre groupe, ce sont les modifications de l'article 3 al. 1 let. b: très clairement, il s'agit de taxes supplémentaires à charge des propriétaires privés, probablement pour compenser les diminutions des droits payés par les communes. Indépendamment de l'aspect financier, taxer des droits d'usage de terrasses ou de caves non inscrits au registre foncier, est-ce bien raisonnable ? Faudra-t-il engager des collaborateurs supplémentaires auprès de l'autorité fiscale pour contrôler tous les réglements de copropriété ?

Pour ces raisons, je déposerai un amendement à l'article en question pour réduire cette tendance intrusive de notre autorité fiscale. Pour le reste, le groupe libéral-radical entre en matière.

Schär Gilberte (*UDC/SVP, LA*). Mes liens d'intérêts: je suis présidente de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier du canton de Fribourg (USPI).

Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec attention la modification de la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. Assouplir en faveur des communes les conditions d'exonération des droits de mutation est un objectif louable. Cela même si les communes, associations de communes ou agglomérations jouissent déjà d'une exonération, pour autant que les immeubles soient affectés à un but d'éducation, d'instruction et de santé publique, d'aide et de prévoyance sociale. L'objectif est donc d'élargir et d'étendre les conditions d'exonération. Il faut s'y attendre, une baisse des rentrées fiscales est à prévoir. Selon le Conseil d'Etat, elle ne devrait pas être douloureuse et est évaluée à moins de 220 000 frs environ. Aucune répercussion n'est prévue, ni sur la répartition des tâches entre Etat et communes, ni en matière de personnel. Quand à l'entrée en vigueur, la proposition du Conseil d'Etat d'instaurer un régime transitoire, propice aux communes, plutôt que de prévoir une entrée en vigueur rétroactive, nous paraît être une bonne alternative. Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient cette proposition.

La Direction des finances a informé les membres sur la question d'associer les bourgeoisies dans la nouvelle norme d'exonération. Selon le Conseil d'Etat, intégrer les bourgeoisies créerait une inégalité de traitement, notamment par rapport aux établissements cantonaux. Je suis personnellement étonnée de cette comparaison: en effet, les revenus des bourgeoisies étant attribués à des buts d'intérêt général, régis par le droit public, elles devraient donc pouvoir bénéficier de l'exonération. Pour cette raison, le groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis de maintenir l'introduction des bourgeoisies dans la nouvelle norme d'exonération. Quant à la référence aux agglomérations, elle n'a pas lieu d'être étant donné qu'elle a été supprimée dans toutes les autres lois. Le groupe de l'Union démocratique du centre propose donc d'accepter cette modification de loi en incluant les bourgeoisies dans la nouvelle norme d'exonération et en supprimant la référence aux agglomérations.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). J'interviens au nom du groupe socialiste et déclare mes liens d'intérêts: je suis conseillère générale et grâce à la naturalisation, membre de la bourgeoisie d'Estavayer et propriétaire d'un bien immobilier en PPE.

Le groupe socialiste s'est penché avec attention sur cette modification de loi, suite à la motion de nos collègues Députés Bruno Marmier et Laurent Dietrich, et soutient l'entrée en matière. Il est évident pour nous que les communes, les associations de communes et les bourgeoisies doivent être exonérées de manière plus large des droits de mutation lors des transferts de biens immobiliers directement et durablement destinés à des fins publiques. Profitant de cette motion, le Conseil d'Etat nous propose d'autres modifications: il s'agit notamment de taxer les droits d'usage dans le cas des ventes de biens en PPE, de taxer de manière plus adaptée - c'est-à-dire annuelle - l'exploitation des gravières et d'exonérer des droits de mutation les transferts d'immobilier tenant lieu de partage entre ex-époux, pour autant qu'il s'agisse du logement familial. Les modifications proposées par le Conseil d'Etat nous semblent pertinentes dans le but de corriger certaines inégalités de traitement, d'imposer de manière plus réaliste certains biens et surtout de permettre une meilleure adaptation du texte de loi à la réalité d'aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste entre en matière, soutient la version bis de la commission en refusant l'amendement de notre collègue Brodard et vous invite à en faire de même.

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). Tout d'abord je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Villars-sur-Glâne, commune qui a eu l'occasion de s'acquitter d'un montant substantiel, il y a quelques années, au titre des droits de mutation. Et c'est quelque chose qui, désormais, n'arriva plus aux prochaines communes amenées à acheter ou à acquérir des immeubles. Je m'exprime ici au nom du groupe Vert Centre Gauche en rappelant que j'ai été également le motionnaire à l'origine d'une partie de ces modifications.

Notre groupe acceptera à l'unanimité ces modifications, y compris l'inclusion des bourgeoisies, étant entendu qu'elles jouent un rôle d'intérêt public. Il soutient également la modification de la loi concernant les transferts de droit d'usage, étant entendu que ce n'est pas la forme juridique du transfert qui doit conduire à une taxation ou non, mais bien le fond de la transaction. Dans ce contexte, nous refuserons l'amendement du Député Brodard.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller général de Cugy, propriétaire d'une exploitation agricole et d'un bâtiment privé. J'ai participé aux travaux de la commission parlementaire qui a étudié ce projet de loi.

Le groupe démocrate-chrétien souligne l'excellent travail de la commission parlementaire et la pertinence des modifications proposées. Deux amendements ont été acceptés par la commission, qui vous propose un projet bis. Ce sont, à l'article 3 al. 1 let. b, la suppression de l'énumération des locaux annexes par manque d'exhaustivité, et à l'article 9 al. 1 let. a1, le rajout des bourgeoisies à la liste des communes, associations de communes et agglomérations.

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra à l'unanimité cette modification de loi selon le projet bis de la commission.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Ich danke allen, die für ihre politischen Fraktionen Stellung genommen haben, ganz herzlich und stelle fest, dass das Eintreten nicht bestritten ist.

Es wurden etliche Punkte hervorgehoben, die bereits in der Kommission diskutiert wurden, auf die ich dann in der Detailberatung genauer eingehen werde. Ich stelle auch fest, dass das Projekt bis mehrheitlich unterstützt wird.

Den Antrag von Herrn Brodard mit diesem Nutzniessungs- oder Wohnrecht werden wir in der Eintretensdebatte genauer diskutieren.

Ich lade Sie ein, das Projekt bis auch in der Detailberatung zu unterstützen.

Godel Georges, Directeur des finances. Tout d'abord merci à l'ensemble des députés qui sont intervenus pour entrer en matière sur ce projet de loi. Je constate qu'il n'y a pas d'objections à l'entrée en matière. En ce qui concerne les différents commentaires, je constate qu'il y aura un amendement de M. le Député Brodard ainsi que des discussions sur l'exonération des bourgeoisies, auxquels je répondrai en temps voulu.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Modification de la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (LDMG)

Art. 3 al. 1

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). In diesem Artikel, werte Grossrätinnen und Grossräte, sollen die steuerauslösenden Tatbestände nebst Nutzniessungs-, Wohn- und Baurechten auch auf bestimmte Nutzungsrechte ausgedehnt werden. Die Aufzählung dieser Nutzungsrechte hat zum Ziel, anzuzeigen, welche Bauten besteuert werden sollen.

Die Kommission beantragt den Verzicht auf die Aufzählung von "nur von Nebenräumen". Diese Aufzählung ist weder abschliessend noch klar und kann nur zu weiteren Schwierigkeiten und möglicherweise zu weiterer Rechtsauslegung und Rechtsunsicherheit führen.

Eine kleine Minderheit, wie bereits angetönt - offensichtlich geht auch der Antrag von Herrn Brodard in die gleiche Richtung -, war jedoch der Ansicht, dass die ursprüngliche Form dieses Artikels auch genügen würde. Ich kenne den Antrag von Herrn Brodard zu diesem Artikel noch nicht und werde dann später Stellung nehmen.

Ich bitte Sie, die Änderung des Projekt bis in diesem Artikel zu unterstützen.

Godel Georges, Directeur des finances. Je n'ai rien à ajouter pour l'instant, j'attends les discussions sur l'amendement Brodard.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Je n'ai pas déposé le même amendement en commission et je vais peut-être le lire pour commencer: à l'article 3 al. 1 let. b, je vous propose que l'on s'arrête après "droits d'usage de places de parc." Je m'en explique: cet amendement est une solution de compromis entre la version du Conseil d'Etat, qui veut imposer tous les droits d'usage sans en donner une liste exhaustive, et celle de la commission, qui prête à confusion. En effet, dans la version bis, on parle de droit d'usufruit ou d'habitation sans préciser que ceux-ci portent aussi sur des immeubles. Cela est pourtant la base et devrait être précisé par la sécurité du droit. Indépendamment de ces problèmes de rédaction de loi, pourquoi aujourd'hui durcir les taxations en liens avec les PPE? On ne cesse en effet de parler de promouvoir la propriété par étage, la meilleure forme de propriété immobilière pour encourager la densification. En commission, on nous a dit qu'un notaire - un seul à Fribourg -, transférerait la propriété de places de parc PPE par des droits d'usage sans un transfert juridique inscrit au registre foncier. Ce

serait la raison de la modification légale. Je suis d'accord que cette pratique notariale est critiquable, qu'elle est préjudiciable pour le prélèvement des droits de mutation, mais aussi pour le propriétaire qui acquiert un bien immobilier sans inscription officielle. On doit corriger cet état de fait, je l'accepte, même si on pouvait aussi attendre une jurisprudence en la matière.

Je ne m'oppose donc pas à l'imposition des droits d'usage pour les places de parc. Par contre, taxer les droits d'usage sur les terrasses communes, les balcons et les caves va beaucoup trop loin. Très honnêtement, nos services de l'Etat sont en train de créer une usine à gaz pour traiter de saines pratiques de voisinage: comment va-t-on taxer un propriétaire qui acceptera de partager sa cave avec un autre copropriétaire moyennant une contrepartie en nature, par exemple du bois de feu ou autre? Par quel moyen examiner le transfert d'un droit d'usage sur un balcon? Comment les conventions privées seront-elles découvertes? Comment appliquer cette loi?

Mesdames et Messieurs les députés, soyons pragmatiques et ne compliquons pas les choses inutilement. Accepter un tel changement de pratiques, cela va vraiment dans une mauvaise direction pour des effets financiers insignifiants, c'est créer des difficultés, des problèmes d'identification et d'interprétation pour rien. Pour toutes ces raisons, je vous encourage à soutenir cet amendement qui se veut pratique.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Le groupe Vert Centre Gauche s'opposera majoritairement à cet amendement. Les arguments donnés par le Député Brodard ont une certaine logique, mais le risque est de ne pas garantir l'égalité de traitement aux mêmes types de transaction. Dans le cas du transfert d'un droit d'usage d'une place de parc ou d'un espace extérieur à un tiers, il doit être taxé quelle que soit la manière dont le transfert a été fait. Le risque, c'est également qu'à l'avenir, de plus en plus d'éléments qui constituent une propriété en PPE soient sortis de l'élément de base inscrit au registre foncier pour faire cette transmission par le biais du règlement PPE. Justement, un des arguments pour ne pas accepter l'amendement Brodard, c'est que cela induit une insécurité du droit pour les plus petits propriétaires, qui devront vérifier dans les règlements PPE qu'il n'y a pas des transferts qui sont faits au su de certains lors des assemblées convoquées parfois bizarrement. Donc je crois qu'il faut faire très attention et garantir que tous les transferts de droits d'usage soient taxés de la même manière, quelle que soit la forme juridique. Il ne faudrait surtout pas donner une incitation économique à trouver des solutions de contournement pour transférer ces droits d'usage, car il en va justement de la sécurité du droit, ainsi qu'évidemment de la sécurité du coffret de notre gouvernement.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je m'exprime à titre personnel. Simplement je pense qu'il faut effectivement, comme l'a dit le collègue Marmier, refuser cet amendement tout simplement pour une meilleure visibilité de la loi, pour éviter un certain nombre de montages financiers et pour garantir une égalité de traitement.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Diese Diskussion haben wir bereits in der Kommission geführt. Herr Grossrat Brodard hat Zweifel, dass diese Nutzungsrechte ausgebaut werden sollen vor allem auf Baurechte und Nutzungsrechte von einzelnen Nebenräumen, insbesondere von Terrassen und Balkonen. Es wurde uns versichert von der Finanzdirektion, dass es sich um Bauten handelt und nicht nur um eingezeichnete Parkplätze oder eben um Gartensitzplätze, wie bereits in der Kommission moniert wurde. Diese Bereiche sollen nun eine Klarheit schaffen in der Praxistauglichkeit.

Es wurde uns auch gesagt, dass einzelne Notare Terrassen, Balkone und Keller dann unter diese Nutzungsrechte respektive unter diese Steuer stellen wollen und andere wiederum nicht. Deshalb hat die Finanzdirektion beschlossen, dass das ausgedehnt werden solle. Die Kommission war überzeugt, dass die Aufzählung Sinn machen würde. Nur ein kleiner Teil der Kommission hat sich dagegen gewehrt, so wie jetzt der Antrag von Herrn Brodard lautet.

Im Namen der Kommission bitte ich Sie aber, das Projekt bis zu unterstützen und diese Aufzählung, wie sie im Projekt bis steht, zu akzeptieren. Ich habe geschlossen und bin gespannt auf nähere Erklärungen des Staatsrates.

Godel Georges, Directeur des finances. Il y a un point où je suis d'accord avec M. le Député Brodard, c'est que les taux sont élevés. Mais il ne faut pas confondre les taux avec l'équité ou l'égalité fiscale. Si c'est trop cher, il faut peut-être intervenir sur les taux, mais l'égalité est aussi importante. En cela, je vais vous donner un exemple pour démontrer le bien-fondé de cet article: je prends l'exemple d'un promoteur A, propriétaire d'une parcelle, sur laquelle il construit une habitation collective constituée en PPE ainsi qu'un garage souterrain DDP soumis au régime de la copropriété (une place de parc, une part de copropriété). Il vend à M. B une unité d'étage avec cave PPE et une place de parc, part de copropriété, pour le prix de 670 000 frs, soit 630 000 frs pour l'appartement avec cave et 40 000 frs pour la place de parc. Dans ce cas, les droits de mutation peuvent être prélevés sur le prix total de 670 000 frs, puisque le transfert porte sur deux immeubles, PPE pour l'appartement et la cave plus une part de copropriété pour la place de parc.

Autre exemple: Le promoteur A, propriétaire de la parcelle, y construit la même habitation collective constituée en PPE et le même garage souterrain, mais grevé cette fois de servitudes personnelles d'usage et de places de parc. Les caves sont également grevées de servitudes d'usage. Le promoteur A vend à M. B une unité d'étage pour le prix de 600 000 frs et lui cède un droit d'usage - une servitude - de la cave pour 30 000 frs ainsi qu'un droit d'usage pour la place de parc pour 40 000

frs. Dans ce cas, selon la législation actuelle, les droits de mutation ne pourraient être prélevés que sur le prix de l'unité d'étage, soit 600 000 frs, puisque les droits d'usage ne sont en tant que tels pas imposables.

On peut donc faire le constat suivant: dans les deux exemples, M. B aura acquis la même unité d'étage, la même cave et la même place de parc, mais sera imposé différemment en fonction de la construction juridique adoptée pour la PPE, à savoir sur 670 000 frs dans l'exemple 1 et sur 600 000 frs dans l'exemple 2. Cela - et vous l'aurez constaté - crée des inégalités de traitement qui ne se justifient par aucun motif objectif. En outre, cela soustrait à l'imposition de manière tout aussi injustifiée une valeur immobilière d'une somme importante, un garage souterrain pouvant atteindre dans certains cas plusieurs millions (pour donner un ordre de grandeur, une place de parc coûte environ 40 000 frs; donc si le garage en contient 50, cela fait 2 millions de frs).

Donc le but de la modification est de gommer ces inégalités, d'éviter qu'une valeur immobilière ne soit soustraite à l'imposition. L'imposition des droits d'usage permet d'éviter que toute une construction immobilière (dans les exemples choisis, le garage souterrain peut avoir une valeur immobilière très importante) n'échappe à l'imposition. En plus, je signale que c'est l'acquéreur qui payera et non le tiers. Je répète enfin ce que j'ai dit en préambule: si les taux sont trop élevés, il faut discuter pour les modifier, mais l'équité et l'égalité fiscale, ça doit être la règle de base.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Au vote, la proposition du député Brodard opposée à la proposition de la commission est rejetée par 51 voix contre 44. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP). *Total: 44.*

Ont voté non:

Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 51.*

Se sont abstenus:

Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP). *Total: 2.*

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 4 al. 1

Godel Georges, Directeur des finances. Là, il s'agit d'un changement de système: au lieu de prélever l'impôt lors de la constitution d'un droit d'exploitation, on le prélèvera à l'exploitation effective.

> Adopté.

Art. 9 al. 1

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). In diesem Artikel gibt es in Alinea 1 Bst. a1 neu einen Antrag der Kommission. Dieser neue Artikel ist auch die Antwort und das Resultat der eingangs erwähnten angenommenen Motion durch den Grossen Rat.

Die Diskussion über den Begriff Agglomeration hat ergeben, dass dieser im Text belassen werden kann, da die Agglos momentan noch bestehen. Aber auch eine Entfernung des Begriffs aus dem Gesetzestext ist möglich. Vor allem denke ich, sollte in diesem Zusammenhang die Anwendung in allen Gesetzen gleich gehandhabt werden. Das ist meiner Ansicht nach eine rein formelle administrative Angelegenheit. Wir haben das bereits in einem anderen Gesetz gesehen und waren uns nicht einig, ob der Begriff Agglo noch bestehen bleiben soll. Er wird einmal hinfällig, wenn er drin bestehen bleibt, egal, ob er nun entfernt wird oder nicht.

Die Kommission hat auch beantragt, Burgergemeinden gleich zu behandeln wie die Gemeinden. Da die Auswirkungen mit der Aufnahme der Burgergemeinden in die Liste zur Zeit der Sitzung nicht bekannt waren, hat sich der Staatsrat bereit erklärt, diese Thematik abzuklären. Seine Erklärung wurde, wie bereits in meinem Bericht erwähnt, im Nachgang der Sitzung schriftlich abgegeben. Die Erklärung besagt laut Schreiben der Finanzdirektion, dass die Burgergemeinden nach einem Entscheid des Steuergerichtshofes des Kantonsgerichts im Jahre 2006 keine eigenständigen Gemeinden mehr sind. Sie sind in die politischen Gemeinden integriert, was aber nicht heissen soll, dass sie generell von der Steuer befreit werden können.

Es wird im Schreiben auch der Vergleich mit den kantonalen Einrichtungen gemacht, die auch nicht generell von der Handänderungssteuer befreit sind.

Wie schon erwähnt, konnte die Kommission den Sachverhalt nicht diskutieren. Meiner Ansicht nach - und das ist meine persönliche Meinung - ist ein Vergleich mit den kantonalen Institutionen nicht ganz nachzuvollziehen. Persönlich bin ich von der Antwort der Finanzdirektion nicht befriedigt. Ich bin gespannt auf weitere Erklärungen des Regierungsvertreters und ich bitte Sie im Namen der Kommission, werte Grossrätinnen und Grossräte, das Projekt bis der Kommission zu unterstützen.

Godel Georges, Directeur des finances. A l'article 9 al. 1 let. a et a1, il s'agit de la mise en oeuvre de la motion. Ensuite, en ce qui concerne les agglomérations, on peut supprimer ou pas, il s'agit bien de l'agglomération institutionnelle. Et en ce qui concerne les bourgeoisies, je laisserai se dérouler la discussion et je donnerai une argumentation par la suite.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directrice des affaires bourgeoises de la ville de Fribourg et j'interviens au nom du groupe libéral-radical en ce qui concerne l'amendement de la commission qui a rajouté "bourgeoisie" à l'article 9 al. 1 let. a.

Je remercie M. Godel de nous avoir transmis la prise de position de la Direction des finances, qui se base sur un arrêt du Tribunal cantonal pour estimer que les bourgeoisies doivent être assimilées à des établissements de droit public et non pas à des communes, pour déterminer sous quelles conditions elles doivent être exonérées des droits de mutation. Or, Monsieur le commissaire, cette conclusion est trop rapide et contestée tant par les faits que par le droit. Je connais bien l'arrêt du Tribunal cantonal puisqu'il concernait l'exonération d'une des institutions de la bourgeoisie - c'est la régie des copropriétés - et non pas de la bourgeoisie dans son ensemble, qui regroupe également des fondations.

Si l'on suit le raisonnement de la DFIN, on arrive à la conclusion juridiquement impossible qu'une fondation est un établissement de droit public. L'arrêt du Tribunal cantonal a bien utilisé le terme d'établissement, mais établissement au sens étroit, "sui generis", parce que nos bourgeoisies sont des institutions qui sont nées, comme je l'expliquerai, bien avant que le droit que nous connaissons existe. Donc le Tribunal cantonal n'a pas qualifié les bourgeoisies d'établissements de droit public. Comme vous le savez, les établissements de droit public sont créés par une collectivité publique, canton ou commune, afin de déléguer l'exécution d'une tâche. Par exemple l'Office de la circulation et de la navigation pour délivrer des permis de circulation et de navigation ou l'ECAB pour les assurances des bâtiments.

Or les bourgeoisies sont des institutions historiques qui ont existé bien avant la création des communes politiques que nous connaissons. Leur existence ne repose pas sur la volonté des collectivités. D'ailleurs, il ne serait pas possible de créer aujourd'hui une bourgeoisie. Les bourgeoisies ont une existence immuable et bénéficient d'une protection constitutionnelle fédérale. Les bourgeoisies ont des buts ancestraux, très souvent des obligations envers les plus faibles: ce sont les bourgeoisies qui s'occupaient des malades et des orphelins. Ces buts se retrouvent dans le nom des fondations: tant la ville de Fribourg que Morat ont chacune une fondation de l'hôpital. Ces buts sont maintenus même s'ils se sont adaptés aux circonstances actuelles.

Ce ne sont pas les communes qui leur ont donné leurs buts. Les bourgeoisies sont soumises à la loi sur les communes en raison d'une organisation comparable à celles des communes. En outre, en vertu de l'article 105 al. 4 de la loi sur les communes, les bourgeoisies doivent impérativement réaffecter leurs revenus à des fins d'utilité générale. Les établissements publics ne sont pas soumis à une telle règle. Les établissements peuvent soit affecter librement leurs revenus, soit être soumis à des règles de répartition, mais qui n'obligent pas leur réinvestissement total à des fins d'utilité générale telles que les connaissent les bourgeoisies.

Enfin, la perception de tels droits de mutation mettrait en péril les actions des bourgeoisies et même pire, ralentirait les processus d'échange ou d'acquisition de terrains qui poursuivent des buts d'intérêt public importants pour l'ensemble du canton et des communes. Vous connaissez, Monsieur le commissaire, de nombreuses affaires que sont en train de traiter les cantons et la bourgeoisie de Fribourg. Toutes ces raisons démontrent que les bourgeoisies doivent être traitées comme une commune et comme elle, être exonérées des droits de mutation. Je vous remercie de votre attention et je vous conseille, je vous recommande même de garder l'amendement de la commission en charge de cette affaire. Merci.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Comme je l'ai déjà dit précédemment, les bourgeoisies doivent être exonérées comme les communes. En cela, je rejoins totalement l'analyse de notre collègue députée M^{me} de Weck et je vous invite à soutenir la version bis de la commission.

Godel Georges, Directeur des finances. J'ai bien écouté l'argumentation de M^{me} la Députée Antoinette de Weck. Je vais tenter d'y répondre, respectivement de vous convaincre.

Tout d'abord, selon la loi actuelle, tous les établissements de droit public, qu'il s'agisse d'établissements cantonaux ou communaux, sont exonérés aux conditions de l'article 9 al. 1 let. a de la loi sur les droits de mutation et des gains immobiliers. L'exonération vaut pour les réalisations liées à l'éducation, l'instruction, la santé publique ou l'aide à la prévoyance sociale. Les bourgeoisies, en tant qu'établissements communaux - c'est ce que dit la Cour fiscale du 7 juillet 2006 qu'a citée M^{me} la Députée -, sont également exonérées aux conditions de l'article 9 que je viens de citer.

Je vous donne quelques arguments contre l'amendement de la commission: l'intégration des bourgeoisies dans la nouvelle norme d'exonération en faveur des communes, crée une inégalité de traitement non seulement avec les établissements cantonaux, mais aussi avec les autres établissements communaux. Il n'y a aucune raison objective de traiter les bourgeoisies différemment des autres établissements communaux et cantonaux. Les institutions bourgeoises de la ville de Fribourg sont composées, vous l'avez dit Madame la Députée, de plusieurs entités: la Régie des Copropriétés, la Fondation de l'Hôpital des Bourgeois, les Fonds Pies, la Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial, la Caisse des Scholarques, la Fondation Moosbrugger. La proposition de la commission place toutes ces entités au même rang que les communes. Or, à en croire l'arrêt du Tribunal, les revenus de certaines de ces entités (la Caisse des Scholarques, la Fondation Moosbrugger) ne semblent destinés qu'à des bourgeois de la commune de Fribourg - je dis bien "il me semble" - et non pas à l'ensemble de la population. C'est cela qui pose un problème d'égalité!

Donc, encore une fois, j'insiste sur l'égalité et l'équité. Les bourgeoisies ne sont pas des collectivités publiques assimilables aux communes puisqu'elles n'ont gardé comme attributions que la gestion des biens bourgeoisiaux et l'octroi de la bourgeoisie. Il n'y a pas la faculté de prélever l'impôt: en fait, c'est du patrimoine financier. Pour bénéficier de l'exonération des droits de mutation, l'acquisition doit porter sur un immeuble directement affecté à des fins publiques. Cela signifie que l'immeuble lui-même, et non pas seulement son rendement, doit être utilisé par le propriétaire lui-même à des fins publiques. On ne voit donc guère l'intérêt de placer les bourgeoisies au même rang que les communes puisqu'elles ne font que gérer un parc immobilier (l'affectation des revenus indirects à des fins publiques) et qu'il est peu probable qu'elles acquièrent un immeuble qu'elles affecteraient elles-mêmes à des fins publiques. Dès lors, comme les bourgeoisies ne devraient pas pouvoir bénéficier d'une exonération plus large, autant laisser l'article comme indiqué.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous propose de ne pas accepter cet amendement.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). J'aimerais corriger ce que vient de dire M. le commissaire sur un point: dans le cas de la Caisse des Scholarques et de la Fondation Moosbrugger, il faut savoir que ce sont des capitaux, ce sont des fonds qui servent à donner des bourses; pour des bourgeois d'accord, mais des bourgeois qui peuvent habiter dans tout le canton. Je tiens donc à dire qu'ils n'ont aucun bien immobilier, et qu'il serait donc tout à fait injuste de faire couler les bourgeoisies à cet article en raison de ces deux Chambres: elles ne seront en effet jamais soumises aux droits de mutation puisqu'elles ne sont propriétaires d'aucun bien. Par contre, toutes les autres propriétés de la Bourgeoisie de Fribourg, elles, poursuivent des biens d'intérêt public qui n'ont rien à voir avec un établissement de droit public tel que je l'ai déjà expliqué précédemment. Merci.

Godel Georges, Directeur des finances. Merci à M^{me} la Députée de Weck qui a confirmé ce que j'ai dit; parce que j'ai dit "selon mes informations" et vous avez confirmé ce que j'ai dit.

> Au vote, la proposition de la Commission opposée à la version du Conseil d'Etat est acceptée par 84 voix contre 11. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 84.*

Ont voté non:

Berset Solange (SC,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 11.*

Se sont abstenus:

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Julmy Markus (SE,PDC/CVP). *Total: 2.*

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 9 al. 1, let. e et f1

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Zu Alinea f1 möchte ich bemerken: Hier handelt es sich um eine Änderung, die vor allem in Einklang mit der Rechtsprechung des Kantonsgerichts steht.

Es ist eine sogenannte Familienfördermassnahme. Einzelne Kommissionsmitglieder waren unzufrieden, dass nur für Familienwohnungen eine Ausnahme gemacht werden soll. Die meisten Mitglieder waren jedoch mit dieser Änderung, die Sinn macht, einverstanden. Sie macht es ein bisschen komplizierter, aber sie macht Sinn.

Godel Georges, Directeur des finances. C'est simplement une adaptation de la jurisprudence du Tribunal cantonal.

Art. 16a

Godel Georges, Directeur des finances. Il s'agit du changement de système que j'ai cité tout à l'heure pour les gravières, à savoir la taxe au m³ prélevée.

> Adopté.

Art. 24 al. 2, 3 et 4

> Adopté.

Art. 30 al. 2a

> Adopté.

Art. 60 al. 3

> Adopté.

Art. 67

> Adopté.

Art. 67a

> Adopté.

II. Modifications accessoires : Loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)

Art. 158 al. 3

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Modification de la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (LDMG)

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). Excusez-moi d'intervenir à nouveau, mais je voulais juste corriger l'un ou l'autre élément. Je ne conteste pas, Monsieur le commissaire, l'imposition des places de parc. Vous citez un lotissement, sauf erreur de 50 places à 40 000 frs, et donc plusieurs millions de francs qui échapperaient à l'impôt: comme je l'ai dit, je ne le conteste plus, j'accepte le principe de l'imposition de droits d'usage de places de parc et j'invite naturellement tous les notaires à l'intégrer de façon formelle dans les actes.

Par contre, je suis d'accord avec vous Monsieur le Conseiller d'Etat: les propriétaires payent un petit peu trop de taxes. Mais je ne remets pas en question le niveau des droits de mutation. Honnêtement, on doit boucler les budgets et je ne remets donc pas en question le taux d'imposition.

Je reviens sur le problème d'application de l'imposition des droits d'usage sur les terrasses, les balcons ou les locaux annexes: je trouve que ça va dans une mauvaise direction, raison pour laquelle je tente ma chance en demandant qu'on revote une deuxième fois sur mon amendement pour des questions pratiques et d'applicabilité.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Ich habe nichts beizufügen.

Ich habe bereits in der Eintretensdebatte gesagt: Es sollte eine Gleichbehandlung vorgenommen werden können, und die Kommission war überzeugt, dass nicht nur Parkplätze von Nutzungsrechten betroffen sind, sondern ebenfalls Terrassen, Balkone und Nebenräume - nur, dass wir eben die Nebenräume nicht noch gesondert aufzählen.

Deshalb bitte ich Sie, das Projekt bis der Kommission respektive das Resultat der ersten Lesung zu unterstützen.

Godel Georges, Directeur des finances. Je constate que nous avons peu de divergences avec M. le Député Brodard. La problématique est l'égalité et l'équité de traitement. Je comprends bien lorsque que vous dites qu'il ne faut pas compliquer, mais c'est la pratique qui nous démontre qu'il nous faut une équité, une égalité fiscale. Je pense que c'est vraiment important, et je vous demande donc de confirmer votre vote de la première lecture.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

- > Au vote, la proposition du député Brodard opposée à la proposition de la commission est rejetée par 49 voix contre 48. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP). *Total: 48.*

Ont voté non:

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 49.*

Se sont abstenus:

Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP). *Total: 2.*

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires : Loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 95 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthé Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 95.*

A voté non:

Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG). *Total: 1.*

Loi 2020-DFIN-5

Loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs

Rapporteur-e:	Brodard Claude (PLR/FDP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	03.02.2020 (BGC octobre 2020, p. 3487)
Préavis de la commission:	02.09.2020 (BGC octobre 2020, p. 3524)

Entrée en matière

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La loi qui nous est soumise vise à adapter notre loi sur les impôts cantonaux directs sur plusieurs objets: il y a tout d'abord une refonte importante de l'imposition à la source; il y a ensuite la mise en oeuvre de différentes motions adoptées au niveau cantonal, acceptées par notre Parlement, et visant une diminution de la charge fiscale des personnes physiques. La révision de l'imposition à la source est une adaptation au droit fédéral: elle vise à éliminer les inégalités de traitement de sourciers et de personnes soumises à l'impôt ordinaire et permet de garantir le respect des obligations internationales de la Suisse.

S'agissant de la diminution de la charge fiscale pour les particuliers, cette loi met en oeuvre la diminution de l'impôt sur la fortune - au niveau des barèmes -, un abattement du taux sur les titres non cotés, les déductions pour frais de garde et les déductions pour personnes à revenu modeste. Ces modifications concrétisent tout ou partie des motions Bapst-Robert, Waeber-Peiry, Dafflon-Defferrard et Brodard-Gobet. Les incidences financières de ces mesures sont estimées à 33,3 millions de frs pour l'Etat et environ 30 millions de frs pour les communes et paroisses. Je précise toutefois que le Conseil d'Etat a tenu compte de ces mesures dans le budget 2021 élaboré et présenté récemment à la presse. Vous le savez probablement, ce budget reste bénéficiaire et conforme à la Constitution.

Il faut relever encore que la modification du coefficient cantonal fera l'objet d'une loi séparée et que les adaptations de déduction des primes d'assurance maladie sont de la compétence du Conseil d'Etat. On ne traitera donc pas ces deux objets aujourd'hui. De l'avis du Conseil d'Etat, le maintien de la mise en oeuvre de ces modifications légales vise aussi à relancer le pouvoir d'achat des Fribourgeoises et Fribourgeois. Cela contribuerait donc à relancer l'économie touchée par la pandémie.

Je cite encore mes liens d'intérêts: je suis coauteur de la motion ayant demandé l'augmentation de la déduction pour frais de garde et revenus modestes et je suis propriétaire des actions non cotées de ma société fiduciaire.

La Commission de finances et de gestion, nommée commission parlementaire, a examiné cette loi le 2 septembre 2020, malgré le fait que certains membres auraient souhaité reporter son traitement en même temps que le plan de relance, estimant qu'il s'agissait d'un complément à ce dernier. Je vous informe que l'entrée en matière n'a par contre pas été combattue. Pendant les débats, des amendements ont été déposés, soit pour combattre les baisses de taux pour l'imposition sur la fortune, soit pour diminuer davantage la charge fiscale ou enfin pour différer l'entrée en matière de cette loi. Aucun amendement n'a trouvé de majorité, et c'est pourquoi, en ma qualité de Président de la commission, je vous recommande d'entrer en matière et de soutenir la version initiale du Conseil d'Etat.

Je remercie M. Georges Godel, Conseiller d'Etat, et M. Alain Mauron, administrateur du Service cantonal des contributions, pour leur collaboration et leur assistance durant cette séance. Merci pour votre attention.

Godel Georges, Directeur des finances. Le projet de loi dont vous débattiez aujourd'hui vise tout d'abord à rendre le droit cantonal conforme aux modifications apportées dans la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) visant une refonte importante de l'imposition à la source. Ces modifications étaient rendues nécessaires par les décisions du Tribunal fédéral, qui a considéré que les personnes imposées à la source doivent, à certaines conditions, être traitées comme des personnes imposées de manière ordinaire. Le système des corrections de barème est remplacé par un système de taxation ordinaire ultérieure. La personne imposée à la source qui demande cette modification sera chaque année astreinte à remplir une déclaration d'impôt. L'impôt perçu à la source sera ainsi en quelque sorte considéré comme un acompte. La révision poursuit également un but d'harmonisation des différentes pratiques fiscales cantonales. Elle met aussi en oeuvre différentes motions adoptées au niveau cantonal, qui demandaient des diminutions de la charge fiscale des personnes physiques. Dans les grandes lignes, les mesures suivantes sont intégrées au projet:

- Tout d'abord, l'augmentation de la déduction pour frais de garde par enfant: le Conseil d'Etat propose de la faire passer de 6 000 à 10 100 frs; elle sera ainsi alignée sur le montant déductible au niveau fédéral.

- Ensuite, l'augmentation pour contribuable modeste, actif célibataire sans enfant: elle passe de 2 500 frs pour un revenu de 12 000 frs à 4 000 frs pour un revenu de 20 000 frs; la déduction reste ici dégressive.

- Au niveau de l'impôt sur la fortune: on y introduit un barème par tranche de fortune imposable avec une réduction du taux maximum de 0,33 à 0,29. J'en profite pour rappeler qu'aujourd'hui, Fribourg fait office de lanterne rouge - le dernier des derniers dans ce domaine - en comparaison intercantonale.

- Enfin, la révision introduit également une réduction de 40% du taux d'impôt sur la fortune pour les titres non cotés, comme demandé par la motion Bapst-Robert.

En plus de ces mesures, le Conseil d'Etat a décidé de dégeler partiellement, à hauteur d'environ 10%, les déductions pour les primes d'assurance maladie.

Il a en outre adopté un message qui propose d'abaisser à 98% le coefficient cantonal d'impôt sur le revenu pour la période fiscale 2021. Ce dernier sera traité lors de la session de novembre.

Par souci d'exhaustivité, je rappellerai que ces deux mesures entraîneront des baisses de recettes de l'ordre de 26,8 millions de frs pour le canton et de 9,7 millions de frs pour les communes et paroisses. Le coefficient, vous le savez mais je me permets d'insister, n'a pas d'effet sur les communes, au contraire du dégel partiel des déductions pour les primes de l'assurance maladie. Je répète que c'est une décision du Conseil d'Etat.

Même si le projet législatif a débuté avant la crise du COVID-19, l'ensemble de ces mesures fait partie intégrante de la stratégie du Conseil d'Etat en vue de soutenir les acteurs de l'économie cantonale et la population fribourgeoise face aux incidences de cette crise. Même si les mesures fiscales doivent être distinguées du plan de relance au sens strict du terme, le Conseil d'Etat estime qu'elles constituent le meilleur plan de relance possible dans la mesure où les baisses fiscales permettent d'en faire bénéficier l'ensemble de la population et pas uniquement certains secteurs économiques. Comme la question a été soulevée en séance de commission, je précise ici que le plan de relance que le Grand Conseil a adopté cette semaine est financé par les fonds pour 50 millions de frs. Le solde - c'est-à-dire ce que vous avez augmenté - devra être introduit dans le budget 2022.

S'agissant des mesures fiscales, elles induiront, comme je l'ai dit, un coût de l'ordre de 48 millions de francs pour 2021 et 60 millions dès 2022, en tenant compte de l'abattement sur les titres non cotés. Ce coût a été pris en compte dans le budget 2021 qui est équilibré. Il sera débattu lors la session de novembre.

Si l'Etat peut aujourd'hui se permettre de prendre ces mesures fiscales, c'est aussi grâce à la fortune qui a été affectée ces dernières années. C'est le moment d'utiliser ces fonds afin de retrouver la confiance et de relancer la consommation.

Permettez-moi aussi d'anticiper - par rapport à ce que j'ai entendu - sur les interventions qui ne manqueront pas de s'inviter au débat au sujet de l'impact des mesures sur les communes: lorsque le Conseil d'Etat a dû traiter les différentes motions demandant toutes une baisse de la charge fiscale, il était conscient de l'impact de la mise en oeuvre sur les communes; c'est la raison pour laquelle il a proposé de toucher au coefficient d'impôt, qui impacte uniquement le canton à hauteur de 16 millions de francs. Vu l'éventail des mesures demandées, le Conseil d'Etat a proposé le paquet de mesures qui lui paraissait le plus équilibré, en tenant compte des nécessités d'agir. La mesure qui coûtera le plus aux communes est le dégel partiel de la prime d'assurance maladie, qui ne fait pas partie du projet discuté ce matin. Or, cette mesure est plébiscitée par les députés depuis 2017. Je rappelle aussi que les baisses fiscales ont été largement approuvées par le Grand Conseil en décembre dernier alors même que les communes y sont très bien représentées.

Aujourd'hui, il faut faire attention à ne pas toucher le système fiscal dans son ensemble. En effet durant la consultation, il y a eu des velléités de limiter la portée des mesures fiscales au seul canton. C'est là un jeu très dangereux dont il ne faut pas sous-estimer l'impact. En procédant ainsi, on désharmoniserait complètement la base d'imposition au niveau cantonal, ce qui mettrait à mal la péréquation financière et les fusions de communes, et complexifierait encore plus le système fiscal. Les communes pourraient être amenées à mettre en place leur propre déclaration d'impôt et devoir toutes percevoir seules leurs impôts directs. Aujourd'hui, grâce à la base d'imposition identique, des synergies avec le Service cantonal des contributions sont possibles et aussi importantes. Ce ne serait plus possible avec un changement de système, et je rappelle qu'on avait répondu en 2012 à une intervention de M. le député Rudy Vonlanthen dans ce sens.

Avec ces considérations, je vous demande d'entrer en matière et d'approuver le projet tel que présenté.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Après un examen attentif de ce projet, le groupe socialiste vous propose le renvoi partiel de cette loi. En effet, nous ne remettons nullement en question la partie liée à l'adaptation de la législation cantonale aux exigences du cadre légal fédéral, soit le volet lié à l'imposition à la source qui touche les articles 71 et suivants de cette loi. Par contre, comme nous l'avons déjà relevé mardi après-midi dans le cadre du débat d'entrée en matière sur le plan d'annonce des mesures structurelles et d'économies du canton de Fribourg, les baisses d'impôts prévues sont toutes sauf les bienvenues, même si ces baisses découlent des motions acceptées par le Grand Conseil.

Permettez-moi une fois de ne pas être très créatif et de reprendre des arguments développés par des personnalités bien plus illustres que ma petite personne. Il importe de mettre en exergue le contexte de ces motions. Habituellement proposées en fin de législature, elles tiennent compte de la santé financière de l'Etat et de la conjoncture. La situation a vacillé et nécessite dès lors une reconsidération, selon les déclarations du comité du club de communes. Le groupe socialiste se rallie pleinement à ces considérations, tout comme à celles du Conseil d'Etat d'ailleurs, qui évoque à la page 2 du présent message, je cite: "Les finances publiques seront en effet mises à l'épreuve durant les prochaines années. Les perspectives ont en effet été revues sensiblement à la baisse, en particulier en raison de la contraction de l'activité économique. Si l'Etat peut s'appuyer temporairement sur des moyens financiers épargnés durant les dernières années, l'évolution attendue parle en faveur d'une grande vigilance afin de conserver la maîtrise des finances de l'Etat". L'Etat admet, comme toute personne de bon sens d'ailleurs, que la crise sanitaire va frapper les finances publiques des communes par une forte réduction des recettes fiscales et en même temps, tout le monde s'attend - et cela à juste titre - à ce que l'Etat et les communes mettent les moyens nécessaires à

disposition, non seulement pour affronter cette crise sans précédent, mais également pour maintenir, et selon notre conviction politique, pour renforcer toutes les autres prestations étatiques en faveur de la population fribourgeoise.

Pour le groupe socialiste, il est tout simplement irresponsable de mettre en oeuvre des motions demandant de baisser les impôts qui ont été votées par beau temps alors que nous nous trouvons au milieu d'une tempête. Par conséquent, et comme déjà dit dans l'introduction, notre groupe demande le renvoi au Conseil d'Etat des modifications qui touchent les articles 34, 36, 61 et 62, soit tous les articles qui mettent en oeuvre des motions visant à baisser les impôts. Nous demandons au Conseil d'Etat qu'il revienne devant le Grand Conseil avec ces modifications une fois que les conséquences financières et économiques de la crise COVID-19 seront connues, soit pas avant 2022. Nous demandons par ce renvoi également une adaptation sensible du barème pour l'impôt sur la fortune, le projet actuel permettant des déductions beaucoup trop importantes.

Nous vous invitons dès lors à soutenir cette demande de renvoi partiel. Je vous remercie pour votre attention.

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec cet objet, si ce n'est d'être comme vous un contribuable. La Commission des finances et de gestion s'est penchée sur ce projet de loi issu de débats parlementaires. La baisse fiscale est un projet ancien qui trouve enfin son aboutissement. Si la consultation s'est déroulée dans un environnement stable et naturellement sans COVID, le projet de modification de loi n'a rien perdu de sa pertinence. La baisse fiscale est également un élément du plan de relance et s'y ajoute sans en faire partie. De plus, dans l'optique des prochaines votations sur le système de prévoyance des employés de l'Etat, cette nouvelle loi apparaît comme une égalisation des efforts. En effet, cela prévoit une ponction de plusieurs millions dans les caisses de l'Etat au bénéfice des fonctionnaires, et un adoucissement du fardeau fiscal trouve dans ce cadre sa plus grande légitimité et sa plus grande équité.

Si l'Etat peut se permettre une diminution de recettes, toutes mesures comprises, de plus de 60 millions de frs, c'est grâce à la fortune qui a été affectée ces dernières années. Rappelons que sur le podium des impositions fiscales, le canton de Fribourg est actuellement médaillé d'or. M. le commissaire du Gouvernement a dit que nous étions lanterne rouge, moi je trouve que dans les plus mauvais, on est au sommet du podium.

Le groupe démocrate-chrétien vous propose d'entrer en matière sur ce projet de loi et ensuite de l'accepter dans la version originale du Conseil d'Etat.

Nous profitons de rappeler que la part de l'impôt à la source est une mesure rendue nécessaire par les décisions du Tribunal fédéral. Le seul souci résiduel consiste dans les pertes de plusieurs millions pour les communes ainsi que pour les paroisses, surtout affectées par le dégel partiel pour l'assurance maladie. Seul le coefficient a été touché. Mais je laisserai, courageusement, les représentants communaux en débattre.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance des modifications de la loi sur les impôts cantonaux directs et accepte l'entrée en matière de ce projet. Nous n'allons pas nous étendre sur la réforme de l'imposition à la source qui provient finalement d'une décision du Tribunal fédéral, qui interprète de plus en plus l'accord sur la libre circulation des personnes entre l'Union européenne et la Suisse. Cette réforme de l'imposition à la source a également le mérite de viser une uniformisation du calcul au niveau suisse, ce qui est une bonne chose, notamment pour les entreprises employant du personnel imposé à la source dans plusieurs cantons.

Concernant plus spécifiquement les modifications de la loi pour les Fribourgeois, le groupe de l'Union démocratique du centre salue le relèvement de la déduction pour frais de garde qui, s'il est adopté tel quel à 10 100 frs, sera harmonisé avec la loi sur l'impôt fédéral direct. Je rappelle qu'il y a moins d'un mois, le peuple suisse et le peuple fribourgeois ont refusé l'augmentation de ces frais de garde. Nous saluons également la déduction pour contribuables modestes ainsi que l'augmentation de déductions sur la fortune avec une progression des taux qui aplanit les effets de seuil.

L'impôt sur la fortune à Fribourg, faut-il le rappeler, est l'un des plus élevés de Suisse, et ses corrections, certes modestes, se faisaient attendre depuis deux ans et demi, date de l'acceptation de la motion par le Grand Conseil. Le seul bémol que nous faisons est en lien avec l'abattement du taux d'impôt sur les titres non cotés. Nous ne contestons pas le taux d'abattement en question, mais nous ne comprenons pas le report de cette mesure au 1^{er} janvier 2022. Ce report est d'autant plus préjudiciable que cette mesure pouvait pleinement s'inscrire dans l'objectif de relance de l'économie fribourgeoise. M. le commissaire vient de le dire, ce projet est le meilleur plan de relance. Il faut savoir que la valeur imposable des titres non cotés des entreprises bénéficiaires est très élevée, à cause d'un calcul de forte capitalisation des bénéfices réalisés durant les derniers exercices comptables. Cette méthode est définie par la Conférence suisse des impôts. C'est très technique, mais il faut savoir aussi que dans certains cas, les entrepreneurs sont parfois contraints de retirer un dividende de leur entreprise pour faire face à l'impôt sur la fortune. Et comme chacun le sait, tout dividende retiré d'une entreprise n'est par définition pas réinvesti dans l'entreprise en question. Cette mesure, si elle entrait en vigueur au 1^{er} janvier 2021, aurait probablement plus d'impact sur la relance de l'économie fribourgeoise que bon nombre d'autres mesures que nous avons votées comme un seul homme mardi passé dans le cadre du plan de relance.

Par conséquent je déposerai un amendement au chapitre 4 pour supprimer l'exception prévue dans le projet initial pour l'article 62 al. 3.

Avec ces considérations, je vous invite, à l'instar du groupe de l'Union démocratique du centre, à refuser le renvoi et à entrer en matière sur ce projet de loi.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe PLR a pris connaissance des modifications proposées au sujet des impôts cantonaux directs. D'une part, il s'agit de procéder à des adaptations liées à la modification de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs qui concernent l'impôt à la source. D'autre part, le Conseil d'Etat propose de mettre en œuvre différentes motions demandant des baisses fiscales et prises en considération par le Grand Conseil. Le dégel de la déduction pour les primes d'assurance maladie et la baisse du coefficient d'impôt ne sont traités dans cette loi, vu que le Conseil d'Etat présentera ces mesures au Grand Conseil dans le cadre du budget 2021. Précisons d'emblée que les mesures dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2021 sont d'ores et déjà prises en considération dans le budget 2021. Nous tenons à faire part de notre satisfaction car, avec l'ensemble des baisses fiscales proposées, le Conseil d'Etat a respecté ses engagements en faveur des personnes physiques, en concrétisant ce qu'ont accepté les députés au Grand Conseil en décembre 2019.

Face à la crise actuelle, l'ensemble de ces baisses fiscales doit être considéré comme un signal fort adressé à la population et aux entreprises. Après les mesures urgentes prises par le Conseil d'Etat en mars et en juin, le plan de relance accepté mardi, c'est une sorte de plan de relance bis de 60 millions de frs en faveur de la population que le PLR vous invite à accepter aujourd'hui, car il permet d'augmenter le pouvoir d'achat de l'ensemble des Fribourgeois et renforcer la consommation, ce qui est parfaitement cohérent avec les efforts de relance. Pour faire face à tous ces engagements, il faut reconnaître que c'est une chance d'avoir un canton qui jouit d'une bonne situation financière, ce qui nous permet de traverser la crise avec une certaine marge de manœuvre. La prudence de ces dernières années a porté ses fruits et doit être saluée. La rigueur avec laquelle le Conseil d'Etat a géré les finances ces dernières années est aujourd'hui un atout incontestable qui lui a permis de proposer un plan de relance, ainsi que des baisses fiscales pour les personnes physiques.

Enfin rappelons encore que lors de la réforme de la fiscalité des entreprises ainsi qu'au moment des discussions sur les montants à prélever dans la fortune de l'Etat pour compenser les effets de la réforme de la Caisse de pension pour le personnel de l'Etat, le Conseil d'Etat avait annoncé que les personnes physiques qui ont largement contribué à la bonne santé financière de notre canton par le biais des impôts payés auraient droit à des baisses fiscales. Aujourd'hui, c'est chose faite, le Conseil d'Etat a respecté ses promesses qui font partie d'un tout et c'est pour cette raison que le groupe PLR entrera en matière et acceptera l'ensemble des baisses fiscales proposées.

Je vous informe que j'ai déposé un amendement concernant l'art. 34 qui traite du montant maximal admis pour les déductions qui concernent les frais de garde effectifs payés par les parents pour leurs enfants à des tiers.

Perler Urs (VCG/MLG, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeinderat in Schmitten und bin dort für die Finanzen verantwortlich.

Gegenwärtig erstellen wir das Budget unserer Gemeinde, die aufgrund der Unternehmenssteuerreform Mindereinnahmen von 1 Million Franken zu verkraften hat und mit der heute diskutierten Vorlage noch einmal mit zirka 300 000 Franken Mindereinnahmen auskommen muss, was es um einiges schwieriger macht, ein ausgeglichenes Budget zu präsentieren.

Ich gebe zu bedenken, dass die Einnahmen aus den Steuern der natürlichen Personen die einzigen als stabil zu bezeichnenden Einkünfte der Gemeinde sind und dass diese durch die Unsicherheit mit der Steuerreform, mit den wirtschaftlichen Folgen der Krise, noch unsicherer werden.

Ich äussere mich im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün.

Wir halten die steuerliche Entlastung der Steuerpflichtigen für kontraproduktiv, wenn daraufhin die Gemeindesteuern erhöht oder Dienstleistungen der Gemeinden gestrichen werden müssen - dies umso mehr, als allen klar ist, dass die öffentlichen Finanzen auf eine harte Probe gestellt werden. Es wird meiner Meinung nach schwierig sein, dies dem Freiburger Volk zu erklären.

Unsere Fraktion unterstützt einzig die Anpassung an das Bundesrecht sowie die Änderung bei der Quellensteuer. Die anderen Massnahmen, namentlich die Senkung des Vermögensteuertarifs und die Herabsetzung des Steuersatzes für nicht kotierte Wertschriften, lehnen wir ab.

Eine weitere Bemerkung: In der Diskussion hört man immer wieder das Argument, dass der tiefere Steuersatz die Kaufkraft erhöht. Soll die Wirtschaft über Massnahmen zur Stärkung der Kaufkraft stabilisiert werden, ist es entscheidend, dass das zusätzliche Einkommen auch tatsächlich ausgegeben wird. Wenn die zusätzliche Kaufkraft gespart wird, ist die Massnahme wirkungslos.

Das Sparverhalten ist allerdings nach Einkommensklassen verschieden. Tiefe Einkommen sparen viel weniger als hohe Einkommen. Sie brauchen das Geld und können kaum etwas auf die hohe Kante legen. Es zeigt sich klar, dass Massnahmen zur Stärkung der Kaufkraft umso wirksamer sind, je mehr die tieferen und mittleren Einkommen davon profitieren. Wenn diese Mehrgelder erhalten, werden sie diese ausgeben.

Dieses Argument trifft in der vorliegenden Botschaft zwar für den Abzug für Steuerpflichtige in bescheidenen Verhältnissen oder für den Kinderbetreuungskostenabzug zu. Leider macht dies aber nur einen kleinen Teil der Steuersenkung aus. Der grosse Teil ist reserviert für Einsparungen für Personen mit einem hohen Vermögen und diese werden ihre Steuerersparnisse auf dem Konto belassen und nicht in den Konsum stecken.

In den letzten Jahren haben viele Kantone die Steuern gesenkt. Sie wollten im sogenannten Steuerwettbewerb unbedingt mithalten und überboten sich gegenseitig mit Anpassungen nach unten. Das Resultat dieser Politik ist, dass viele dieser Kantone heute Defizite verzeichnen und Sparprogramme beschlossen haben.

Der Kanton Freiburg hat zum Glück - auch dank der umsichtigen Politik unseres Staatsrates - da nicht mitgemacht und ist daher auch nicht in eine finanzielle Sackgasse geraten. Im Gegenteil haben wir nun die Mittel für ein antizyklisches Wiederankurbelungspaket. Umso bedauerlicher ist es, dass der Staatsrat den Versuchen verschiedener Motionen zur Steuersenkung aus dem Rat erlegen ist.

Es ist nicht an der Zeit, Steuern zu senken, zumal die Steuerrabatte nur möglich sind, weil die Reserven aufgebraucht werden. In diesem Sinne lehnt die Fraktion Mitte-Links-Grün die Vorlage mit Ausnahme des Teiles, der mit der Anpassung an das Bundesrecht einhergeht, ab.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une grande commune, membre du comité de l'Association des communes fribourgeoises (ACF) et également du comité du Club des communes du Grand Conseil.

L'Association des communes fribourgeoises et le Club des communes du Grand Conseil relèvent les considérations politiques des baisses fiscales proposées découlant particulièrement de la mise en oeuvre de différentes motions. Il importe de mettre en exergue le contexte de ces motions. Habituellement proposées en fin de législature, elles tiennent compte de la santé financière de l'Etat et de la conjoncture. La situation a vacillé et nécessite dès lors une reconsidération. Inédite est le terme utilisé pour qualifier cette période extraordinaire, alors il s'agit de trouver des solutions inédites également. La pertinence des baisses fiscales est claire. La mise en oeuvre doit être en cohérence avec les diverses mesures prises par l'Etat pour soutenir les Fribourgeoises et les Fribourgeois ainsi que l'économie directement touchée par la crise. Cette reconsidération impacte toutes les collectivités publiques, à savoir aussi et principalement les communes. Les finances communales doivent aussi compter avec la réforme fiscale nouvellement en vigueur, qui va avoir un impact encore plus fort sur les communes. Sans considérer les effets de cette réforme, l'ensemble des modifications légales annoncent, sur la base du rapport explicatif, des baisses de recettes fiscales communales de l'ordre de 30 millions de francs.

C'est donc pour ces raisons que l'ACF et le Club des communes demandent à ce que les propositions touchent le coefficient fiscal et respectent la marge de manoeuvre des communes.

J'apporte ici des arguments complémentaires. Je n'en citerai que quatre:

- Les structures des recettes cantonales ne sont pas comparables avec celles des communes: les impôts communaux représentent en moyenne 70% des recettes communales, tandis que les impôts cantonaux correspondent à environ 40% des recettes cantonales. Les effets d'une baisse d'impôts sont donc beaucoup plus impactants pour les communes.

- L'Etat a plus d'un milliard de fortune dans laquelle il peut puiser, tandis que les communes, elles, ont plus d'un milliard de dettes cumulées.

- Les recettes des personnes physiques sont les seules recettes des communes réputées comme stables. Les recettes fiscales des personnes morales peuvent varier fortement d'année en année.

- Si les baisses fiscales pour les personnes physiques ménagent les contribuables, il serait contreproductif que les baisses fiscales décidées par le Grand Conseil nécessitent des augmentations d'impôts communaux et entraînent une suppression des prestations communales.

Mesdames et Messieurs, les solutions sont difficiles à trouver en l'état pour corriger cette inégalité en fonction des disproportions de la fiscalité entre le canton et les communes. Il faudra remettre l'ouvrage sur le métier et nous reviendrons probablement avec un outil parlementaire pour corriger une fois pour toutes cette inégalité fiscale récurrente entre le canton et les communes.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndique d'une autre grosse commune, un peu moins moins grosse que celle de mon prédécesseur mais grosse tout de même.

J'ai souvent eu l'occasion de le dire devant cette assemblée: à chaque fois que le Conseil d'Etat prend des mesures fiscales, il ignore complètement la situation des communes. Nous avons subi de plein fouet les effets du projet fiscal 17 (PF17) en constatant que ceux-ci se traduisent par des pertes assez importantes au niveau des recettes des personnes morales des communes, en particulier des communes qui ont le bonheur - ou le malheur c'est selon - d'avoir énormément de personnes morales sur leur territoire. Maintenant, et là je me reconnais parfaitement dans tout ce qui a été dit tout à l'heure par mon collègue syndic de la ville de Bulle, avec les mesures qui nous sont proposées, nous allons encore devoir subir des diminutions des recettes. La situation devient assez grave parce que d'un côté, on baisse les impôts au niveau cantonal et d'un autre côté, on devra augmenter au niveau communal. Il n'y a vraiment plus aucune logique dans cette opération.

C'est pour cette raison que je vous demanderai le renvoi partiel en soutenant la proposition de mon collègue Elias Moussa. Je vous remercie.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). Je tiens à remercier infiniment toutes les personnes qui se sont exprimées. C'est un débat intéressant qui touche autant les individus que le canton, les communes et les paroisses, et donc un projet qui est impactant.

Je prends note de la position du parti socialiste qui demande un renvoi partiel du projet, étant d'accord avec les adaptations en liens avec l'impôt à la source, mais par contre combattant vigoureusement les baisses fiscales pour les personnes physiques.

S'agissant des groupes parlementaires PDC, UDC et PLR, je prends note des éléments suivants: le Conseil d'Etat respecte ses engagements, respecte le paquet fiscal qui a été voté à l'époque et le met en oeuvre comme il s'était engagé à le faire dans un souci de relance de l'économie et en faveur des personnes. Comparativement à l'effort que les Fribourgeois devront faire par rapport à la recapitalisation de la Caisse de prévoyance, je pense qu'il est important de le souligner.

M. le Député Moussa a parlé de tempête, de doutes sur le futur: effectivement, on ne connaît pas aujourd'hui l'état de notre tissu économique en 2022-2023, ni les performances futures de nos entreprises. Mais je relève tout de même la cohérence du Conseil d'Etat, qui boucle quand même l'exercice 2021 de façon bénéficiaire en ayant mis en oeuvre un plan de relance grâce à la rigueur de ses finances publiques. Cela a été précisé sauf erreur par M^{me} la Députée Gobet. Je crois donc que M. Godel et les autres membres du Conseil d'Etat tiennent la route, maintiennent le cap, et à titre personnel, je trouve que c'est bien.

Je prends note aussi de la position de l'ACG relayée par M. le Député Perler, qui mentionne la baisse de la fiscalité des personnes morales dans sa commune également, et c'est un fait. Je ne sais pas quelles entreprises sont implantées dans votre commune, M. Perler, mais pour avoir une baisse aussi importante, ça devait être une grande entreprise ou plusieurs grandes entreprises. On peut contester les baisses aux personnes physiques, mais il s'agit quand même d'une aide aux individus, non pas d'une aide uniquement en faveur des actionnaires ou en faveur des gens qui payent un impôt sur la fortune, puisque les mesures traitées aujourd'hui concernent aussi le coefficient cantonal et le dégel de la déduction pour l'assurance maladie. Ça touche tout le monde, quels que soient les revenus, et je crois qu'il est important de signaler que ça va aider toute la population fribourgeoise. Donc pour moi, c'est plutôt une bonne chose.

Par rapport aux communes, vous avez tout à fait raison, Monsieur Morand: les structures du bilan des communes sont totalement différentes de celles du canton. Vous parliez de 70% dans les communes par rapport à 40% au canton: je n'ai pas vérifié ces chiffres, mais je vous fais absolument confiance. C'est vrai qu'une baisse fiscale cantonale impactera les communes de façon plus importante.

Je relève aussi, d'une façon générale, que par le passé, certaines charges communales ont été reprises par le canton: par exemple en matière scolaire, lorsque l'on a voté la nouvelle loi scolaire. On doit aussi tenir compte d'un certain équilibre, et je me mets là aussi à la place du Conseil d'Etat: pour répondre à M^{me} la Députée Schnyder, nous évoluons dans un environnement général, où tous les cantons font des réformes de la fiscalité des entreprises. Le canton de Fribourg ne peut décemment pas rester seul et maintenir des taux d'impôts pour les entreprises le faisant perdre toute compétitivité. Je crois donc que nous devons regarder cela de façon plus globale. Et concernant la position des communes, je crois qu'elles ont tout le temps été consultées, également au niveau de la CFG, et les débats se sont toujours déroulés dans la sérénité. Voilà ce que je voulais dire.

Au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous demande d'accepter l'entrée en matière et de refuser la demande de renvoi partiel exprimée par le groupe socialiste et sauf erreur par l'ACG (je ne sais pas si l'ACG demande formellement le renvoi ou s'ils vont refuser le projet au vote final). Je vous propose donc d'entrer en matière.

Godel Georges, Directeur des finances. A mon tour de remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus. J'ai écouté avec attention tous les propos. On voit qu'il y a différents points de vue, notamment celui de M. le Député Moussa qui, au nom de son groupe, conteste l'entrée en vigueur et demande le renvoi partiel. Au nom du Conseil d'Etat je vous propose de ne pas accepter ce renvoi partiel pour différentes raisons. Tout d'abord, je l'ai dit à l'entrée en matière et d'autres l'ont également répété, je pense que la baisse fiscale est le meilleur plan de relance possible. Je peux vous donner l'exemple du plan de relance d'un autre canton suisse alémanique: Zoug, sauf erreur (mais je n'ai pas fait les dernières vérifications), a fait une baisse fiscale sur trois ans.

De plus, vous avez cité la grande vigilance mentionnée dans le message: je vous l'assure, vous pouvez compter sur moi et sur ma vigilance. C'est la preuve de la méthode du Gouvernement pour maîtriser les finances publiques. Si Fribourg est sorti premier de classe en 2019, cela montre que le Gouvernement a su démontrer qu'il maîtrise ses charges. Comment faire pour avoir de bonnes finances ? Eh bien il ne faut pas dépenser ce que l'on n'a pas. et quand tout va bien, il faut essayer de mettre un coussin de côté. Je pense qu'il y en a qui savent le faire, je crois que le Conseil d'Etat a su le faire, et aujourd'hui, comme nous l'a dit M^{me} la Députée Nadine Gobet, ça porte ses fruits et ça nous aide à passer un cap difficile, et j'insiste là-dessus, sans toucher aux prestations. Le budget que vous devrez voter en novembre comporte une augmentation des charges de 1,8%, on améliore donc toujours les prestations malgré la crise et ce budget reste équilibré. On a réussi parce qu'on a une bonne situation: on peut puiser dans la fortune pour investir, investir davantage, et c'est ça l'important.

Bien sûr, le COVID-19 est passé par là et nous en sommes bien conscients. Pour les communes également, mais encore une fois, la peur est mauvaise conseillère. Il faut continuer à investir, il faut continuer à maintenir la confiance des citoyennes et citoyens.

Je vous parle maintenant de la réforme fiscale: tout ce que nous avons dit lors de la réforme fiscale sera respecté, je peux vous l'assurer, et vous le verrez aux comptes 2020 présentés l'année prochaine. Evidemment, le COVID est passé par là, mais malgré cela, tout sera bien respecté.

J'en viens maintenant aux communes par rapport à ce projet, et aux déclarations de Monsieur le Député Perler, de la commune de Schmiten. Je suis bien conscient qu'il y a des communes plus touchées que d'autres. On le savait, sur la base de statistiques. Mais il faut du temps pour corriger cette situation, car certaines corrections viendront par le biais de la péréquation intercommunale. Nous avons le même système au niveau de la Confédération: Fribourg est gagnant pour 2021 parce qu'on a une année 2014 qui est tombée et une année 2017 qui a été prise en compte, il y a toujours ce décalage. Donc pour déterminer le montant de la péréquation 2021, ce sont les comptes des années 2015, 2016 et 2017 qui font foi. Pour vous, M. Perler, c'est quasiment le même problème. Tout s'équilibre par après, dans les grandes lignes cela doit s'équilibrer. Et puis, toujours au niveau des communes, M. le syndic de Bulle a affirmé que les impôts communaux représentent en moyenne 70% des recettes communales. J'ai aussi vérifié et suis en mesure de vous dire, Monsieur le Député (je vous montrerai les chiffres), que ce n'est pas 70%. C'est bien de citer des chiffres, c'est encore mieux de les prouver. Ce que je peux encore vous dire, c'est que sur un franc payé à l'Etat, la moyenne des communes fribourgeoises est à 75 centimes. Lorsque l'on a fait le projet fiscal, c'était 73,5 et on a arrondi à 75. Il y a bien sûr des communes qui sont à 60 et quelques-unes, comme la mienne, à 87. Pensez peut-être une fois à déménager à Villars-sur-Glâne, mais je ne sais pas si ça vaut la peine car il faudra voir le nombre d'années que ça tiendra. Tout ça simplement pour dire qu'il y a des différences entre communes et c'est normal, comme entre cantons.

Mais j'aimerais vous citer un élément que j'ai vu ce matin: selon une analyse du Crédit suisse publiée ces derniers jours - vous l'avez peut-être vue -, Fribourg, grâce à la réforme fiscale, s'est amélioré de 5 rangs, pour atteindre le 18e rang, alors que l'on était presque les derniers, comme pour la fortune. Et puis, lorsque je regarde l'imposition des personnes physiques, je constate que nous sommes dans les plus mauvais, dans les plus mauvais. Je pense que c'est important aussi pour le développement économique. Dans le domaine du développement économique - et je vous parle en connaissance de cause -, lorsque des entreprises viennent, la fiscalité n'est pas le seul critère; pour moi, le meilleur atout est la capacité de mettre du terrain à disposition. Mais ensuite, il y a l'impôt sur les personnes morales qui entre en ligne de compte: pour parler souvent avec des chefs d'entreprise, je vous affirme que les cadres ne veulent pas venir à Fribourg pour la simple et bonne raison que la charge fiscale est élevée. J'entends cela à chaque fois qu'on rencontre des entreprises qui souhaitent s'implanter à Fribourg ou qui discutent de rester ou pas à Fribourg: ça c'est une réalité économique.

Je suis contre la compétition entre les cantons mais je suis pour trouver un juste milieu, et ce juste milieu, c'est le moment de le faire. Lors des débats sur la réforme fiscale, nous avons dit qu'il était exclu de proposer une baisse pour les personnes physiques tant qu'on n'avait pas fait la réforme fiscale. Aujourd'hui, on constate que ce que nous avons dit tient la route, malgré le COVID, et c'est aussi le moment de faire quelque chose pour les personnes physiques. Que diraient nos contribuables fribourgeois si on ne donne rien à ces personnes physiques alors que l'on donne 300 millions à la fonction publique ? Soyons réalistes ! C'est important de donner quelque chose à tout le monde. Si on n'en avait pas les moyens, j'aurais bien sûr un autre discours, mais aujourd'hui, on peut le faire, je peux vous assurer qu'on peut le faire, c'est important.

Enfin, M. le Député Perler a également parlé de la baisse fiscale, du fait que tout le monde n'est pas sur le même pied d'égalité. Mais évidemment, quand les revenus montent, avec la progression, ceux qui gagnent beaucoup payent plus. Evidemment, si on diminue le coefficient, les hauts revenus seront plus touchés que les bas revenus, mais tout le monde sera touché, et en cela, le Gouvernement a aussi tenu compte de la catégorie de contribuables les plus mal lotis. C'est dans le projet, ça ne coûte pas énormément mais on en a tenu compte, et c'est important.

Encore un dernier élément qui me tient à coeur, qui tient à coeur au Gouvernement: ce qui touche le plus les communes, les familles, c'est l'assurance maladie, et non pas le sujet du débat de ce matin. Donc, prenez en compte cet élément, j'insiste là-dessus.

Je vous demande de refuser la proposition de renvoi partiel, mais encore une fois d'accepter le projet tel que proposé.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Renvoi partiel

Moussa Elias (PS/SP, FV). Nous demandons un renvoi au Conseil d'Etat pour qu'il revienne avec la modification des articles 34, 36, 61 et 62 seulement lorsque les conséquences financières et économiques de la crise COVID seront connues, à savoir pas avant 2022, et également pour qu'il adapte sensiblement le barème pour l'impôt sur la fortune vu que les déductions du projet actuel sont trop importantes à nos yeux.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). J'aimerais juste clarifier un peu cette procédure parce que la notion de renvoi partiel est assez nouvelle. Pour moi, soit on renvoie totalement et on examine les articles concernés par la demande de renvoi, soit on entre en matière. Je vois mal comment on peut mettre en oeuvre un renvoi partiel.

Godel Georges, Directeur des finances. M. le Député Moussa a dit tout à l'heure qu'il demande le renvoi pour exiger de chiffrer les coûts du COVID. J'aimerais juste rappeler que nous les avons chiffrés, nous l'avons dit en conférence de presse: nous avons annoncé 548 millions jusqu'en 2022, y compris les baisses fiscales, et nous avons démontré que nous sommes capables de tenir la route avec cette évaluation, ceci en liens avec la fortune à disposition.

> Au vote, la demande de renvoi partiel est refusée par 62 voix contre 36. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 36.*

Ont voté non:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice

(GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP). *Total: 62.*

Première lecture

I. Acte principal : Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)

Art. 34 al. 3 (modifié)

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). L'article 34 alinéa 3 modifie la déduction pour frais de garde pour enfants, qui passe de 6000 à 10 100 frs, soit une déduction identique à celle de l'impôt fédéral direct.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Avec mon collègue Claude Brodard, nous avons déposé en 2019 une motion avec plusieurs propositions de mesures concernant l'allègement de la charge fiscale pour la classe moyenne et les familles. La seule retenue par le Conseil d'Etat est celle dont on parle maintenant, à savoir le montant maximal qu'un parent peut déduire pour les frais effectifs qu'il paie à des tiers pour la garde de ses enfants. Aujourd'hui, le montant proposé par le Conseil d'Etat est de 10 100 frs, ce qui correspond au montant maximal pour l'impôt fédéral direct. Or, nous avons voté le 27 septembre pour une augmentation de ce montant à 25 000 frs. Vous le savez, un refus est sorti des urnes, mais nous devons interpréter ce refus non pas comme une opposition à l'augmentation des déductions des frais de garde, mais bien à cause de la déduction forfaitaire par enfant qui augmentait quand même de manière significative les pertes fiscales pour la Confédération, ce qui était jugé inacceptable par certains.

Néanmoins, nous restons totalement convaincus qu'à l'échelle cantonale, l'augmentation des déductions fiscales pour les frais effectifs que les parents paient à des tiers est une mesure bienvenue pour les familles et que c'est une partie de la réponse contre la menace de pénurie de main d'œuvre qualifiée. En effet, dans le monde du travail, on estime, selon certaines études, qu'il manquera en Suisse quelque 500 000 personnes qualifiées d'ici 2030. Or, un moyen de recruter du personnel qualifié, c'est de mieux intégrer les femmes sur le marché du travail. Pour cela, il faut renforcer l'attrait du travail pour ces personnes qui sont bien formées et qui souvent quittent leur emploi lorsqu'elles ont des enfants. 60 % des femmes travaillent à temps partiel, et d'après les statistiques de l'OFS, bon nombre d'entre elles souhaiteraient augmenter leur taux d'occupation. Mais pour cela, il faut que l'activité lucrative reste attractive financièrement, avec des offres suffisantes pour la garde des enfants et des prix abordables. Dans ce sens, nous estimons que la limite maximale de 10 100 frs est trop basse: si l'on prend l'exemple d'une famille qui paie une journée de placement à plein tarif, c'est-à-dire sans bénéficier de subventions communales, avec le montant proposé de 10 100 frs, on ne couvre même pas les charges effectives qui sont de l'ordre de 11 000 frs. Nous proposons donc de doubler le montant actuel, soit de passer de 6000 frs à 12 000 frs. Pourquoi 12 000 frs? C'est moins de la moitié du montant proposé au niveau fédéral (25 000 frs), mais c'est tout de même le double du montant actuel au niveau cantonal. Les coûts de cet amendement nous semblent supportables, car cette mesure a un faible impact sur les finances cantonales: pour une augmentation de la déduction de 6000 à 10 100 frs, le Conseil d'Etat a évalué ces coûts supplémentaires à 500 000 frs, sur les 60 millions de baisses fiscales. Vous l'aurez compris, en acceptant cet amendement, le coût supplémentaire devrait être ainsi d'un peu plus de 200 000 frs. Pour terminer, avec 12 000 frs, Fribourg resterait bien loin derrière le canton de Genève, qui a une limite à 25 000 frs, ou le canton de Neuchâtel, avec une limite à 20 400 frs, ces deux cantons ayant déjà revu à la hausse leurs déductions. Mais Fribourg resterait tout de même le troisième canton le plus généreux sur les six cantons romands.

Mesdames, Messieurs, en acceptant cet amendement, nous pouvons donner un signal fort aux familles, et notamment à celles qui ne bénéficient pas de subventions et qui doivent pouvoir déduire les frais effectifs qu'elles ont pour l'acquisition de leurs revenus. La limite maximale que nous proposons est supportable et raisonnable par rapport aux coûts supplémentaires qu'elle implique. Le groupe libéral radical acceptera dans la très grande majorité cet amendement.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Permettez-moi de compléter les propos de ma collègue M^{me} la Députée Gobet: si l'on passe aujourd'hui d'une déduction des frais de 6000 à 12 000 frs, ceci permet de déduire pratiquement l'entier des frais pour les bas revenus, compte tenu de la progressivité des tarifs des crèches. Certes, les déductions profitent davantage aux hauts revenus, on le sait bien. Donc, dans un monde idéal, il faudrait introduire une déduction dégressive. Mais on est encore bien loin de ce monde idéal et on se consolera en se disant que cet amendement est un petit pas pour s'en rapprocher.

Au nom du groupe socialiste, je vous propose d'accepter cet amendement.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je n'ai plus aucun lien d'intérêts avec ce sujet. Je remercie ma collègue députée Nadine Gobet pour ses explications très complètes. Je vous invite à suivre cet amendement.

J'aimerais juste souligner que les personnes avec un bas revenu ont déjà un grand avantage grâce aux subventions qu'elles obtiennent de la part des communes. Si on fait le calcul de journées entières de frais de garde - disons qu'un enfant est gardé pendant trois jours pour le montant qui est souvent complet de 120 frs -, on arrive, si on prend 48 semaines par année, à des frais de 17 000 frs. Et là on ne parle pas des situations avec deux ou trois enfants. Cela pour vous montrer qu'augmenter ce montant pour les gens qui ne profitent pas d'autres subventions, c'est vraiment un pas dans la bonne direction.

Je remercie les auteurs de cet amendement et je vous prie de le soutenir afin de donner un signe aux gens qui ne profitent pas encore ou qui n'ont pas déjà des subventions communales.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Lors de nos travaux en commission, il y a eu un amendement qui visait également à porter le montant de la déduction à 12 000 frs, mais il était lié à une dégressivité de la déduction en fonction des revenus des parents ou des couples. En raison de certaines explications objectives du service cantonal, cet amendement avait été refusé, justement à cause de cette dégressivité.

Maintenant, si je prends ma casquette de président de la CFG, je constate qu'en cas d'acceptation de cet amendement, l'impact sur les finances de l'Etat serait de l'ordre de 200 000 à 250 000 frs, ce qui nous mettrait encore presque à zéro au niveau du budget 2021. Donc, on le respecterait, mais les calculs devraient être affinés dans le cadre de notre examen du budget. On resterait à mon avis juste au niveau d'un budget respectant la Constitution, donc l'équilibre.

À titre personnel, je suis favorable à des mesures qui vont vers un renforcement du statut des femmes dans les entreprises et les collectivités. Ici, ce serait des frais d'acquisition et donc, à titre personnel, je vais accepter cet amendement mais, au nom de la commission, je vous demande de le rejeter.

Godel Georges, Directeur des finances. Au nom du Conseil d'Etat, je vous demande de refuser cet amendement, mais je ne me fais aucune illusion bien évidemment. Cependant, permettez-moi quand même de donner une explication. J'aime bien dire qu'il faut aider les familles, mais je vais simplement vous donner quelques chiffres: dans le cadre du traitement de ces différentes motions, le Conseil d'Etat avait fait preuve de transparence en indiquant que l'augmentation proposée coûterait 560 000 frs, car seul un très petit nombre de personnes auraient pu profiter de la mesure. Aujourd'hui, ce n'est que 1,1 % des contribuables, soit 2067 contribuables, qui font valoir la déduction maximale à l'impôt fédéral direct. Quand on dit qu'on veut aider les familles... Cela signifie donc que les autres contribuables supportent des charges moins importantes pour la garde de leurs enfants. Maintenant, à vous de décider.

> Au vote, la proposition des député-e-s Gobet et Piller opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat est acceptée par 78 voix contre 19. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 78.*

Ont voté non:

Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP). *Total: 19.*

Se sont abstenus:

Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schnewly Achim (SE,UDC/SVP). *Total: 3.*

> Modifié selon la proposition des député-e-s Gobet et Pillier.

Art. 36 al. 2

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Cet article augmente la déduction pour contribuables à revenus modestes, maximum de 4000 frs contre 2500 frs dans la loi actuelle.

> Adopté.

Art. 61 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié)

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Cet article est modifié pour augmenter les franchises de déduction de l'impôt sur la fortune: 105 000 frs pour les couples mariés contre 70 000 frs actuellement, et 55 000 frs au lieu de 35 000 frs pour les personnes seules.

> Adopté.

Art. 62 al. 1 (abrogé), al. 1a (nouveau), al. 2 (modifié), al. 3 (nouveau)

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Cet article précise les barèmes d'impôt sur la fortune. Le taux maximal baisse et passe à 2,9 o/oo contre 3,3 o/oo actuellement dès une fortune imposable de 1,2 million frs. A l'alinéa 3, il est prévu un abattement sur le taux affairant aux titres non cotés - une réduction de 40 % -, pour tenir compte des très fortes valeurs des titres non cotés, ce qui a été très justement exprimé par M. le Député Stéphane Peiry dans l'entrée en matière.

Pillier Benoît (PS/SP, SC). Je n'ai évidemment aucun lien d'intérêts avec ces courbes d'impôt sur la fortune. J'aimerais répéter ici que diminuer les rentrées fiscales en période de crise est juste irresponsable. Faire croire que ces cadeaux fiscaux, au demeurant concoctés avant la crise, vont aider à relancer l'économie, c'est un leurre. Expliquez-moi, Monsieur le Commissaire: comment un millionnaire va-t-il faire pour relancer l'économie avec les quelques centaines de francs qu'il va économiser sur sa facture d'impôts? Si l'on veut relancer l'économie, il faut donner de l'argent à ceux qui en ont besoin. Mais par contre, toutes ces déductions, tous ces montants mis bout à bout nous donnent 15,5 millions frs de manque à gagner pour le canton et, par effet de symétrie, privent les communes de 12,4 millions. C'est donc une mesure qui manque sa cible et qu'il nous faut corriger aujourd'hui, en gardant le statu quo et la table actuelle.

Mon amendement est un petit peu compliqué à lire parce qu'il faut abroger ce qui est abrogé et supprimer ce qui a été rajouté, pour revenir à la version initiale.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). M. le Député Pillier souhaite revenir aux taux d'imposition de l'impôt sur la fortune qui sont actuellement dans la loi. Je crois qu'il ne remet pas en question l'abattement pour les titres non cotés, ce qui est une bonne chose. Tout ce que je peux répondre, c'est que sous l'angle de la comparaison intercantonale, on n'est pas bons, mais je crois que cela a déjà été relevé par M. le Conseiller d'Etat Georges Godel.

Au nom de la commission, je vous propose donc de rejeter cet amendement.

Godel Georges, Directeur des finances. Je crois que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, et le président de la commission l'a également mentionné: nous sommes la lanterne rouge en matière d'impôt sur la fortune, et M. le Député Pillier me pose la question de savoir ce que les quelques centaines de francs économisés par les contribuables concernés vont changer.

Je vous réponds de la manière suivante, Monsieur le Député: j'aimerais bien qu'il y ait chez nous beaucoup plus de gens riches, de millionnaires, parce qu'on pourrait amoindrir la facture fiscale de l'ensemble des contribuables. Faisons en sorte de ne pas rester les derniers de classe dans le domaine de la fortune, parce que - et je l'ai cité tout à l'heure -, dans l'enquête du Crédit Suisse sur l'imposition des personnes physiques et sur l'attrait fiscal, on n'avait que des moins, alors que sur l'imposition des personnes morales, on n'avait qu'un plus. Il sied de relever que pour les gens qui viennent s'établir chez

nous, il n'y a pas seulement l'impôt sur le revenu, mais aussi l'impôt sur la fortune qui entre en ligne de compte, ceci pour l'attractivité de notre canton.

Par conséquent, encore une fois, je vous demande de refuser cet amendement.

> Au vote, la proposition du député Piller opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat est refusée par 61 voix contre 36. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 36.*

Ont voté non:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP). *Total: 61.*

Se sont abstenus:

Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP). *Total: 2.*

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Art. 71 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié)

> Adopté.

Art. 72 al. 2, al. 3 (abrogé)

> Adopté.

Art. 73 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (modifié), al. 4 (nouveau), al. 5 (nouveau)

> Adopté.

Art. 73a (nouveau)

> Adopté.

Art. 73b (nouveau)

> Adopté.

Art. 73c (nouveau)

> Adopté.

Art. 74

> Adopté.

Art. 75

> Adopté.

Art. 76 al. 1, al. 2 (modifié), al. 4 (modifié)

> Adopté.

Art. 77

> Adopté.

Art. 78

> Adopté.

Intitulé de section après Art. 78 (modifié)

> Adopté.

Art. 79

> Adopté.

Art. 80 al. 1 (modifié), al. 2 (nouveau)

> Adopté.

Art. 81 al. 3 (modifié)

> Adopté.

Art. 82 al. 1 (modifié)

> Adopté.

Art. 85

> Adopté.

Art. 87 al. 1 (modifié), al. 2 (abrogé), al. 3 (nouveau)

> Adopté.

Art. 87a (nouveau)

> Adopté.

Art. 87b (nouveau)

> Adopté.

Art. 88 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié)

> Adopté.

Art. 89

> Adopté.

Art. 170a (nouveau)

> Adopté.

Art. 170b (nouveau)

> Adopté.

Art. 171 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (nouveau)

> Adopté.

Art. 172 al. 3 (nouveau)

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). La loi est soumise au référendum législatif et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021, sauf l'article 62 alinéa 3, donc la diminution de l'impôt sur les titres non cotés, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2022 selon la loi actuellement présentée par le Conseil d'Etat.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Au nom du groupe socialiste, je présente l'amendement suivant:

"La présente loi est soumise au référendum législatif et n'est pas soumise au référendum financier. Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021, à l'exception des articles 34 alinéa 3, 36 alinéa 2, 61 alinéas 1 et 2 et 62 alinéas 1a, 2 et 3 qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2023."

En effet, vous avez devant vous cette solution inédite, appelée de ses vœux par le comité du Club des communes et rappelée également dans le débat d'entrée en matière par M. le Syndic de la commune de Bulle.

Le présent amendement vise donc une chose: tout simplement d'atténuer le choc. Nous avons évidemment pris acte que la majorité de notre Conseil n'a pas souhaité renvoyer la baisse d'impôts, malgré l'incertitude. Dont acte. Toutefois, avec cet amendement, nous vous proposons de repousser de deux ans l'entrée en vigueur de ces baisses d'impôts, soit au 1^{er} janvier 2023. Il s'agit là donc d'une solution inédite qui permettrait une planification financière plus sereine, tant au niveau cantonal que communal, et de lisser dans le temps les effets des baisses fiscales du présent projet, de la réforme fiscale des entreprises déjà votée et de la crise sanitaire qui ne sera sans doute pas terminée l'année prochaine et dont les conséquences fiscales se feront sentir également en 2022.

Peut-être, pour corriger ce qui a été dit par M. le Commissaire dans le débat d'entrée en matière, notre idée ici n'est donc pas de chiffrer les prévisions de l'Etat au niveau des pertes liées à la fiscalité, mais vraiment de connaître effectivement les conséquences fiscales (donc pas la planification).

Merci de soutenir cet amendement, qui permet notamment aux communes de planifier plus sereinement le processus budgétaire des années à venir et le plan financier.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). En préambule, je précise que je n'ai aucun lien d'intérêts avec mon amendement. Les actions de ma fiduciaire appartiennent à notre propre fonds de prévoyance.

Nous avons passé cette session à évoquer la crise économique qui arrive devant nous - et qui est même déjà là -, et à parler de plans de relance. On espère tous évidemment qu'en 2022, ce fichu virus COVID 19 sera derrière nous, mais la crise économique, c'est maintenant et pour ces prochains mois. Comme je l'ai dit dans le débat d'entrée en matière, la problématique de l'abattement du taux sur les titres non cotés touche directement les entrepreneurs, qui diminuent le bénéfice, qui retirent des dividendes de leur bénéfice, pour éviter un impôt trop élevé sur la fortune. Or, c'est justement maintenant, ces prochains mois, qu'il est nécessaire que les entreprises qui font encore du bénéfice puissent le garder dans leur entreprise pour investir, pour engager des apprentis et du personnel. Donc, d'un point de vue de relance de l'économie fribourgeoise, je ne comprends pas l'exception prévue à l'article 62, à savoir le report de l'abattement des titres non cotés au 1^{er} janvier 2022. C'est pourquoi, dans mon amendement, je vous propose de supprimer cette exception. Evidemment, si cet amendement est accepté, on va me signaler que cela aura un impact budgétaire important à partir du budget 2021. Mais pour ma part, j'ai remarqué que, mardi passé, peu d'entre nous, mis à part le Commissaire du Gouvernement évidemment, ont tenu compte des conséquences budgétaires sur des crédits complémentaires que nous avons votés.

C'est pour ça que je vous invite, Mesdames et Messieurs, chers Collègues, à accepter mon amendement.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). Sauf erreur de ma part, au niveau de la Commission, il n'y a pas eu de demandes de report ou d'anticipation, puisqu'on a les deux cas de figure: on a ici une demande de report au 1^{er} janvier 2023 ainsi qu'une demande d'anticipation pour une des mesures au 1^{er} janvier 2021.

Par rapport à l'amendement Moussa, qui met également en exergue la problématique de l'impôt sur les personnes morales, je peux dire qu'on est en cours. De plus, je relève qu'il y a eu quand même, lors de cette réforme, des montants prévus pour les cas de rigueur, ce qui permettait justement d'atténuer les chocs.

Par rapport à l'amendement de M. Peiry, je serais directement concerné. J'en profiterais, puisque je suis détenteur de mes propres actions. Le point positif de l'amendement est que toutes les modifications entreraient en vigueur au même moment, à savoir au 1^{er} janvier 2021. Le point négatif, et vous l'avez relevé vous-même M. Peiry, c'est qu'il y aurait un impact sur le budget de l'ordre de 12 millions.

Au niveau de la Commission de finances et de gestion, je dois vous proposer de refuser ces deux amendements.

Godel Georges, Directeur des finances. Evidemment, au nom du Conseil d'Etat, je vous propose de refuser les deux amendements.

Tout d'abord, M. le Député Moussa propose une entrée en vigueur en 2023. J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer un petit peu les coûts. Evidemment, il faudra attendre quelques années pour connaître les conséquences de la crise, parce que le résultat des impôts arrive avec le décalage que vous connaissez. Je pense que c'est aujourd'hui que le politique doit montrer aux Fribourgeoises et aux Fribourgeois un signe par rapport à la pandémie, qu'il doit créer la confiance pour que la consommation continue ou reprenne. Je pense que c'est important. Si vous ne faites pas ce geste aujourd'hui, que va-t-il se passer? La peur que les gens ressentent les poussera à économiser plutôt qu'à consommer, et je pense que c'est vraiment à l'envers du bon sens.

Monsieur le Député Peiry, votre proposition est louable et je vous remercie pour vos propos par rapport à ma mise en garde de l'autre jour. Mais cette mise en garde vaut également pour votre amendement d'aujourd'hui, car le budget ne sera pas équilibré si vous l'acceptez. Ce n'est pas possible, car si le budget n'est pas équilibré, nous devons toucher au coefficient, et vous le savez. Ce serait notre seule marge de manoeuvre. Je ne vous dis pas qu'il ne faut pas voter cet amendement, mais je propose plutôt au Député Peiry de le retirer, car il est contre-productif. Evidemment, tout le monde aimerait mettre tout en oeuvre d'un coup, mais on avait aussi annoncé, quand on avait répondu aux différentes motions, qu'on le ferait par étapes, jusqu'en 2023 sauf erreur de ma part. Et là, on a avancé.

Par conséquent, je vous propose de suivre les propositions du Gouvernement et de ne pas soutenir la proposition de M. le Député Peiry.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je maintiens mon amendement. Je me permets juste de corriger les propos de M. le Rapporteur de la Commission: cet amendement avait déjà été déposé en CFG, mais malheureusement, on n'avait pas trouvé de majorité non plus dans la Commission.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Je maintiens mon amendement parce qu'il y a une autre solution, M. le Commissaire: plutôt que de compenser avec une augmentation du coefficient, c'est de dissoudre une partie des réserves et des provisions. Vous en avez fait pour 117 millions dans le budget, donc selon les connaissances que j'ai sur les réserves et les provisions qui figurent encore au bilan de l'Etat, je pense qu'il y a encore un peu de marge de manoeuvre.

Godel Georges, Directeur des finances. Oui bien sûr, j'ai bien écouté M. le Député Peiry. Je vous réponds simplement que le budget n'est plus entre les mains du Conseil d'Etat, il est entre vos mains. C'est donc vous qui pouvez agir, et en vertu de la loi, vous ne pouvez pas approuver un projet qui n'est pas équilibré. La loi sur les finances est assez claire: si vous décidez d'augmenter des charges, il faut diminuer d'autres charges ailleurs. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Mais la loi ne prévoit pas d'aller puiser dans les fonds pour équilibrer le budget une fois qu'il est devant le Grand Conseil

> Au vote, la proposition du député Moussa opposée à la proposition du député Peiry est refusée par 57 voix contre 38. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 38.*

Ont voté non:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP). *Total: 57.*

Se sont abstenus:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 3.*

> Au vote, la proposition du député Peiry opposée à la version initiale du Conseil d'Etat est refusée par 79 voix contre 18. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP). *Total: 18.*

Ont voté non:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/

CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 79.*

Se sont abstenus:

Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG). *Total: 3.*

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 64 voix contre 33. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP),

Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 64.*

Ont voté non:

Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS). *Total: 33.*

Mandat 2020-GC-87

Hospitalisation et mesures sanitaires en faveur de résidents d'EMS atteints du COVID-19

Auteur-s:	Schnyder Erika (PS/SP, SC) Repond Nicolas (PS/SP, GR) Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE) Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR) Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA) Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR) Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV) Berset Christel (PS/SP, FV) Flechtner Olivier (PS/SP, SE) Berset Solange (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	27.05.2020 (BGC mai 2020, p. 815)
Développement:	27.05.2020 (BGC mai 2020, p. 815)
Réponse du Conseil d'Etat:	14.09.2020 (BGC octobre 2020, p. 3695)

Prise en considération

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je déclare ici mes liens d'intérêts. Je suis syndique de Villars-sur-Glâne et également présidente de la fondation des Martinets, qui est donc un EMS lié à la commune de Villars-sur-Glâne.

Je tiens à préciser tout d'abord que je ne fais aucun grief à toutes les personnes qui jusqu'ici se sont impliquées avec beaucoup de détermination et d'engagement pour lutter contre cette crise du COVID. Je voudrais rappeler cependant que ce mandat a été déposé à une époque - au début du printemps - où la situation était particulièrement tendue, où l'on manquait de tout: de masques, de surblouses, de lunettes de protection, d'oxygène, et même de désinfectant. La situation dans les EMS était donc dramatique. Je dois dire que je tiens à lever mon chapeau pour remercier sincèrement toutes les personnes dans les EMS qui se sont dévouées sans compter pour renoncer à leurs vacances, pour faire des heures supplémentaires, pour remplacer des collègues malades ou en quarantaine préventive, pour lutter, dans la mesure de leurs possibilités, contre cet épouvantable fléau, de manière à maintenir les résidents dans des situations de soins les plus confortables possibles.

Si, à l'époque, nous avons déposé ce mandat, c'était précisément parce que la situation était devenue intenable, et on a vu par la suite que cette situation devait évoluer très négativement au début du mois de septembre avec tous les problèmes qu'on connu certains EMS, comptant soudainement un nombre assez dramatique de cas de contamination.

Il est vrai que dans cette situation, dès que vous avez un cas dans un EMS, il est extrêmement difficile de contenir la personne dans sa chambre, et donc les contaminations se multiplient. A cette même époque, il faut dire aussi que l'hôpital avait pris des mesures extrêmes pour permettre des hospitalisations dans les meilleures conditions: on l'a vu notamment renvoyer des opérations non urgentes, extrapoler la maternité ailleurs, etc. Il s'est avéré par la suite que dans certains hôpitaux, et dans certaines situations, il n'y a pas eu le débordement que l'on craignait tellement, alors que précisément dans certains EMS,

la situation était dramatique puisqu'on ne pouvait même plus soigner correctement les résidents. Il fallait courir chercher des bouteilles d'oxygène tous les jours, ou même deux fois par jour, et cela dans des conditions assez difficiles, alors qu'il y avait de la place dans les hôpitaux et que, dans certaines unités, on se tournait même les pouces. Cela nous a été rapporté par nos collègues infirmiers.

Cela dit, la situation est un peu différente maintenant, mais il est vrai que ce mandat garde toute son actualité pour la raison suivante: nous vivons ces derniers jours une recrudescence des cas, une situation de crise sans précédent qui nous fait craindre l'arrivée de cette deuxième vague que tous nous prédisent. Dès lors, il faut être prêt. Mon mandat ne vise pas à imposer l'hospitalisation, loin de là, mais, dans certaines circonstances, on ne pourra malheureusement pas l'éviter. Même si les EMS ont pris certaines mesures, comme par exemple créer une unité spéciale dans une partie de leur établissement pour "parquer" les personnes malades, cela ne suffira peut-être pas.

J'ai noté avec grande satisfaction que le Conseil d'Etat ne propose pas un rejet pur et simple du mandat, mais prévoit lui aussi la mise sur pieds de mesures particulières et même d'une unité spéciale où on pourra effectivement hospitaliser si nécessaire les personnes atteintes. Je comprends parfaitement aussi que lorsqu'on va à l'hôpital, c'est pour se soigner, mais je rappelle que lorsqu'on est atteint du COVID, on est malade. On peut même être très gravement malade, et c'est particulièrement vrai pour des personnes fragilisées, des personnes âgées. Dès lors, je remercie le Conseil d'Etat d'avoir quand même pris en considération la situation spéciale et difficile dans ces établissements, d'avoir mis en place ces mesures qui, je l'espère, vont pouvoir fonctionner. J'espère ne pas avoir à vivre des situations compliquées. Par exemple, les Martinets, qui n'ont pas eu de cas en mars, en ont actuellement six dans une unité, que l'on a pu heureusement isoler. Je constate donc que la situation risque maintenant de devenir extrêmement tendue.

Je remercie le Conseil d'Etat d'avoir pris en considération tous ces éléments et je peux d'ores et déjà me rallier à sa proposition de partager ce mandat, soit d'accepter la partie qui concerne la mise en place des mesures et de refuser l'hospitalisation immédiate. Je me réserve évidemment le fait de revenir si la situation devait se péjorer au point où il faudrait revenir en arrière.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/FDP, FV*). J'aimerais vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir tout de même pris cet objet, compte tenu du programme chargé que nous avons ce matin.

C'est en tant que médecin, mais aussi en tant que médecin répondant d'un home, que je prends la parole.

Le groupe libéral-radical et moi saluons la prise de position du Conseil d'Etat qui va permettre des hospitalisations pour certains cas dans un site du HFR et la création de cette unité mobile.

Je voulais juste faire deux remarques. Une hospitalisation a d'abord une indication médicale avant tout. A cette indication médicale il faut associer le consentement du résident. L'expérience que j'ai faite face au COVID, c'est que, malgré trois cas confirmés et cinq autres probablement présents dans une unité sur cinq de notre institution, nous pouvons quand même travailler dans un home, et ceci si on a les moyens à disposition, tels que de l'oxygène, des médicaments, un personnel qui s'engage grandement à tous les étages. J'aimerais ici saluer le travail de tout le monde dans les homes, que ce soit les gens de l'animation, les infirmiers ou les gens qui s'occupent des nettoyages. C'est excellent que l'on puisse travailler de cette manière.

Les établissements médico-sociaux ne sont pas tous au même niveau. Il y a des situations où c'est absolument impossible d'isoler les gens et de faire un confinement. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de pouvoir diriger ces malades vers un centre où on puisse les prendre en charge dans l'idée de les protéger.

Pythoud-Gaillard Chantal (*PS/SP, GR*). Mon lien d'intérêts: je suis conseillère communale à Bulle et à ce titre, présidente des foyers de la ville de Bulle, dont la maison bourgeoise a d'ailleurs été assez touchée au mois de septembre.

Depuis le dépôt de ce mandat, plusieurs mesures ont été mises en oeuvre pour soutenir les EMS afin de gérer au mieux les risques liés à la pandémie COVID-19. La constitution de l'équipe mobile et sa mise à disposition des EMS, de même que des plans de protection, le matériel et les conseils prodigués par les services du médecin cantonal sont tous bienvenus. Une grande partie des victimes de la pandémie dans notre canton sont les résidents EMS. Nous nous devons de protéger nos aînés fragilisés. Il est vrai que dans une grande majorité, les résidents ne souhaitent pas être déplacés en milieu hospitalier. Ce déplacement est souvent vécu comme très perturbant, avec la perte de leurs repères, de leurs habitudes, soignés par des inconnus. Leur désir doit être pris en considération. L'EMS reste cependant le milieu le plus à même de leur garantir une bonne qualité de vie. Cependant, dans des cas où l'infrastructure ne permet pas l'isolement des personnes positives, par exemple dans des chambres à deux lits, des salles de bain et des WC communs, une hospitalisation peut s'avérer nécessaire pour éviter une flambée de cette contagion. Le manque de personnel est un problème majeur rencontré par les EMS contaminés. En effet, le cumul des employés testés positifs, de ceux en quarantaine et des personnes à risque restant à domicile, a laminé certaines équipes.

On peut saluer aussi le précieux soutien de la protection civile ainsi que la possibilité donnée par la DSAS d'engager sans délai du nouveau personnel. Mais, s'il est déjà difficile de trouver du personnel soignant en temps normal, vous pouvez imaginer

qu'il est encore plus difficile d'être attractif dans un contexte de contamination au COVID. Afin de pouvoir assurer une prise en charge correcte, l'hospitalisation de résidents peut s'avérer ici nécessaire. La création d'une unité COVID est attendue.

Avec ces remarques, j'accepte le fractionnement du présent mandat et vous invite à en faire de même.

Je profite d'avoir la parole pour remercier l'ensemble du personnel des EMS qui font preuve d'un engagement remarquable pour protéger et soigner nos aînés jour après jour, dans des conditions particulièrement difficiles depuis le mois de février.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je n'en ai pas, si ce n'est d'avoir été proche ou proche aidant d'une personne en EMS qui est d'ailleurs décédée il y a un mois maintenant.

Ce COVID aura au moins eu un avantage, c'est de nous faire nous poser des questions fondamentales sur nos règles de vie sociale et notre rapport à l'existence. En l'occurrence, le mandat déposé oppose des règles de vie fondamentales malheureusement en contradiction: c'est d'une part le droit d'être soigné et d'être hospitalisé si l'on est malade, et d'autre part la possibilité de choisir de vivre la fin de sa vie à son domicile. Et le domicile, pour les personnes placées en EMS, c'est précisément cette institution, c'est le lieu auquel ils tiennent et où ils ont leurs proches. Ces deux tendances sont contradictoires, et c'est la raison pour laquelle ce projet de mandat a donné de nombreuses discussions au sein de notre groupe pour savoir quelle solution devait être privilégiée.

Je tiens à saluer la réponse du Conseil d'Etat. Je crois qu'il trouve, avec son fractionnement, une réponse intelligente à cette contradiction: d'une part, il ne ferme pas la porte à des hospitalisations quand cela est nécessaire, et de nombreuses raisons ont déjà été évoquées par nos préopinants sur cette nécessité; d'autre part, il accepte l'idée que l'EMS doit tout faire pour encadrer ses résidents malades dans leur environnement en créant cette unité COVID-19. Le fractionnement m'apparaît donc vraiment comme la solution qui règle le mieux les contradictions dont je parlais avant. C'est pour cette raison que je pense que, à titre personnel en tout cas, je peux accepter ce fractionnement et vous recommander de faire de même.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeinderat von Plaffeien, einer Gemeinde, die leider aktuell mit zahlreichen Fällen in Pflegeheimen ebenfalls stark von der Situation betroffen ist.

Das vorliegende Mandat verlangt, dass an Covid-19 erkrankte Pflegeheimbewohner optimal betreut und versorgt werden, aber auch, dass ein angesteckter Heimbewohner in eine speziell dafür geschaffene Betreuungsstruktur verlegt werden kann.

Die Covidkrise hat vor den Pflegeheimen nicht Halt gemacht. Die Heimbewohner gehören aufgrund ihres Alters aber auch aufgrund ihrer Vorerkrankungen zu den gefährdetsten Personengruppen. Insofern rechtfertigt sich das Anliegen der Initianten, diese Personen speziell zu schützen und das Mögliche zu unternehmen, damit in den Heimen keine Grossansteckungen erfolgen können.

Wir sind jedoch auch überzeugt, dass gerade die älteren und oftmals kranken Heimbewohner in den Zeiten totaler Abschottung speziell gelitten haben, in denen sie keine Besucher - nicht einmal engste Familienmitglieder - sehen durften. Diese Problematik der Vereinsamung und die schwierigen psychologischen Situationen dürfen nicht unterschätzt werden und müssen beim Ergreifen von Massnahmen zwingend berücksichtigt werden.

Gerade in den letzten Lebensjahren ist der Kontakt zu Familie und Freunden zentral und es stellt sich für manch einen Heimbewohner wohl auch die Frage nach dem Sinn des Lebens, wenn kein Kontakt zur Aussenwelt mehr möglich ist. Diese Überlegungen müssen für den weiteren Verlauf der Covid-19-Pandemie berücksichtigt werden. Entsprechend sind sinnvolle und mögliche Anpassungen in den Schutzkonzepten für Pflegeheime vorzunehmen.

Die Fraktion der Christlich-demokratischen Volkspartei unterstützt den Vorschlag des Staatsrates, eine spezielle Covid-19-Einheit zu schaffen, welche Pflegeheimen mit mehreren Erkrankten in einer Krisensituation nach Bedarf zur Verfügung steht. Eine Verlegung von Patienten macht nur Sinn, wenn eine Isolierung aufgrund der Gegebenheiten vor Ort nicht möglich ist und somit zusätzliche Schutzmassnahmen für die übrigen Heimbewohner ergriffen werden müssten.

Das Pflegeheimpersonal ist speziell für die Begleitung und Betreuung der älteren Heimbewohner geschult, womit eine Verlegung von erkrankten Personen in diesem Sinn keinen Sinn macht. Mit den genannten Massnahmen der Isolation und der zusätzlichen Unterstützung durch Covid-Spezialeinheiten sollten die nötigen und möglichen Vorsichtsmassnahmen somit eingeleitet sein.

Die Fraktion der Christlich-demokratischen Volkspartei dankt an dieser Stelle allen bestens, die sich mit vollem Einsatz für die Betreuung der Heimbewohner während dieser Krisenzeit eingesetzt haben und dies auch in Zukunft weiter tun werden.

Unsere Fraktion wird die vom Staatsrat vorgeschlagene Aufteilung des Mandats unterstützen, welche einerseits die Hospitalisierung von Heimbewohnern ab Zeitpunkt der Diagnose ablehnt, andererseits die Schaffung einer Corona-Abteilung annimmt. In diesem Fall wäre auch zu prüfen, ob bei künftigen Grippewellen eine ähnliche Spezialeinheit in Betracht gezogen werden könnte.

Zosso Markus (*UDC/SVP, SE*). Ich habe keine Interessenbindung zu deklarieren, ausser, dass meine Mutter in einem Pflegeheim wohnt.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Auftrag geprüft und diskutiert. Aktuell befinden wir uns in einer sehr kritischen Phase. Die täglich steigenden Zahlen sind alarmierend. Wir sind aber der Meinung, dass die Gesundheitskrise von unserem Kanton bis jetzt sehr gut gemeistert wurde. Wir haben auch vollstes Vertrauen in sämtliche Pflegeheimrichtungen und deren Führungen sowie in das Kantonsarztamt, das aus unserer Sicht rasche Entscheide treffen muss, die nicht immer leicht sind.

Ein extrem wichtiger, wenn nicht sogar der wichtigste Punkt sind in dieser Angelegenheit die Patientenverfügungen. Die Krise zeigt uns einmal mehr, wie wichtig und entscheidend diese Patientenverfügungen gerade in einer solchen Gesundheitskrise sind. Zudem ist das HFR immer unterstützend zur Seite und stellt Material und personelle Verstärkung in Notsituationen bereit und gewährleistet die Koordination und Schulung der Bezugspflegerpersonen in den Pflegeheimen.

Wir sind auch der Meinung des Staatsrates, dass die Hospitalisierung eines an Covid-19 erkrankten Bewohnenden ein Sonderfall bleibt. Wie bis anhin kann und soll auch in Zukunft in Absprache mit dem Kantonsarzt eine Hospitalisierung möglich sein. Wir unterstützen auch die Prüfung der Schaffung einer kantonalen Abteilung und dass diese am HFR-Standort Billens eingerichtet würde.

Wir halten fest, dass Pflegeheime über sehr gut ausgebildetes Personal verfügen. Allgemein und insbesondere in Krisenzeiten sollte sich die Gesundheitsdirektion aber auch Gedanken machen über die Personaldotation in den Altersheimrichtungen. Das Personal läuft immer mehr am Limit, deshalb sollte in solchen Situationen kurzfristig mehr Personal zur Verfügung stehen. Deshalb unterstützen wir auch die Bildung eines Personaltools. Unterstützend besteht bereits eine modulare Einheit, welche die Pflegeheime bei der Umsetzung der Schutzkonzepte unterstützt. Die Einhaltung dieser Schutzkonzepte ist eminent wichtig. Wir stellen fest, dass die Weisungen immer wieder angepasst werden, was wir auch sehr unterstützen. Ich erlebe dies hautnah bei der Stiftung St. Wolfgang, weil meine Mutter in einem der Heime wohnt.

In dieser schwierigen Zeit leisten alle Institutionen hervorragende Arbeit, wofür wir allen Beteiligten herzlich danken.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt einstimmig den Antrag des Staatsrates, den Auftrag aufzuteilen.

Repond Nicolas (*PS/SP, GR*). Ce mandat, dont je suis cosignataire, nous rappelle que nous pouvons très rapidement être démunis, voire anéantis, par la maladie, par une épidémie telle que le COVID-19, que nous soyons du côté des soignants ou des malades. C'est vraiment ce qui s'est passé et se passe encore avec ce foutu COVID-19.

Je remercie ainsi l'ensemble du personnel des EMS et hospitalier pour tout leur engagement.

Je ne vais pas répéter tout ce qu'ont déjà dit mes préopinants, mais je suis heureux d'enregistrer que le Conseil d'Etat prend en compte - ou a déjà mis en place - une grande partie des demandes de notre mandat déposé en mai dernier, entre autres par la mise en place d'une équipe mobile composée de spécialistes du domaine infirmier mise à disposition des EMS. Je le remercie également d'accepter la création de l'unité spéciale spécifique dévolue au COVID-19 pour y accueillir les personnes infectées. Ce point est en effet crucial car il permet de préserver les autres résidents et le personnel non infecté des EMS. Je soutiendrai donc les propositions telles que proposées par le Conseil d'Etat et vous remercie d'en faire de même.

J'ai terminé mon intervention sur ce mandat, mes chers collègues et députés. Le moment de dire au revoir et de me retirer de mon mandat de député est venu. Aussi, si toutes et tous vous m'aimez individuellement, que vous soyez président du Grand Conseil, conseillère ou conseiller d'Etat, député, membre du secrétariat, huissier, technicien, membre de la presse ou public, je tiens à vous remercier toutes et tous pour les excellents moments passés ensemble ainsi que pour les combats que nous avons menés ensemble, ou les uns contre les autres. Peu importe finalement, l'important étant d'être chacune et chacun soi-même et en ligne avec ses pensées pour atteindre un monde plus juste, plus solidaire, plus équitable, plus durable, selon ses convictions, pour que notre canton, notre Suisse et notre magnifique planète se portent au mieux pour les générations futures. La crise du COVID-19 nous le rappelle d'ailleurs très bien. Ces éléments ont toujours été mes convictions et mes buts, que ce soit en relation avec mes pensées ou que ce soit pour le bien commun. Soyez certains que, même si je ne serai plus sur les bancs ou les chaises du Grand Conseil, je continuerai également à suivre les débats, soit via la presse soit en assistant aux séances en tant que public ou même en tant que photographe si l'occasion se présente.

Pour terminer, je voudrais vous citer un texte que vous reconnaîtrez rapidement et qui m'a particulièrement touché et toujours motivé, aussi bien dans cette enceinte que dans ma vie de Fribourgeois en général: "Nous, peuple du canton de Fribourg, croyons en Dieu ou puisons nos valeurs à d'autres sources, conscients de notre responsabilité envers les générations futures, désireux de vivre notre diversité culturelle de la compréhension mutuelle, déterminés à bâtir une société ouverte, prospère et solidaire, garante des droits fondamentaux et respectueuse de l'environnement, nous nous donnons la présente Constitution".

Chères et chers collègues député-es, chérissez notre constitution et pensez au magnifique texte de son préambule et à tous ses articles à chaque fois que vous modifiez une loi ou déposez un nouvel instrument parlementaire. Ce texte est magnifique et il le vaut bien. S'il le vaut bien, il faut s'y référer et s'en souvenir le plus souvent possible pour toutes les valeurs qu'il transmet au travers de notre constitution.

Madame la Présidente, chers collègues députés, chers toutes et tous, je vous remercie de votre attention et j'en ai terminé avec mon ultime intervention au Grand Conseil fribourgeois.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants qui se sont prononcés en faveur du fractionnement de ce mandat. A mon tour, au nom du Conseil d'Etat, j'aimerais remercier l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices qui travaillent dans nos EMS et qui font effectivement un travail extraordinaire, comme d'ailleurs, et j'aimerais le relever, l'ensemble des collaborateurs des institutions à risque et notamment les institutions pour les personnes en situation de handicap. C'est aussi une préoccupation que nous avons et nous les intégrons dans toutes les réflexions que nous faisons pour ce que nous appelons les institutions à risque.

Mesdames et Messieurs les Député-es, effectivement toutes les hospitalisations avec un projet thérapeutique sont possibles et ont toujours été possibles. Evidemment, lorsqu'une personne, qu'elle soit en EMS ou pas, a besoin de soins hospitaliers, elle peut être hospitalisée. Ce que nous avons prévu en plus, en accord avec le HFR, est que pour des résidents d'EMS atteints du COVID qui, par exemple, seraient logés dans des chambres à deux lits, ou lorsque des infrastructures posent un problème, il y a là aussi une possibilité d'hospitalisation. Ceci dit, pour les autres personnes, les autres résidents en EMS, les EMS sont des lieux de soins, et comme plusieurs d'entre vous l'ont relevé, nous avons du personnel extrêmement bien formé, capable de donner ces soins. Nous n'avons plus de souci de matériel, l'ensemble du matériel est également à disposition pour pouvoir apporter ces soins.

Nous avons également pris effectivement toute une série de mesures, mais très rapidement déjà ce printemps avec des remplacements au premier jour de maladie et des dotations supplémentaires pour les malades atteints du COVID. Ce sont également entre autres des formations pour le personnel, notamment aux gestes barrières, des tutos, un accompagnement avec une équipe mobile composée d'infirmières, avec également des infirmières cliniciennes qui, dès qu'une situation apparaît, prennent contact avec l'EMS, se rendent également dans l'EMS lorsqu'il y a besoin d'un appui et de conseils, regardent avec les équipes de direction et de soins quelles sont les mesures à prendre. Le personnel peut également bénéficier de l'accompagnement d'un médecin, puisque durant cette période, nous avons, même pour les EMS qui n'avaient pas de médecin répondant, demandé qu'il y ait des médecins répondants pour l'ensemble des EMS du canton, prestation que nous finançons d'ailleurs. Ces mesures peuvent déjà être prises. Nous avons également été très sensibles à la question des visites: nous avons demandé à l'ensemble des EMS, et surtout ceux qui sont fortement touchés, de pouvoir permettre des accompagnements de fin de vie. C'est extrêmement important, comme l'a relevé M. le Député Rey, de pouvoir accompagner ces personnes. On sait qu'il y a eu beaucoup de souffrances dues à la privation de visites ce printemps. Nous essayons maintenant de pouvoir maintenir des visites avec des protections. Il faut aussi dire que l'on a constaté un certain relâchement de la part des proches cet été lorsqu'ils rendaient visites aux résidents: parfois, les masques tombaient, les distances se rapprochaient. Nous avons donc également rappelé à l'ensemble des proches concernés par une personne en EMS de se souvenir qu'ils ont une responsabilité et qu'ils doivent soit maintenir les distances, soit porter un masque, ce qui est extrêmement important.

En ce qui concerne la question de l'unité COVID, nous avons des possibilités d'en créer une, notamment sur le site de Billens. C'est en tout cas ce que nous sommes en train d'examiner. En parallèle, le Conseil d'Etat a accepté l'octroi de 8 équivalents plein-temps pour gérer cette unité. Nous sommes donc déjà en train de procéder à des engagements. L'idée est d'avoir cette équipe mobile à disposition de la coordinatrice des institutions à risque et de pouvoir déléguer ces personnes dans les EMS où des cas se déclarent dans un premier temps. Elle doit également pouvoir intervenir en renfort lorsque des collaborateurs d'EMS sont atteints du COVID ou mis en quarantaine, car nous savons, et nous l'avons vécu avec les situations des EMS de Sivririez et du Home bourgeoisial, que cela crée des tensions énormes en terme de personnel. Nous avons également trouvé des accords avec la Haute école de santé, nous avons également le renfort de la PC et nous avons entrepris différentes démarches pour pouvoir faire appel à du personnel pouvant se libérer le cas échéant. Nous avons également demandé au Réseau Santé de chercher des solutions à l'intérieur des réseaux, ce qui fonctionne extrêmement bien dans certains districts.

J'aimerais terminer en disant qu'effectivement, la question des directives anticipées est très importante: on ne peut pas simplement déplacer des résidents à l'hôpital ou dans une unité, ce sont quand même des procédures lourdes pour les personnes concernées, et nous allons tout faire, à chaque fois que cela sera possible, pour laisser ces personnes rester dans leur "maison" (puisque l'EMS devient leur lieu de vie lorsqu'ils y entrent) et pouvoir continuer à être encadrées par des personnes qu'elles connaissent et dans le milieu qu'elles connaissent. Ce sont les solutions les plus humaines et les plus importantes à mettre en place.

C'est avec ces remarques, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame la Présidente, que je vous invite à soutenir le fractionnement de ce mandat.

> Au vote, la proposition du Conseil d'Etat de fractionner le mandat est acceptée par 79 voix contre 2. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP). *Total: 79.*

Ont voté non:

Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 2.*

> Au vote, la partie concernant l'hospitalisation dès diagnostic des personnes résidant en EMS est refusée par 63 voix contre 10. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP). *Total: 10.*

Ont voté non:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP),

Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP). *Total: 63.*

Se sont abstenus:

Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP). *Total: 7.*

> Au vote, la partie concernant la création d'une unité Covid-19 est acceptée par 79 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP). *Total: 79.*

Se sont abstenus:

Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Prises de congé

La Présidente. Premier des viennent-ensuite sur la liste électorale démocrate chrétienne du beau district de la Glâne, Pierre Décrind a rejoint ce Parlement en juin 2014. Il y évolue depuis en toute sobriété, n'encomrant pas les services de l'Etat d'instruments parlementaires. Si vous fouillez dans les archives, vous verrez que son instrument parlementaire favori est justement le mandat. Dernier en date: celui visant à récompenser le personnel de l'Etat engagé dans la crise que nous traversons. Le Député Décrind s'est en revanche investi dans moult commissions, notamment celles où il s'agissait d'étudier des projets immobiliers: crédit d'engagement pour la construction d'un bâtiment de recherches sur le site d'Agroscope, celui du 3ème CO de la Gruyère ou encore pour la rénovation de l'Hôtel cantonal. Sa prise de parole en plenum sur cet objet - il demandait s'il ne serait pas possible de remplacer les bancs par des chaises ou des fauteuils -, lui a d'ailleurs valu les

honneurs des "news piquantes" du *Matin*. Esprit rationnel et pragmatique, son attention à l'amélioration de la fonctionnalité et du confort de l'Hôtel cantonal connaissent - et je le sais - un écho plus que favorable auprès de ses collègues députés.

En février 2017, Pierre Décrind rejoint la Commission des routes et cours d'eau. Les qualités du Député Décrind sont nombreuses, mais ses collègues soulignent en premier et unanimement sa discrétion, sa collégialité et son profond respect envers les gens. Monsieur le Député, cher Pierre, au nom du Grand Conseil, je te remercie pour ton engagement tout au long de ces années. (*Applaudissements*)

Nous quitte également Nicolas Repond, mon camarade gruyérien Nicolas, qui abandonne son mandat après 13 années de Grand Conseil. C'est en effet en novembre 2007 que lui aussi, premier des viennent-ensuite, a poussé pour la première fois les portes de l'Hôtel cantonal. Autant dire qu'il serait illusoire de vouloir résumer son travail parlementaire. Nous retiendrons cependant le large spectre de ses intérêts: agriculture, environnement, aménagement du territoire, sport, culture, sécurité. Nicolas Repond est un touche-à-tout. Mais c'est certainement au sein de la Commission des naturalisations, au sein de laquelle il siège depuis 2009, qu'il laissera une empreinte. Il a aimé son travail de "faiseur de Suisses". Il le souligne d'ailleurs dans sa lettre de démission: "Cette Commission est sans nul doute la plus altruiste et amicale du Grand Conseil et c'est certainement pour ces raisons que j'y suis resté aussi longtemps". Mais cette Commission est aussi chronophage et grignotait de plus en plus de temps sur ses mandats professionnels. Nicolas se réjouit de retrouver un statut de simple citoyen et de pouvoir enfin consacrer davantage de temps à son métier, que dis-je, à sa passion: la photographie. Nul doute que vous le croiserez au hasard d'un chemin de montagne, d'une fête populaire ou d'une désalpe. Il vous remercie, Mesdames et Messieurs les Député(e)s - il l'a fait juste avant - et les Conseillers d'Etat, pour les moments passés ensemble, qu'ils soient bons ou moins bons, l'essentiel étant pour lui, et je le cite encore: "Débattre pour construire un monde meilleur pour le futur et pour nos descendants".

Monsieur le Député, cher Nicolas, au nom du Grand Conseil, je te remercie pour ton engagement immense et te souhaite plein succès dans tes entreprises professionnelles et personnelles. (*Applaudissements*)

Mesdames et Messieurs, nous arrivons donc au terme de cette session. Je vous souhaite une excellente suite de journée et vous donne rendez-vous en novembre.

Clôture de la session

> La séance est levée à 12 h 17.

La Présidente:

Kirthana Wickramasingam

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint
